

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE TENNEVILLE



PARTIE 5 : FICHES-PROJETS

LOT 0	4
LOT 1	7
1.1 Schéma de Développement Communal	8
1.2 Objectif sécurité – Etude.....	13
1.3 L'or bleu de Tenneville.....	16
1.4 Un logement pour demain	20
1.5 Savoir tout ce qu'il se passe à Tenneville	24
1.6 Cœur d'Erneville	27
1.7 Nos Jeunes, ces citoyens	34
1.8 Coup de jeune à Champlon.....	37
LOT 2	45
2.1 Un quartier qui rassemble autour des aînés.....	46
2.2 Un logement tremplin	50
2.3 A Tenneville, on circule malin	53
2.4 Une commune qui se relie	56
2.5 Partageons l'énergie.....	59
2.6 Bienvenue à nos nouveaux voisins	62
2.7 Rendez-vous à Laneuville.....	65
2.8 Parc multiservices.....	68
2.9 De la campagne à la forêt	71
2.10 Mangeons local	74
2.11 Coup de frais à Ortheuville	77
2.12 Pour tous les sportifs	80
2.13 Les complices de Tenneville	83
2.14 Tenneville s'amuse	85
2.15 De fontaine en fontaine.....	88
2.16 Une N4 qui relie encore plus	91
2.17 Objectif sécurité -Mise en oeuvre	95
LOT 3.....	98
3.1 Début et fin de saison touristique	99
3.2 Edition Nature	100
3.3 La Fabrik locale	101
3.4 Aire de faulde	102

3.5	Terre agricole	103
3.6	énergie plus propre	104
3.7	Tenneville, bain de forêt	105
3.8	L'atelier de Tenneville	106
3.9	Ouvrons nos sens	107
3.10	On se recharge.....	108
3.11	Génération T (T comme Tenneville)	109
3.12	Bienvenue à Tenneville.....	110
3.13	La Donnerie	111
3.14	Camping-car.....	112
3.15	Balade au bord de l'eau	113

LOT 0

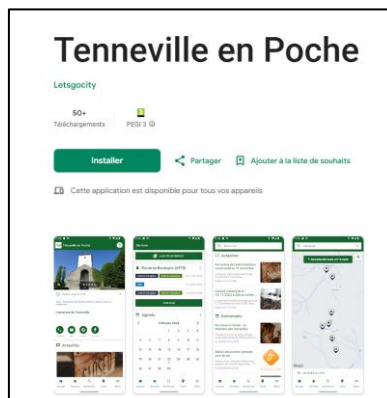
0

Ce lot comprend les projets demandés par la population et qui sont réalisés ou en cours depuis le démarrage de cette nouvelle opération de développement rural. Certains projets sont issus des demandes de l'ancienne opération de développement rural. Les projets sont repris par enjeu et objectif.

CONSOLIDER ET ENTREtenir LES LIENS

RENFORCER L'IMAGE ET LA COMMUNICATION DE TENNEVILLE

- Création d'un fichier centralisé reprenant les informations locales : associations, commerces...
- Création d'une application « Tenneville en poche » qui propose les informations communales.



ENCOURAGER LES ACTIVITES QUI CREENT DU LIEN SOCIAL ET FAVORISENT L'ENTRAIDE

- Organisation d'excursions pour les enfants des villages (organisation par le Centre sportif).
- Organisation d'un apéro tennevillois avec mise en avant des produits locaux (dans le cadre des marchés du terroir).
- Organisation de fêtes des voisins par les quartiers et comités.
- Création d'une maison multiservices à Tenneville (travaux en cours).

AU SERVICE DE LA VIE LOCALE

A Tenneville, chaque village dispose d'une Maison de village (réalisées dans le cadre du PCDR 2000-2006). Celles-ci jouent un rôle central dans la vie sociale et communautaire de la commune. Elles accueillent des événements variés et sont souvent le cœur de la dynamique locale et contribuent à maintenir la convivialité dans les villages ruraux. Dans le cadre du précédent PCDR (2013-2023), la salle « aux 4 vents » à Cens a été rénovée et aménagée en maison rurale. Les abords de la Maison de village de Journal ont aussi été améliorés. La commune reste attentive à la qualité des équipements communautaires et met en place un programme d'entretien des différentes maisons d villages. Ains, dernièrement, la commune a réalisé des travaux de sécurisation « gaz » au niveau de la salle du Foyer à Tenneville. D'autres aménagements sont notamment prévus au niveau des salles de Journal et d'Erneuville.

REVELER LES ATOUTS DE TENNEVILLE

ACCROITRE LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

- Pérennisation et digitalisation du Réseau d'eau communal dans le cadre de la gestion par la commune.
- Plantations de haies.

PRIVILEGIER UN TOURISME INTEGRE, RESPECTUEUX ET PORTEUR DE SENS

- Création de nouvelles promenades balisées mettant en avant les éléments historiques.
- Création d'un réseau points nœuds pédestres par la Province : ce nouveau réseau s'inscrit dans la stratégie de positionnement de Tenneville sur le Slow tourisme.
- Création du circuit « A pas de loup » dans le cadre des produits « Tenneville, Bain de forêt ».



CONSTRUIRE UNE COMMUNE OU CHACUN PEUT S'ANCER

OSER L'INNOVATION DANS LES FORMULES DE LOGEMENTS

- Projet de nouveau quartier à Champlon : La création d'un nouveau quartier est en cours de réflexion au niveau du village de Champlon. Celui-ci sera une opportunité d'intégrer de nouvelles formules de logements (cf. fiche 2.1).
- Organisation, en partenariat avec Idelux, d'une réunion d'information de la CCCA et de la CLDR sur la thématique « quelles solutions pour vieillir localement ? ». L'objectif de cette réunion était de présenter les possibilités de logements alternatifs pour les seniors autonomes.



SOUTENIR L'EMPLOI LOCAL ET FACILITER LES DYNAMIQUES ENTREPRENEURIALES

- Découverte des produits locaux : Les marchés de terroir mais aussi le souper de découverte organisé en octobre 2025 sont des opportunités pour découvrir les produits locaux.

FAVORISER LA MOBILITE DOUCE, PARTAGEE ET ACCESSIBLES A TOUS

- Aménagement de la chaussée Marie-Thérèse en axe structurant doux en cours de réalisation.

LOT 1

1

1.1 SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

FICHE : 1.1

PRIORITÉ : Lot 1

VERSION : 16-03-26

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à **METTRE EN PLACE UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC)** sur le territoire communal.

Ce schéma permettra de :

- Identifier les zones à vocation résidentielle, économique, touristique, agricole ou naturelle.
- Définir les priorités en matière de mobilité, d'aménagement de l'espace public, de gestion des infrastructures et des services.
- Coordonner les initiatives communales et supracommunales.
- Offrir un cadre de référence clair pour toute décision future en urbanisme ou en développement territorial.

Le SDC est établi à l'initiative de la commune par un auteur de projet agréé qu'elle désigne.

Le SDC définit une stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal sur base d'une analyse contextuelle. Il a une valeur indicative et comporte deux parties :

- Une analyse contextuelle qui comporte les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité, ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire ;
- Une stratégie territoriale qui définit, d'une part, les objectifs communaux de développement territorial et d'aménagement du territoire à l'échelle communale, d'autre part, les principes de mise en œuvre des objectifs, notamment ceux liés au renforcement des centralités urbaines et rurales, et enfin, la structure territoriale qui identifie et exprime les aspects cartographiques.

Il peut également comporter des mesures de gestion et de programmation (densité de logements par ha, périmètre de réflexion urbanistique d'ensemble, etc.) et des propositions de révision du plan de secteur.

L'objectif initial est de préserver la structure typique des villages et de gérer de manière raisonnée l'aménagement du territoire.

Outre les questions de développement territorial et de structuration du territoire, un accent plus particulier sera porté sur la préservation du cadre bâti et la mobilisation cohérente du potentiel foncier mais aussi sur la maîtrise du développement d'hébergements touristiques locatifs dans les villages. Le SDC pourra aussi intégrer une stratégie à long terme pour le logement à destination des aînés.

Le SDC définira des mesures visant à guider l'urbanisation, des densités de logement, les nouvelles formes d'habitation etc. De plus, une attention particulière devra être apportée au respect de la biodiversité.

Il conviendra également d'intégrer la notion de centralité ou de trajectoire de réduction de l'étalement urbain. Cela passe par l'identification et la cartographie des centralités que sont Tenneville (cette centralité est actuellement définie dans le Schéma de Développement Territorial - SDT) et Champlon (centralité à définir et à intégrer dans le SDC) et des espaces excentrés.

Le SDC n'est pas un règlement contraignant comme un permis d'urbanisme ou un règlement communal, mais comme il définit les grandes orientations stratégiques pour l'évolution du territoire communal, il peut intégrer :

- des recommandations pour que les nouvelles constructions soient résilientes aux changements climatiques (ex. limiter le risque de surchauffe, favoriser l'orientation optimale, encourager l'usage de matériaux performants et durables, prévoir des solutions d'ombrage, etc.) ;
- des principes pour l'aménagement durable des abords et des jardins (infiltration des eaux de pluie, désimperméabilisation, végétalisation, maintien de la biodiversité, plantations locales, continuités écologiques, etc.) ;
- des orientations en matière de performance énergétique et de confort (isolation, énergies renouvelables, sobriété énergétique).

Parallèlement ou dans la foulée du SDC, d'autres outils seront mis en place comme un Guide Communal d'Urbanisme (GCU).

Le GCU encadre la façon de construire ou d'aménager les espaces publics et privés. Il donne les lignes directrices pour les projets soumis à permis ou à certificat d'urbanisme n° 2. C'est un document qui définit comment construire et aménager les espaces publics et privés dans une commune. Il complète ainsi le schéma de développement communal (SDC) qui définit "Où construire et aménager ?" mais aussi "Quoi construire et aménager ?". Elaborer un GCU à la suite d'un SDC permettra à la commune de traduire les objectifs de développement territorial

du schéma régional et communal en objectifs d'urbanisme. Dans le GCU, ces objectifs d'urbanisme sont ensuite déclinés en indications. Le GCU a une valeur indicative.

Compte tenu du fil conducteur du PCDR et de la volonté de soutenir la transcommunalité, l'élaboration du SDC pourrait être envisagée de manière pluri communale.

A noter que si le SDC propose des projets d'aménagement susceptibles de modifier substantiellement le territoire (nouvelles zones de développement, urbanisation de friches, extensions d'infrastructures...), un RIE devra être mené pour mesurer les incidences possibles sur la biodiversité, les paysages, l'eau, la santé, etc.

JUSTIFICATION DU PROJET

La commune de Tenneville connaît une évolution de son territoire qui nécessite aujourd'hui une vision stratégique à long terme pour encadrer son développement. Au cours des dernières décennies, le développement du bâti et la multiplication des hébergements touristiques locatifs ont exercé une pression croissante sur le foncier. Dans le même temps, la demande de logements adaptés pour les jeunes ménages ou pour les aînés souhaitant rester dans la commune s'accroît. La préservation du patrimoine bâti et paysager, qui constitue un atout majeur pour l'attractivité résidentielle et touristique de Tenneville, impose de définir un cadre clair permettant un développement harmonieux.

Le Schéma de Développement Communal constitue l'outil adapté pour répondre à ces enjeux. Il permettra à la commune de planifier de manière rationnelle son évolution, en conciliant attractivité touristique et qualité de vie pour les habitants. L'essor des gîtes et des locations de courte durée contribue à la vitalité économique, mais peut accentuer les tensions sur le logement à l'année ; il devient donc essentiel de disposer d'une vision commune et d'orientations précises pour accompagner ce phénomène. Par ailleurs, le vieillissement de la population est une réalité : au 1er janvier 2025, 7,51 % des habitants ont plus de 75 ans. Il est donc nécessaire de réfléchir dès aujourd'hui à des solutions de logement adaptées et à la localisation optimale des services au sein des centralités.

Enfin, le Schéma de Développement Communal s'inscrit dans les objectifs régionaux définis par le Schéma de Développement Territorial (SDT), qui demande à chaque commune de définir ses centralités et de planifier la réduction de l'étalement urbain. Pour Tenneville, la mise en place de cet outil est indispensable afin de préserver ses atouts, d'anticiper les pressions à venir et de guider l'aménagement communal pour les 15 à 20 prochaines années, en conciliant de manière équilibrée les dimensions résidentielles, économiques, touristiques et sociales et environnementales.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeux	■ Révéler les atouts de Tenneville ■ Construire une commune où chacun peut s'ancrer
Objectifs	■ Accroître la résilience du territoire et de ses habitants ■ Favoriser la mobilité douce, partagée et accessible à tous ■ Oser l'innovation dans les formules de logement
Interactions avec d'autres projets	■ Un Logement pour demain ■ Un quartier qui rassemble autour des aînés ■ Un logement tremplin ■ Une commune qui se relie ■ A Tenneville, on circule malin ■ Une N4 qui relie encore plus ■ L'or Bleu de Tenneville
Liens avec les autres outils communaux	■ PST : « Mise en place de logements ou d'espaces à bâtir accessibles à tous »

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	■ Réduction de l'étalement urbain grâce à une meilleure maîtrise du développement résidentiel et touristique. ■ Préservation des paysages et des espaces naturels, éléments identitaires de la commune. ■ Préservation du caractère visuel et patrimonial des villages. ■ Protection de la biodiversité en orientant les aménagements dans les zones les moins sensibles. ■ Optimisation de l'usage du foncier et limitation de la consommation de terres agricoles.
Economie	■ Création d'un cadre clair pour favoriser les investissements immobiliers ou touristiques durables. ■ Encadrement de l'attractivité résidentielle et touristique, gage de vitalité économique à long terme.
Social/culturel	■ Anticipation des besoins en logements pour les jeunes ménages et pour les aînés souhaitant rester sur la commune. ■ Maintien de l'identité des villages et valorisation du patrimoine bâti et paysager. ■ Implication des citoyens à travers le processus participatif lié à l'élaboration du SDC. ■ Développement de logements pour tous les types de revenus.

LOCALISATION ET STATUT

Le projet concerne l'ensemble du territoire

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	Commune de Tenneville
Partenaires	CCATM, CLDR, CCCA

ESTIMATION GLOBALE DU PROJET

Sources de financement	■ Région Wallonne : Subvention pour la réalisation du SDC : taux de subvention de 75% des honoraires avec une subvention max de 75.000 €. ■ Région wallonne - Subvention pour la réalisation d'un rapport sur les incidences environnementales dans le cadre de l'élaboration ou de la révision d'un outil communal d'aménagement : taux de subvention de 75% des honoraires avec une subvention max de 20.000 €. ■ Idelux : Financement du diagnostic
Projet rémunérateur	Non

Description	Q	P.U en € TVA	Prix Totale en € HTVA
Elaboration du Schéma de Développement Communal	1	90.000,00	90.000,00
Elaboration du Rapport sur les Incidences environnementales (RIE)	1	25.000,00	25.000,00
Total en € HTVA			115.000,00
TVA 21%			24.150,00
Total en € TVAC			139.150,00

PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	Pour les citoyens, il est nécessaire de mettre en place, au niveau de la commune, des outils d'aménagement du territoire. Compte tenu que la commune a un délai de 6 ans à partir de l'entrée en vigueur du Schéma de Développement Territorial (SDT), le 1er août 2024, la CLDR a retenu ce projet en Lot 1.
État du dossier	Phase de diagnostic et d'analyse contextuelle (inventaire des caractéristiques du territoire et des besoins, réalisation de cartographies et identification des enjeux) en cours par Idelux

Programme des travaux et planification	■ Décision du Conseil communal et inscription budgétaire. ■ Rédaction et publication du cahier des charges pour désignation de l'auteur de projet agréé. ■ Phase de stratégie territoriale : Définition des orientations d'aménagement et des densités de développement, proposition de structure territoriale et d'outils complémentaires éventuels ■ Phase de validation et approbation : Concertation citoyenne et consultation officielle des instances, adoption par le Conseil communal et transmission à la Région.
Démarches administratives à réaliser	■ Décision du Conseil communal pour le lancement du projet. ■ Désignation d'un auteur de projet agréé via marché public. ■ Notification et suivi auprès de la Direction du Développement Territorial du SPW. ■ Implication des commissions citoyennes et réalisation de la phase d'enquête publique. ■ Approbation finale par le Conseil communal et prise d'acte régionale. ■ Si nécessaire, réalisation d'un RIE (Rapport sur les Incidences Environnementales).
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	■ Plan de communication pour assurer l'appropriation du SDC par les citoyens et acteurs locaux. ■ Mise à jour régulière du SDC en fonction de l'évolution des besoins et des cadres régionaux.

EVALUATION

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Mise en place d'un Schéma de Développement Communal	1	Rapport communal, SDC
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux de décisions urbanistiques conformes aux orientations du SDC	70% dans les 2 ans après l'approbation du SDC	Rapport communal
Pourcentage de projets (infrastructures, espaces publics, mobilités, logement...) dont le contenu découle directement des recommandations ou orientations du SDC.	75% dans les 3 ans après l'approbation du SDC	Rapport communal

MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

Mesures pour répondre aux risques et contraintes	Le SDC intègre l'analyse des risques liés au territoire communal, tels que les inondations, les coulées de boue, les risques industriels ou la pression foncière. Il permet de définir des zones à préserver, de recommander des aménagements adaptés et de proposer des mesures pour réduire la vulnérabilité des habitants et des infrastructures. Les orientations du SDC guideront ainsi la commune dans des choix de développement plus résilients face aux aléas.
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	Le SDC propose une approche globale de la gestion des eaux à l'échelle communale. Il identifie les zones sensibles aux inondations ou aux ruissellements et recommande des solutions comme la préservation des zones humides, la désimperméabilisation des sols, la mise en place de bassins d'orage ou de noues d'infiltration ou encore la gestion des eaux grises et polluées. Ces orientations permettront à la commune de mieux anticiper les impacts des changements climatiques et d'optimiser la gestion de l'eau pluviale.
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Le SDC valorise les ressources locales en orientant le développement vers une utilisation rationnelle des sols, du bois ou des espaces agricoles. Il encourage la préservation des terres agricoles et forestières, le réemploi de terrains déjà artificialisés avant d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation, et propose une planification qui limite la consommation de ressources naturelles.
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Le SDC est un outil de sobriété foncière. Il fixe des orientations pour limiter l'étalement urbain, densifier les centralités existantes, et favoriser un usage optimisé des infrastructures déjà en place. Cette approche permet de réduire les besoins en nouveaux réseaux (eau, électricité, voirie), d'éviter une consommation excessive d'espace et de rationaliser les investissements communaux.
Mesures en faveur de la biodiversité	Le SDC protège et valorise la biodiversité communale en identifiant les corridors écologiques, les zones à haut intérêt biologique et les espaces verts structurants. Il propose des mesures pour éviter la fragmentation

	des habitats, renforcer les trames vertes et bleues, et intégrer des aménagements favorables à la nature dans les futurs projets urbanistiques.
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Le SDC contribue à une meilleure accessibilité du territoire pour tous les publics. Il définit des principes pour renforcer les mobilités douces entre les villages et les centralités, améliorer la desserte en transports en commun, et favoriser des équipements accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il intègre également des réflexions sur la mixité fonctionnelle et générationnelle dans les futurs aménagements.
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :	Le SDC oriente le développement communal vers une économie locale et circulaire en identifiant les zones propices à l'implantation de petites activités économiques, artisanales ou de services à proximité des habitants. Il favorise également la réutilisation des espaces déjà bâtis ou sous-occupés avant toute nouvelle consommation de foncier, réduisant ainsi les coûts et l'impact environnemental des nouveaux projets.
Intégration du projet dans l'environnement	Le SDC veille à ce que tout futur développement s'intègre harmonieusement dans son environnement naturel et bâti. Il définit des recommandations sur le choix des sites à urbaniser, la préservation des silhouettes villageoises et la cohérence paysagère. Il s'assure que chaque nouveau projet renforce la qualité visuelle et environnementale de la commune, en cohérence avec les identités locales.

ANNEXES

Sans objet

1.2 OBJECTIF SÉCURITÉ – ETUDE

FICHE : 1.2

PRIORITÉ : Lot 1

VERSION : 16-03-26

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à **IDENTIFIER LES POINTS SENSIBLES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**, afin de garantir une cohabitation harmonieuse entre automobilistes, cyclistes et piétons.

Les points sensibles sont localisés sur voiries régionales ou communales. Il est donc important de signaler que la commune n'a pas systématiquement la maîtrise et l'autonomie dans la réalisation d'aménagements.

Cette fiche concerne donc la réalisation d'une étude de situation des problématiques et de définition des aménagements à réaliser. Celle-ci comprendra les éléments suivants :

- Inventaire des points sensibles à l'échelle communale, incluant :
 - la localisation précise,
 - la présence ou non d'aménagements sécuritaires existants (trottoirs, éclairage, traversées piétonnes...),
 - la nature des problèmes constatés (vitesse, visibilité, état de la voirie, absence d'équipements).

Dans le cadre de cet inventaire, une attention particulière sera accordée à deux types d'espaces :

 1. les entrées de village,
 2. les abords des deux écoles communales.

Cet inventaire pourra être réalisé dans le cadre d'une démarche citoyenne en impliquant les habitants dans l'identification des problèmes qu'ils rencontrent au quotidien.
- Analyse et cartographie des situations, en croisant l'inventaire avec des données objectives : trafic routier, type de voirie, statistiques d'accidentologie si disponibles.
- Identification des aménagements ou interventions nécessaires :
 - ralentisseurs, radars préventifs, zones 30 km/h, traversées piétonnes sécurisées,
 - création ou amélioration de trottoirs et pistes cyclables,
 - aménagements paysagers, etc.
- Définition des pouvoirs compétents et des partenariats (commune, SPW Mobilité et Infrastructures pour les routes régionales, police locale pour avis sécuritaire).

La mise en œuvre progressive des aménagements définis pour les voiries communales sera ensuite réalisée dans le cadre de la fiche spécifique reprise en Lot 2.

JUSTIFICATION DU PROJET

La sécurité routière constitue un enjeu majeur pour les habitants de Tenneville, tant pour les automobilistes que pour les usagers vulnérables que sont les piétons et les cyclistes. Le territoire est traversé par des voiries régionales et communales aux caractéristiques variées, avec des zones particulièrement sensibles telles que les entrées de villages, les traversées fréquentées et les abords des écoles. Les habitants expriment régulièrement des préoccupations liées à la vitesse, au manque de visibilité, à l'absence d'infrastructures adaptées ou encore à la difficulté de partager l'espace routier en toute sérénité.

Aujourd'hui, la commune ne dispose pas d'une vision globale et structurée de ces problématiques. Ce projet vise donc à doter la commune d'un diagnostic complet, objectif et partagé, permettant d'identifier clairement les points sensibles en matière de sécurité routière et de définir les actions prioritaires à mener. L'inventaire des situations, enrichi par une participation citoyenne, offrira une meilleure compréhension des enjeux vécus au quotidien. L'analyse permettra de croiser ces perceptions avec des données techniques, afin de proposer des solutions adaptées, cohérentes et réalistes.

La fiche répond ainsi à plusieurs besoins : améliorer la sécurité et la qualité de vie dans les villages, protéger les usagers les plus vulnérables, renforcer l'attractivité du territoire et permettre une planification efficace des investissements communaux. Elle constitue également une base

indispensable pour mener, à terme, des aménagements coordonnés et progressifs, en collaboration avec le SPW et les autres acteurs concernés.

En structurant la démarche et en anticipant les actions à mener, la commune pourra s'inscrire dans une logique proactive, assurer une meilleure cohérence territoriale et garantir des déplacements plus sûrs pour tous.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeux	Construire une commune où chacun peut s'ancrer
Objectifs	Favoriser la mobilité douce, partagée et accessible à tous
Interactions avec d'autres projets	- Objectif sécurité- Mise en œuvre - Une commune qui se relie - A Tenneville, on circule malin - Une N4 qui relie encore plus - Bienvenue à Tenneville
Liens avec les autres outils communaux	PST : projets en matière de sécurisation routière

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	Effets positifs sur le cadre de vie par la réduction de la vitesse et le renforcement de l'utilisation des modes doux (réduction du trafic et des pollutions, y compris des pollutions sonores).
Economie	Amélioration de l'attractivité résidentielle et touristique de la commune.
Social/culturel	Amélioration du bien-être des habitants par la réduction du sentiment d'insécurité.

LOCALISATION ET STATUT

Le projet concerne l'ensemble de la commune. Deux statuts de voiries doivent être distingués : les voiries communales et les voiries régionales.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	Commune
Partenaires	SPW, police, habitants, CCATM

ESTIMATION GLOBALE DU PROJET

Sources de financement	Opération de Développement Rural : Taux de subvention de 60% avec un maximum de 300.000 €
Projet rémunérateur	Non

Description	Q	P.U en € TVA	Prix Totale en € HTVA
Identisation des points sensibles en matière de sécurité routière	FF	FF	25.000,00
Total en € HTVA			25.000,00
TVA 21%			5.250,00
Total en € TVAC			30.250,00

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	Ce projet est repris en Lot 1 car il est nécessaire à la bonne mise en œuvre des projets destinés à améliorer la mobilité sur le territoire communal
État du dossier	- Programme d'investissement communal afin d'améliorer les voiries - Les interventions urgentes réalisées par les services communaux en cas de problème important le long des voiries. - L'aménagement de l'axe routier majeur du territoire (N4), dans la traversée de Tenneville, a été réalisé dans le cadre du précédent PCDR.
Programme des travaux et planification	- Identification des situations sensibles - Analyse de chaque situation et des problèmes récurrents. Objectivation des situations. - Concertation avec les services régionaux et les services de police - Définition des priorités
Démarches administratives à réaliser	Désignation d'un auteur de projet selon les règles des marchés publics.
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	Implication des citoyens dans le cadre du travail d'inventaire.

EVALUATION

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réalisation de l'étude	1	Commune
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Augmentation des déplacements doux	30%	Comptage
Réduction de l'utilisation de la voiture	15%	Comptage, études régionales

MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

Mesures pour répondre aux risques et contraintes	Le projet contribue à réduire les risques liés à la circulation routière en identifiant et en traitant, par la suite, les points sensibles du territoire communal. Il répond à des contraintes importantes telles que la vitesse excessive, la faible visibilité et le manque d'aménagements pour les usagers vulnérables. En sécurisant ces zones, le projet diminue le risque d'accidents pour les automobilistes, piétons et cyclistes et renforce la sécurité générale des traversées de villages.
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	Sans objet
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Sans objet
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Sans objet
Mesures en faveur de la biodiversité	Sans objet
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Le projet vise à améliorer la sécurité et l'accessibilité pour tous les usagers, y compris les personnes à mobilité réduite, les familles avec enfants et les cyclistes.
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Sans objet
Intégration du projet dans l'environnement	Sans objet

ANNEXES

Sans objet

1.3 L'OR BLEU DE TENNEVILLE

FICHE : 1.3

PRIORITÉ : Lot 1

VERSION : 16-03-26

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à **SENSIBILISER ET IMPLIQUER LES ACTEURS LOCAUX, LES HABITANTS ET LES VISITEURS À LA GESTION ET À LA PRÉSERVATION DU CYCLE DE L'EAU.**

Pour ce faire, ce projet propose une combinaison d'actions de sensibilisation, d'explication, de formation, de démonstration et de diffusion de bonnes pratiques. Trois catégories de publics sont concernées par ces actions :

1. Les acteurs du développement territorial (commune, promoteurs et investisseurs immobiliers, ...).

La CLDR souhaite que ce projet permette aux acteurs du développement territorial d'intégrer pleinement la dimension de l'eau, dans toutes ses composantes, au cœur des projets d'aménagement. Il ne s'agit plus seulement de « gérer les eaux », mais bien de penser le territoire à travers le cycle de l'eau, dans une logique de résilience et d'adaptation aux changements climatiques. Concrètement, le projet pourrait viser à :

- Informer et former les acteurs (services communaux, bureaux d'études, promoteurs, investisseurs) sur les enjeux liés à la gestion intégrée de l'eau : infiltration, ruissellement, imperméabilisation, érosion, etc.
- Encourager la conception de projets immobiliers plus résilients, notamment en favorisant :
 - la désimperméabilisation des sols et l'usage de matériaux perméables;
 - la gestion à la source des eaux pluviales (citernes, noues, mares, zones d'infiltration);
 - la préservation ou restauration des zones humides et des haies, qui jouent un rôle tampon dans le cycle de l'eau ;
 - une planification cohérente des extensions urbaines et lotissements en fonction de la topographie et des dynamiques hydrologiques.
- Accompagner la commune dans l'élaboration d'une politique locale de résilience hydrologique, intégrant des outils tels qu'une charte communale de l'eau, des prescriptions urbanistiques types ou un cahier des charges modèle pour les constructions.

2. Les habitants permanents de Tenneville, avec des actions telles que :

- L'organisation de moments d'information et de sensibilisation sur la gestion de l'eau communale et sur les effets de petits gestes sur la qualité de l'eau.
- La mise en place d'animations sur le cycle de l'eau pour expliquer de manière ludique l'importance de limiter l'imperméabilisation et de protéger les milieux aquatiques, l'importance de la bonne gestion de l'eau dans les maisons...
- L'organisation d'actions de sensibilisation sur la consommation de l'eau : « des petits gestes pour consommer moins et mieux ».
- L'organisation d'ateliers pratiques « l'eau dans mon jardin » qui aborderont la gestion de l'eau à l'échelle d'un jardin ou d'une parcelle, la question des pesticides, etc. Des spécialistes ou des témoins locaux partageront leur expérience sur des thématiques telles que la récupération d'eau de pluie, les jardins perméables ou la plantation de haies utiles pour ralentir le ruissellement.
- La diffusion de fiches-conseils et guides claires et illustrées sur les aménagements favorisant l'infiltration de l'eau : pavés drainants, noues, haies, toitures végétalisées, mares ou zones humides.
- La mise en place de Journées portes ouvertes dans des jardins exemplaires, conçus pour une bonne gestion de l'eau, permettant de montrer des réalisations concrètes et de valoriser les bonnes pratiques locales.

3. Les habitants temporaires (seconds résidents, touristes) :

- Le développement de trois boucles familiales avec énigmes (de type Totemus), permettant aux enfants d'obtenir leur diplôme de jeune chef fontainier. Ce travail sera réalisé sur base des éléments définis par des étudiants embauchés durant un été par la commune et encadrés par les animateurs Patro.

- Dans le cadre de la collection « Tenneville Découverte », une édition spéciale intitulée « Trésor Bleu » est prévue. Elle comprendra le circuit des fontaines (voir Lot 2), le réseau d'eau et les autres richesses bleues locales.
- La mise en place d'une action de sensibilisation à moins consommer d'eau lors de son séjour : « je participer à préserver l'Or Bleu de Tenneville ».

JUSTIFICATION DU PROJET

La commune de Tenneville gère son réseau de distribution d'eau potable, dont l'entretien et la sécurisation représentent un enjeu majeur tant sur le plan environnemental que financier. Les citoyens ont très largement mis en avant cette spécificité locale lors des différents moments de consultation. Ceux-ci ont également conscience que dans un contexte de changement climatique, les périodes de sécheresse estivale deviennent plus fréquentes, entraînant une pression croissante sur les ressources en eau. La consommation domestique et agricole augmente lors de ces épisodes, alors que la recharge des nappes phréatiques est parfois insuffisante.

Dans le même temps, les épisodes de pluies intenses favorisent le ruissellement rapide au lieu d'une infiltration dans les sols, aggravant la perte d'eau disponible localement. Or, une grande part de ce phénomène provient de l'imperméabilisation des surfaces privées (terrasses, parkings, allées bétonnées), qui empêche la ressource de s'infiltrer naturellement pour reconstituer les nappes dont dépend le réseau communal.

Pour la CLDR, il est important d'intégrer dans ce nouveau PCDR des actions destinées à sensibiliser les habitants aux bons réflexes d'aménagement et à la gestion raisonnée de l'eau et ce, afin de réduire la pression sur la ressource communale, en encourageant la récupération et la réutilisation des eaux de pluie pour les usages extérieurs et de favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols pour contribuer à la recharge des nappes phréatiques qui alimentent le réseau communal. Les Tennevillois ont proposé différentes actions destinées à sensibiliser petits et grands de manière ludique et impliquante.

Cette démarche fait écho au projet de digitalisation du réseau d'eau potable, en cours, qui permettra de mieux gérer cet « or bleu » grâce à un suivi plus précis des consommations, à la détection rapide des fuites et à une meilleure anticipation des besoins. L'articulation entre la responsabilisation citoyenne et l'optimisation technique du réseau renforcera la résilience de la commune face aux défis hydriques à venir.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeux	■ Révéler les atouts de Tenneville
Objectifs	■ Accroître la résilience du territoire et de ses habitants ■ Privilégier un tourisme intégré, respectueux et porteur de sens
Interactions avec d'autres projets	■ De fontaine en fontaine ■ Balade au bord de l'eau ■ De la campagne à la forêt ■ Tenneville, Bain de forêt ■ Ouvrons nos sens
Liens avec les autres outils communaux	■ Gestion communale de la distribution d'eau ■ PAEDC

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	■ Réduction de la pression sur la ressource en eau en favorisant la récupération et la réutilisation de l'eau de pluie. ■ Contribution à la limitation des effets du changement climatique sur la ressource locale (sécheresse, pénuries).
Economie	■ Éventuelle réduction de la consommation d'eau potable, avec impact positif sur la facturation et la gestion du réseau.
Social/culturel	■ Développement d'une culture citoyenne de la gestion durable de l'eau. ■ Renforcement du lien social à travers les ateliers, balades et visites de jardins exemplaires.

LOCALISATION ET STATUT

Le projet concerne l'ensemble du territoire.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	Commune
Partenaires	Contrat de Rivière, Parc Naturel, Syndicat d'Initiative, Citoyens, Ecoles, jeunes, CCCA , Patro

ESTIMATION GLOBALE DU PROJET

Sources de financement	Budget communal
Projet rémunérateur	Non

Description	Q	P.U en € TVA	Prix Totale en € HTVA
Organisation d'ateliers : frais d'intervenants, supports pédagogiques, communication	12	1.500,00	18.000,00
Création de fiches-conseils illustrées : conception graphique, rédaction et expertise technique, impression	1.500	3,50	5.250,00
Journées portes ouvertes annuelles de jardins exemplaires : signalétique, communication, animation	6	1.500,00	9.000,00
Animations sur le cycle de l'eau : conception de l'animation, création du matériel ludique et des supports, intervenants, communication	1	6.000,00	6.000,00
"Tenneville Découverte : trésor bleu" : conception et rédaction, graphisme, impression et communication	1000	6,00	6.000,00
Boucles découverte : création des énigmes, rédaction des textes et réalisation d'illustration, test et validation, impression de camets de jeu ou de flyers	500	10,50	5.250,00
Total en € HTVA			49.500,00
TVA 21%			10.395,00
Total en € TVAC			59.895,00

PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	Le réseau communal repose sur des captages d'eau locaux, qui font partie du patrimoine naturel de Tenneville. Les habitants sont attachés à cette autonomie car elle garantit une eau provenant de leur propre territoire, en lien direct avec les forêts, les vallées et les sources locales. Cette proximité crée un sentiment de fierté et de responsabilité : préserver la ressource, c'est préserver un bien commun. Pour eux, il est donc prioritaire d'impliquer tous les habitants, quel que soit leur âge, mais aussi les visiteurs dans la préservation de cet or bleu.
État du dossier	A ce stade, aucune action concrète n'a été menée mais des travaux préparatoires tels que la définition des balades énigmes ont déjà été réalisés. La province de Luxembourg finance actuellement une étude « zéro pesticides » qui pourra être source d'actions à mener.
Programme des travaux et planification	Le programme de mise en place sera établi lors de l'activation de la fiche-projet.
Démarches administratives à réaliser	Sans objet
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	■ L'implication des citoyens et des visiteurs. ■ L'implication des partenaires tels que le Parc Naturel, le Contrat de Rivière et le Syndicat d'Initiative. ■ Une évaluation annuelle des actions et un réajustement du programme si nécessaire.

EVALUATION

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'actions mises en place	Min 3 des actions citées	Rapport communal et CLDR, Communication communale
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux des ménages ayant adopté au moins une pratique de gestion durable de l'eau à domicile	15%	Enquête
Part des participants déclarant mieux comprendre le lien entre leurs pratiques et la qualité/quantité de l'eau locale	Au moins 65%	Sondage post animations
Augmentation de surfaces perméables	+10%	Enquête

MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

Mesures pour répondre aux risques et contraintes	Le projet répond directement au risque de tension sur le réseau communal de distribution d'eau en cas de sécheresse ou d'épisodes de forte consommation. En sensibilisant les habitants à une meilleure gestion de l'eau, à la récupération des eaux de pluie, à la réduction des surfaces imperméables et à l'infiltration à la parcelle, il limite la pression sur le réseau communal et réduit les risques de pénurie à long terme. Les ateliers et les fiches-conseils permettront également d'anticiper les contraintes climatiques futures, notamment l'augmentation des épisodes de sécheresse et de ruissellement intense.
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	Le projet favorise une gestion durable de l'eau à l'échelle locale grâce à la promotion de pratiques telles que l'installation de citernes de récupération, la création de noues ou de haies ralentissant le ruissellement et la valorisation des zones humides. Les animations et boucles pédagogiques expliqueront le cycle de l'eau, l'importance de limiter l'imperméabilisation des sols et de protéger les points de captage d'eau potable.
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Le projet encourage l'utilisation rationnelle de l'eau communale. Les fiches-conseils et le topo-guide mettront également en avant l'utilisation de matériaux perméables ou recyclés pour les aménagements (pavés drainants, bois local pour les haies, paillage naturel, etc.), ce qui participe à la préservation des ressources naturelles.
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Le projet est conçu dans une logique de sobriété budgétaire et énergétique. Les actions s'appuient principalement sur la mobilisation des ressources locales : témoignages d'habitants, visites de jardins déjà aménagés et encadrement par des partenaires locaux. L'essentiel des supports créés sera diffusé de manière numérique pour limiter l'impression, sauf pour des fiches-conseils ciblées sur papier durable.
Mesures en faveur de la biodiversité	En favorisant des aménagements qui ralentissent le ruissellement et favorisent l'infiltration, le projet contribue à la protection des milieux aquatiques et à la biodiversité locale. La promotion des haies indigènes, mares, zones humides et toitures végétalisées participe à la création de micro-habitats pour la faune et la flore.
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Les activités sont conçues pour toucher un large public : familles, seniors, écoles, propriétaires de jardins ou simples citoyens curieux. Les boucles familiales et animations ludiques sont adaptées aux enfants, tandis que les fiches-conseils sont claires et illustrées pour être comprises de tous. Les ateliers pratiques sont accessibles sans prérequis techniques.
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Le projet mettra en avant les fournisseurs et entreprises locales capables de proposer des solutions durables : pépiniéristes, installateurs de systèmes de récupération d'eau, artisans pour la pose de matériaux perméables, producteurs de paillage ou de compost local. Il encourage ainsi une économie circulaire en valorisant les ressources et savoir-faire du territoire.
Intégration du projet dans l'environnement	Le projet est parfaitement intégré dans le territoire communal puisqu'il valorise le réseau d'eau potable local et les richesses « bleues » de Tenneville, tout en s'appuyant sur des sites existants (jardins exemplaires, fontaines, zones humides). L'édition spéciale « Trésor Bleu » dans la collection « Tenneville Découverte » permet de donner de la visibilité à ce patrimoine naturel et technique, renforçant l'identité locale autour de la ressource en eau.

ANNEXES : SANS OBJET

1.4 UN LOGEMENT POUR DEMAIN

FICHE : 1.4

PRIORITÉ : Lot 1

VERSION : 16-03-26

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet vise à **ANTICIPER ET ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES BESOINS EN LOGEMENTS** sur le territoire communal, en encourageant des formes d'habitat innovantes et adaptées aux réalités locales.

Le projet se déclinera en plusieurs volets :

- Dans un premier temps, la commune définira un cadre communal clair, notamment dans le cadre du Schéma de Développement Communal (SDC), pour identifier les opportunités et les freins réglementaires à la mise en œuvre de ces formules innovantes. Par formules innovantes, il est entendu notamment les logements kangourou, les logements tremplins, le coliving, le fractionnement de logements devenus trop grands, les logements pour seniors, les logements modulaires, les habitats groupés ou participatifs....
La commune précisera les conditions favorables à la diversification des logements afin d'inciter à la création d'habitats innovants et de garantir leur cohérence avec la vision de développement communal.
- Dans un second temps, une campagne de sensibilisation et d'information des habitants sera organisée pour faire connaître les avantages de ces nouvelles formes d'habitat et valoriser des exemples concrets, notamment au travers de réunions publiques, supports de communication et témoignages locaux. Cette campagne pourra prendre la forme de :
 - 2 à 3 réunions publiques ou ateliers avec témoignages d'experts et habitants ayant réalisé de tels projets.
 - supports de communication : brochures, affiches communales, capsules vidéo ou articles web.
- Parallèlement, la commune mettra en place des moments de conseils personnalisés à destination des propriétaires et des porteurs de projets lors de permanences animées par un architecte/urbaniste ou un conseiller logement :
 - Comment fractionner un logement ?, Comment intégrer un nouveau type de logement dans ma propriété ?, Comment développer notre projet d'habitat ?
 - Quelles démarches administratives entreprendre ?
 - Quelles sont les aides financières disponibles ?
 - Quelles sont les solutions architecturales les plus adaptées ?
 - Comment rendre son projet durable : quelques éco-conseils, guidage vers le guichet énergie....
- Rédaction et mise à disposition de fiches pratiques afin de présenter les démarches administratives, les aides financières, les bonnes pratiques architecturales, etc.

JUSTIFICATION DU PROJET

La commune de Tenneville, à l'instar de nombreuses communes rurales, est confrontée à plusieurs défis : d'une part, un parc de logements ancien, parfois surdimensionné et donc moins adapté pour les ménages actuels ; d'autre part, une demande croissante de logements abordables et flexibles, exprimée par les jeunes ménages, les familles monoparentales ou encore les seniors souhaitant rester dans leur village sans devoir entretenir une grande habitation. Pour les citoyens, l'accès au logement est un défi important pour l'avenir de Tenneville. Selon eux, au-delà des changements sociétaux, la situation de la commune connaît également la pression touristique. De nombreux bâtiments sortent de l'offre de logements résidentiels pour l'offre de logements touristiques. Les gîtes, secondes résidences et autres locations se sont multipliés au cours des années au détriment des habitants qui souhaitent rester dans la commune.

Pour la CLDR, il est important de soutenir le logement en favorisant l'émergence de nouvelles formules telles que les logements kangourou, les logements tremplin pour jeunes, la colocation intergénérationnelle, le fractionnement de maisons devenues trop grandes, ou encore la création de logements adaptés pour seniors. Ces solutions présentent l'avantage de réduire la consommation d'espace, de limiter l'artificialisation des sols et de lutter contre la vacance de logements existants, tout en permettant à différents publics de trouver une réponse adaptée à leurs besoins.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeux	■ Construire une commune où chacun peut s'ancrer
Objectifs	■ Oser l'innovation dans les formules de logement

Interactions avec d'autres projets	■ Schéma de Développement Communal ■ Un quartier qui rassemble autour des aînés ■ Un Logement tremplin
Liens avec les autres outils communaux	■ PST : « Mise en place de logements ou d'espaces à bâtir accessibles à tous »

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	■ Ce projet vise à optimiser l'existant.
Economie	■ Louer une partie de sa maison (kangourou, colocation) apporte un revenu et soutient l'économie familiale.
Social/culturel	■ Ce projet aura pour impact le maintien de la population locale. Les jeunes ménages et les familles trouvent des solutions abordables, les seniors peuvent rester dans leur commune grâce à des logements adaptés. ■ Le projet permet le renforcement du lien social et de la solidarité.

LOCALISATION ET STATUT

Ce projet sera mené sur l'ensemble du territoire.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	Commune de Tenneville
Partenaires	CCATM, CPAS, PCS, Citoyens, CCCA

ESTIMATION GLOBALE DU PROJET

Sources de financement	Budget communal
Projet rémunérateur	Non

Description	Q	P.U en € TVA	Prix Totale en € HTVA
Définition du cadre communal	FF	FF	7.500,00
Campagne de sensibilisation et d'information	FF	FF	4.000,00
Mise en place de moments de conseil personnalisés	FF	FF	5.000,00
Total en € HTVA			16.500,00
TVA 21%			3.465,00
Total en € TVAC			19.965,00

PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	Pour la CLDR, il est prioritaire d'agir au niveau de l'offre de logements. Le vieillissement de la population, le départ des jeunes adultes, l'inadéquation entre la taille de certains logements et les besoins actuels (logements trop grands pour des personnes âgées seules) et la pression touristique ont été pris en compte pour définir ce projet en Lot 1.
État du dossier	Des demandes de transformation de logements sont déjà parvenues au service urbanisme, mais la commune ne dispose pas encore d'un cadre clair pour encourager et faciliter ces initiatives.
Programme des travaux et planification	■ Définition du cadre communal ■ Sensibilisation des habitants ■ Conseils aux porteurs de projets.

Démarches administratives à réaliser	- Validation du cadre communal par le Collège communal et le Conseil communal. - Éventuelles modifications du règlement communal d'urbanisme ou intégration dans le SDC. - Consultation de la CCATM (Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité) pour avis sur les nouvelles formules de logement.
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	- Suivi des projets pilotes pour documenter les retours d'expérience. - Création d'un référentiel communal pour les porteurs de projets (fiches pratiques, guide des démarches, solutions architecturales). - Organisation annuelle d'une séance d'information pour maintenir la dynamique et informer des nouvelles aides régionales.

EVALUATION

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'actions d'information et de sensibilisation : réunions, fiches, outils de communication	2 à 3 par an	Rapport communal
Nombre de permanences ou rendez-vous de conseil aux porteurs de projets	4 à 5 par an	Rapport communal
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux de vacance des grands logements	Moins 10%	Analyse statistique
Évolution de la population communale par tranche d'âge	Stabilisation des jeunes et maintien des seniors	Analyse statistique - Walstat

MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

Mesures pour répondre aux risques et contraintes	La commune veillera à ce que le développement de nouvelles formules de logements se fasse dans le respect des contraintes locales. Les projets seront accompagnés d'un suivi réglementaire pour éviter les risques de conflits d'usage.
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	Le projet intégrera des recommandations pour favoriser des aménagements qui limitent l'imperméabilisation des sols : récupération d'eau de pluie, toitures vertes, pavés drainants, noues et haies. Les porteurs de projets seront encouragés à prévoir des solutions d'infiltration et de rétention des eaux pluviales afin de réduire le ruissellement et d'alléger la pression sur le réseau communal de distribution et de collecte.
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Les nouvelles formes d'habitat seront conçues pour réutiliser l'existant autant que possible : transformation de logements devenus trop grands, réaffectation de bâtiments vacants, colocation ou logements tremplins. Les matériaux durables, locaux ou recyclés seront encouragés, et la performance énergétique sera prise en compte dès la conception pour limiter la consommation d'énergie et préserver les ressources.
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Le projet promeut la densification douce et l'optimisation du bâti existant plutôt que la création de nouvelles zones d'habitat consommant du foncier agricole ou naturel. La démarche favorise ainsi une sobriété foncière, énergétique et financière, en utilisant mieux ce qui est déjà disponible sur le territoire communal.
Mesures en faveur de la biodiversité	La fragmentation des habitats naturels sera limitée en concentrant les projets dans les zones déjà urbanisées et en maintenant des corridors écologiques dans le tissu rural.
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Le projet vise à répondre à différents profils de population : jeunes ménages, familles monoparentales, seniors, personnes à mobilité réduite. Les nouvelles formules d'habitat encouragent la mixité sociale et intergénérationnelle (ex. logements kangourou ou colocation intergénérationnelle) et veillent à ce que les bâtiments respectent les normes d'accessibilité.
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Les chantiers pourront faire appel à des entreprises locales, et la conception de logements modulaires ou évolutifs permettra de prolonger la durée de vie du bâti existant.

Intégration du projet dans l'environnement	Le projet sera conçu de manière à s'intégrer harmonieusement dans le paysage rural et à respecter le caractère architectural des villages. Les interventions privilégieront des formes d'habitat compactes et discrètes, limitant l'artificialisation et favorisant la continuité paysagère.
--	--

ANNEXES

Sans objet

1.5 SAVOIR TOUT CE QU'IL SE PASSE À TENNEVILLE

FICHE : 1.5

PRIORITÉ : Lot 1

VERSION : 24-07-25

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à **AMÉLIORER LA DIFFUSION, LA VISIBILITÉ ET LA COHÉRENCE DES INFORMATIONS LOCALES ET ASSOCIATIVES**, en favorisant la coordination entre la commune et le tissu associatif. L'objectif est de rendre la communication liée à la vie associative plus claire, plus rapide et mieux adaptée aux différents publics.

Pour ce faire, une cellule de concertation "communication" sera mise en place. Elle sera composée de référents communaux et des représentants du monde associatif. Elle se réunira à une fréquence adaptée pour :

- partager les besoins et priorités de communication,
- coordonner les messages et les supports,
- identifier les événements et actualités à relayer.

Cette cellule aura donc pour mission de définir un plan de communication partagé comprenant :

- un calendrier annuel des événements communaux et associatifs,
- des procédures simples pour transmettre et valider les informations à diffuser,
- un répertoire de contacts pour diffusion rapide (presse locale, réseaux sociaux, mailing-list).

Le projet permettra également à la commune de prodiguer des conseils aux associations au niveau de :

- la création de visuels attractifs et respectant un code graphique commun et mettant en valeur l'identité de la commune,
- l'utilisation efficace des réseaux sociaux et supports numériques,
- la rédaction de messages clairs et engageants.

Le développement de nouveaux supports de diffusion de l'information sera réalisé :

- Panneaux numériques : positionnés aux points stratégiques de la commune pour annoncer événements, infos pratiques, alertes.
- Espaces fixes pour bâches et banderoles : prévus dans chaque village ou quartier, avec un système de réservation et de rotation pour les annonces associatives.
- Newsletter : envoyée régulièrement aux abonnés pour relayer les actualités.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le tissu associatif joue un rôle essentiel dans la vitalité communale : ses activités créent du lien social, dynamisent la vie locale et valorisent l'identité du territoire. Pour les habitants, il est primordial de maintenir cette vie locale et de la soutenir. Un des points faibles de la vie tennevilleoise le plus souvent cité est la communication. Les habitants estiment que celle-ci n'est pas toujours optimale et qu'un manque de coordination entre les acteurs locaux entraîne une diffusion inégale ou tardive des informations, des chevauchements d'événements faute de visibilité sur le calendrier global, une faible lisibilité des messages lorsque chaque acteur communique avec ses propres codes graphiques ou outils, une perte d'efficacité dans la promotion des initiatives locales. Sans oublier que les habitants sont sur-sollicités par une multitude de canaux d'information. Sans stratégie commune, l'information locale peut se perdre dans le flot ou ne pas atteindre les bonnes cibles.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeu	■ Consolider et entretenir les liens
Objectifs	■ Renforcer l'image et la communication de Tenneville ■ Encourager les activités qui créent du lien social et favorisent l'entraide
Interactions avec d'autres projets	■ Les complices de Tenneville ■ Nos jeunes, ces citoyens ■ Bienvenue à nos nouveaux voisins

	- Tenneville s'amuse - Pour tous les sportifs - Génération T (T comme Tenneville)
Liens avec les autres outils communaux	PST « <i>développer une vie culturelle et associative dynamique et attractive</i> »

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	Sans objet
Economie	- Valorisation de l'image de la commune grâce à une communication professionnelle et harmonisée. - Mise en avant du dynamisme local auprès des visiteurs et nouveaux habitants potentiels. - Optimisation des ressources grâce à la mutualisation des supports et outils de communication.
Social/culturel	- Information plus claire, centralisée et facilement accessible, quel que soit l'âge ou le niveau de familiarité avec le numérique. - Renforcement du sentiment d'appartenance et de participation citoyenne.

LOCALISATION ET STATUT

Le projet sera développé sur l'ensemble du territoire communal

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	Commune
Partenaires	Associations

ESTIMATION GLOBALE DU PROJET

Sources de financement	Budget communal
Projet rémunérateur	Non

Description	Q	P.U en € TVA	Prix Totale en € HTVA
Animation et coordination de la cellule	FF	0,00	0,00
Charte graphique commune, calendrier partagé	FF	FF	5.500,00
Mise en place de nouveaux supports de communication : panneaux numériques	4	12.000,00	48.000,00
Mise en place de nouveaux supports de communication : espaces fixes pour bâches	10	1.500,00	15.000,00
Mise en place de nouveaux supports de communication : bâches réutilisables	40	150,00	6.000,00
Autres actions de communication (budget/ an)	FF	2.500,00	2.500,00
Total en € HTVA			77.000,00
TV 21%A			16.170,00
Total en € TVAC			93.170,00

PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	Vu la demande récurrente des associations pour mieux coordonner la communication et mutualiser les outils et les constats posés au niveau de la communication par les citoyens, la CLDR a souhaité que ce projet soit
--	---

	mené à court terme. Celui-ci est également nécessaire à la bonne réussite d'autres projets prévus dans ce PCDR.
État du dossier	■ Une communication des événements locaux est déjà en place mais nécessite d'être améliorée. ■ Création de l'application « Tenneville en Poche » - cf. Lot 0
Programme des travaux et planification	■ Constitution de la cellule de concertation et définition du plan de communication. ■ Elaboration de la charte graphique, mise en place du calendrier partagé et définition du plan de communication . ■ Installation des nouveaux supports ■ Campagne de communication et première diffusion coordonnée. ■ Suivi régulier et ajustements.
Démarches administratives à réaliser	■ Désignation d'un coordinateur de la cellule au sein de l'administration communale ■ Autorisations pour l'installation des supports fixes.
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	■ Règlement d'utilisation des supports d'affichage et panneaux numériques, avec calendrier de réservation et critères de diffusion. ■ Suivi annuel de l'efficacité de la communication ■ Maintenance régulière des supports physiques et numériques. ■ Actualisation du plan de communication pour rester pertinent face à l'évolution des besoins et des outils.

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Cellule de coordination	1	Rapports commune et CLDR
Nombre de nouveaux outils mis en place	Min 2	Rapport commune
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux d'utilisation des nouveaux supports par les associations	95 %	Rapport commune
Taux de satisfaction des associations concernant la communication communale	Min 95%	Sondage
Taux de satisfaction des habitants sur l'accès à l'information locale	Min 85%	Enquête

MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

Mesures pour répondre aux risques et contraintes	Sans objet
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	Sans objet
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Sans objet
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Sans objet
Mesures en faveur de la biodiversité	Sans objet
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Le projet a pour ambition de rendre l'information accessible, compréhensible et utilisable par tous les habitants , quel que soit leur âge, leur situation sociale, leur mobilité ou leur maîtrise du numérique.
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Sans objet
Intégration du projet dans l'environnement	Sans objet

ANNEXES

Sans objet

1.6 CŒUR D'ERNEUVILLE

FICHE : 1.6

PRIORITÉ : Lot 1

VERSION : 24-07-25

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet concerne L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA MAISON DE VILLAGE D'ERNEUVILLE EN UNE PLACE DE CONVIVIALITÉ.

Pour ce faire, les aménagements suivants seront réalisés :

- Sécursisation et structuration de la place :
 - Remise à niveau du terrain (actuellement en pente), gestion des eaux, récupération des eaux de pluie.
 - Aménagement et équipement (barrières) afin de créer une rupture avec la voirie.
 - Aménagement de l'ensemble dans un esprit de « place de village ».
- Equipements et usages :
 - La place aménagée pourra accueillir le chapiteau communal (30m x 10m).
 - Une aire de jeux pour les enfants sera intégrée.
 - Les bulles à verres seront enterrées.
 - L'installation d'une borne de recharge électrique sera étudiée.
 - Un accès aisé à la salle pour les fournisseurs sera prévu.
 - L'accès des riverains sera également pris en compte.
 - 2-3 places de stationnement PMR seront aménagées à proximité de la Maison de village.
- Convivialité :
 - L'aménagement d'espaces de rencontres sera réalisé. Ceux-ci seront définis afin d'être utilisés lors d'événements extérieurs : bancs, tables, zones ombragées
 - La végétalisation de la place contribuera à la rendre agréable.
 - Un éclairage des lieux sera installé.

Le projet permettra également de donner une nouvelle fonction au petit bâtiment situé sur la place (le bûcher). Actuellement occupé comme espace de stockage, le bâtiment pourra être aménagé afin de proposer un espace ouvert et couvert avec des tables de pique-nique.

JUSTIFICATION DU PROJET

Située dans l'ancienne école du village, la Maison de village d'Erneuville est le siège d'activités organisées par les associations locales telles que les marches Adepts (accueil des participants), de petits concerts, fête de village... Ce lieu est cher au cœur des Chaffions et des habitants de la commune en général. Cependant, ceux-ci regrettent que les abords de la salle ne soient pas davantage valorisés. Il est vrai que l'espace actuel est un espace minéral qui fait la jonction entre la salle, l'église et la voirie. On retrouve à différents endroits, un panneau de départ des promenades, des bulles de collecte des verres. Un petit bâtiment se trouve également sur cet espace. Dans le cadre du précédent PCDR, une fiche projet relative à l'aménagement des abords de la Maison de village figurait en Lot 2. La fiche n'a pas été activée et le projet n'a pas vu le jour. Lors de la réunion d'évaluation du PCDR qui se terminait, la CLDR a proposé de reprendre le projet dans l'Opération de Développement Rural qui débutait. Cette proposition a été retenue par la nouvelle CLDR qui a d'ailleurs décidé d'en faire un de ses projets prioritaires.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeu	■ Consolider et entretenir les liens
Objectifs	■ Encourager les activités qui créent du lien social et favorisent l'entraide
Interactions avec d'autres projets	■ Coup de jeune à Champlon ■ Rendez-vous à Laneuville
Liens avec les autres outils communaux	■ PST « développer une vie culturelle et associative dynamique et attractive »

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	- Amélioration de la gestion des eaux pluviales grâce à des surfaces perméables ou des plantations adaptées. - Plantation d'essences locales favorisant la biodiversité et limitant l'entretien. - Réduction des îlots de chaleur par la végétalisation et l'ombrage naturel.
Economie	Potentiel de développement d'événements extérieurs (marchés, fêtes, animations) favorisant l'économie locale.
Social/culturel	- Création d'espaces conviviaux favorisant la rencontre, les échanges intergénérationnels et la cohésion sociale. - Renforcement de l'image positive du village et du sentiment d'appartenance des habitants. - Encouragement à l'organisation d'activités extérieures et de manifestations communautaires.

LOCALISATION ET STATUT

La salle et l'espace à aménager sont situés au 29 Erneuville. L'ensemble du projet est en zone d'habitat à caractère rural. Les parcelles concernées sont cadastrées sous les numéros 135R et 135P. Elles sont propriétés de la commune.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	Commune
Partenaires	Associations, fabrique église, citoyens

ESTIMATION GLOBALE DU PROJET

Sources de financement	Opération de Développement Rural – Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés – 80% avec une subvention max de 400.000 €
Projet rémunérateur	Non

Description	Q	P.U en € TVA	Prix Totale en € HTVA
Préparation, terrassement , gestion des eaux et collecte des eaux de pluie (en m²)	1200	175,00	210.000,00
Revêtement et structuration de la place (en ce compris les bulles à verre enterrées, accès, accessibilité et voirie interne, places PMR) en m²	1200	450,00	540.000,00
Aménagement du petit bâtiment (le bûcher) - m²	150	750,00	112.500,00
Mobiliers urbains et espaces de jeux	FF	40.000,00	40.000,00
Végétalisation, éclairage et signalétique	FF	50.000,00	50.000,00
Honoraires	10%		95.250,00
Total en € HTVA			1.047.750,00
TVA 21%			220.027,50
Total en € TVAC			1.267.777,50

PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	La non-réalisation du projet dans le cadre du précédent PCDR et la volonté des citoyens de disposer d'un espace de qualité sont les arguments qui ont joué en faveur du projet. La CLDR a donc décidé de le retenir comme projet à mener à court terme (Lot 1).
État du dossier	Quelques petits aménagements ont été réalisés par la commune (trottoirs, barrière).

Programme des travaux et planification	■ Diagnostic technique de l'état actuel des abords (revêtements, accessibilité, stationnement, espaces verts). ■ Consultation des habitants, associations et usagers pour recueillir les besoins et priorités. ■ Élaboration des plans d'aménagement et du budget prévisionnel. ■ Réalisation des travaux d'aménagement ■ Plantations et aménagements paysagers
Démarches administratives à réaliser	■ Autorisations urbanistiques ■ Appel d'offres pour la mission d'architecture et les travaux selon la réglementation en vigueur. ■ Informations des habitants du village sur l'évolution du chantier
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	■ Prise en compte des attentes des associations et citoyens ■ Élaboration d'un plan d'entretien annuel des espaces extérieurs (nettoyage, tonte, désherbage écologique, réparations). ■ Mise en place d'un budget récurrent pour la maintenance des revêtements, du mobilier et des plantations. ■ Définition claire des règles d'usage des abords (stationnement, utilisation pour événements, horaires d'accès).

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Aménagement des abords en un espace de convivialité	1	PV de réception
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux de satisfaction des usagers sur l'accessibilité et la convivialité des abords	90%	Enquête
Nombre d'événements extérieurs organisés annuellement grâce aux aménagements.	Au moins 5/an	Calendrier des événements

MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

Mesures pour répondre aux risques et contraintes	Aucune contrainte spécifique n'a été identifiée à ce stade. Cependant, la question sera prise en compte lors de la définition du projet d'aménagement.
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	Le projet prendra en compte la bonne gestion des eaux en aménageant des surfaces perméables, comme des pavés drainants et des zones engazonnées, afin de réduire le ruissellement, en installant des noues ou fossés d'infiltration pour recueillir les eaux pluviales, et en plantant des végétaux qui facilitent l'absorption de l'eau tout en limitant l'érosion.
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	L'installation d'éclairage LED, de plantations locales, de matériaux durables... seront pris en compte lors de l'élaboration du projet ;
Mesures en faveur de la sobriété du projet	La Commune sera attentive à utiliser de manière raisonnée les budgets et à mettre en place un projet efficient.
Mesures en faveur de la biodiversité	Le projet contribue à la préservation et au développement de la biodiversité en plantant des essences locales adaptées au sol et au climat, en créant des zones fleuries ou arbustives propices aux insectes pollinisateurs ;
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Le projet veille à l'accessibilité et à l'inclusivité en créant des cheminements adaptés aux personnes à mobilité réduite, en installant une signalétique claire et lisible avec des pictogrammes, et en concevant les espaces extérieurs pour qu'ils soient accueillants et utilisables par tous, y compris les enfants, les familles et les seniors.
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Sans objet

Intégration du projet dans l'environnement	Le projet s'intégrera harmonieusement dans son environnement en choisissant des matériaux et des couleurs en accord avec le caractère rural et le bâti environnant, en concevant un aménagement paysager qui s'inscrit dans le cadre naturel et villageois, et en limitant la pollution visuelle grâce à un design sobre, fonctionnel et respectueux du site.
--	---

ANNEXES

Annexe 1 : Plan de situation dans la commune

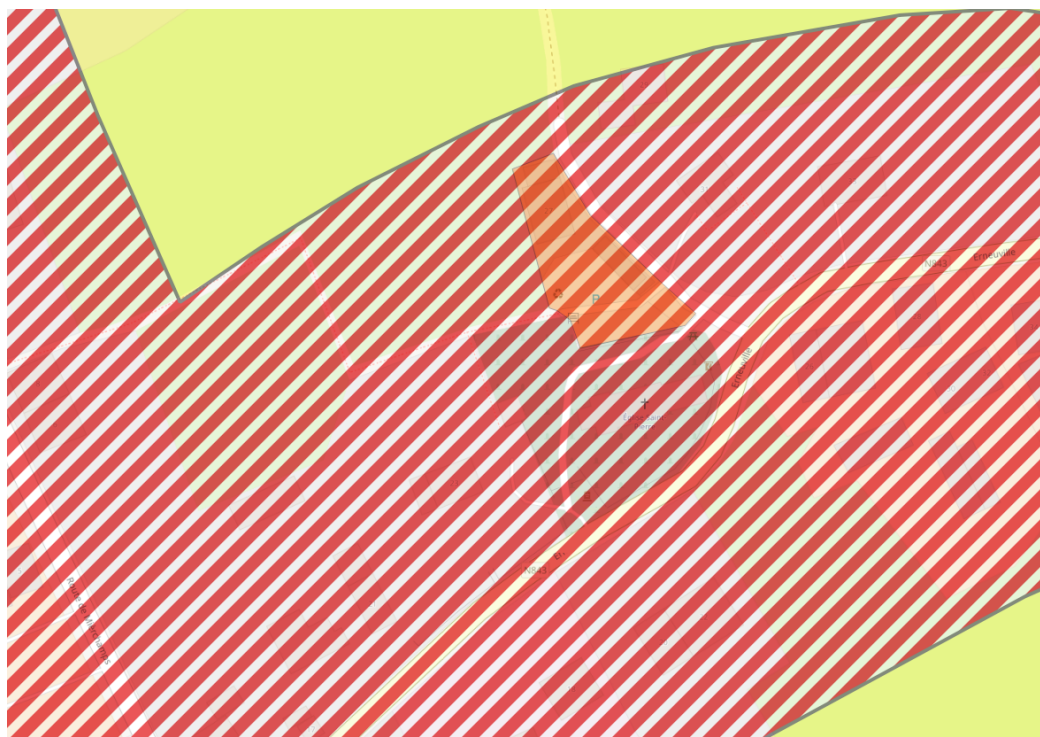
Le projet se situe dans le village d'Erneville, situé dans la partie Est de la commune.



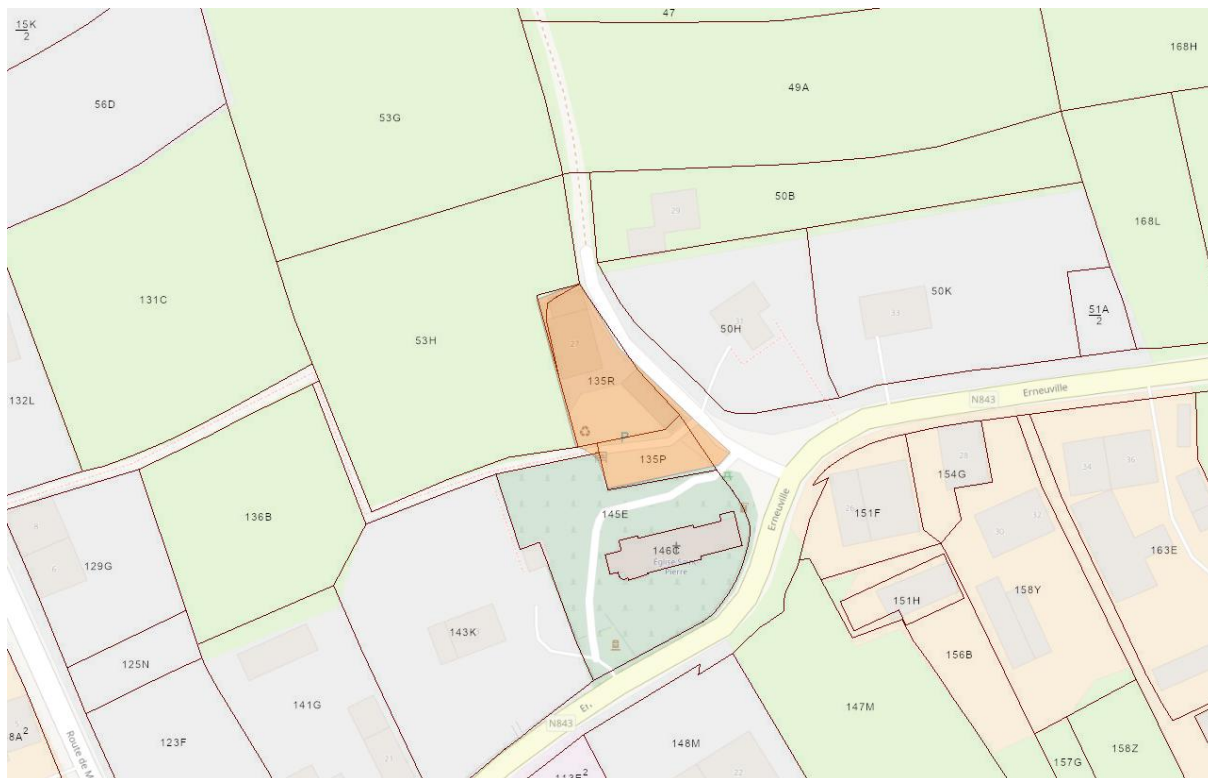
Localisation du projet « Cœur d'Erneville » - Echelle 1/1300ème

Annexe 2 : Plan de situation au plan de secteur (1-1300ème)

L'ensemble du projet est en zone d'habitat à caractère rural



Les parcelles concernées sont cadastrées sous les numéros 135R et 135P. Elles sont propriétés de la commune.





Annexe 4 : Etat des lieux

La place se caractérise par actuellement par :

- une surface majoritairement minérale, de grande dimension par rapport au bâti environnant,
- une forme plutôt irrégulière, issue d'un élargissement de voirie plus que d'un aménagement conçu comme place publique,
- des limites peu lisibles entre espace de circulation, de stationnement et espace piéton,
- un rapport direct avec les bâtiments (église, constructions annexes), sans véritable zone de transition ou de mise en scène.

L'usage actuel principal est la stationnement. Aucun aménagement ne permet un usage quotidien de convivialité (séjour, rencontre, détente).

La place est davantage traversée ou utilisée de manière utilitaire que vécue comme un lieu de vie.

Annexe 5 : Sans objet

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction existant sur la commune

- La place de la Gare de Champlon. Celle-ci fait l'objet d'un projet d'aménagement, dans le cadre de l'appel à projets « cœur de villages ». Les travaux sont en cours .
- Les abords de la Maison de Village de Journal ont été aménagés dans le PCDR précédent. C'est aujourd'hui un bel espace public.
La place de l'église de Tenneville a fait l'objet d'un aménagement dans le cadre de la première Opération de Développement Rural. Si l'espace a une fonction de parking, la végétalisation mise en place rend le lieu plus agréable et marque la présence du village.

1.7 NOS JEUNES, CES CITOYENS

FICHE : 1.7

PRIORITÉ : Lot 1

VERSION : 16-03-26

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à **SENSIBILISER LES ADOLESCENTS DE LA COMMUNE À LEUR RÔLE DE CITOYENS** actifs, responsables et solidaires, en les impliquant dans des activités à la fois participatives, créatives et formatrices. A ce stade de la réflexion, l'organisation d'une journée comprenant différents ateliers a été envisagée :

- Organisation d'un débat « Moi, citoyen de Tenneville ».
 - Animation d'un débat interactif sur la citoyenneté locale, animé par un modérateur formé à la participation des jeunes.
 - Discussion autour des droits, devoirs et possibilités d'action en tant que jeunes citoyens.
 - Travail en petits groupes pour identifier des problématiques et définir des projets d'amélioration pour la commune.
 - Restitution en plénière, présentation des projets et vote d'un projet à déposer dans le cadre du budget participatif.
- Création d'une "Fresque de la citoyenneté"
 - Atelier artistique encadré par un intervenant (artiste local ou association culturelle).
 - Les jeunes conçoivent et réalisent collectivement une fresque illustrant leur vision de la citoyenneté (respect, solidarité, engagement, diversité...).
 - Installation de la fresque dans un lieu fréquenté par les jeunes ex : hall sportif) pour en faire un symbole visible et pérenne.
- Formation "Citoyen du cœur" : Organisation d'une formation pratique en trois volets :
 - Gestes de premiers secours (massage cardiaque, utilisation d'un défibrillateur, position latérale de sécurité), animés par la Croix-Rouge ou un organisme agréé.
 - Gestion d'un début d'incendie (utilisation d'un extincteur, évacuation sécurisée), en partenariat avec les pompiers locaux.
 - Sécurité routière (prévention des accidents, conduite à vélo, à trottinette électrique et à scooter en toute sécurité), en partenariat avec la police.
 - Remise d'un "Passeport du citoyen" attestant de la participation à la formation.

Cette journée sera organisée annuellement. A partir de la seconde édition, des jeunes pourront venir témoigner de leur participation à la journée précédente.

JUSTIFICATION DU PROJET

Tenneville, comme de nombreuses communes rurales, fait face à un double enjeu : impliquer davantage les jeunes dans la vie locale et renforcer le lien entre générations et avec les institutions. Aujourd'hui, les adolescents représentent la population futurement active, mais leurs espaces d'expression et d'action restent limités. Ils participent peu aux instances communales, manquent parfois d'informations sur leurs droits et devoirs de citoyens, et peuvent avoir le sentiment que les décisions se prennent sans eux. De plus, l'éloignement géographique et l'éparpillement dans différents établissements scolaires secondaires peuvent aussi limiter les échanges entre jeunes et réduire leurs opportunités de s'impliquer dans des projets collectifs. Afin que les jeunes soient aussi des acteurs du « construire ensemble », les citoyens ont proposé d'organiser une journée dédiée aux jeunes et à leur rôle de citoyens.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeux	■ Consolider et entretenir les liens
Objectifs	■ Encourager les activités qui créent du lien social et favorisent l'entraide
Interactions avec d'autres projets	■ Génération T (T comme Tenneville) ■ Tenneville s'amuse
Liens avec les autres outils communaux	■ PCS ■ PST « <i>Soutenir la participation citoyenne et favoriser l'éclosion de projets citoyens</i> »

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	Sensibilisation possible aux enjeux environnementaux si le projet participatif choisi par les jeunes porte sur un thème écologique (aménagement d'un espace vert, action de nettoyage, plantation).
Economie	- Valorisation des ressources locales par la mobilisation d'intervenants, prestataires et artisans du territoire (artistes pour la fresque, formateurs en sécurité). - Effet d'attractivité à moyen terme en donnant une image dynamique et participative de la commune, susceptible de retenir ou attirer de jeunes familles.
Social/culturel	- Renforcement de l'engagement citoyen des jeunes grâce à leur participation active à un débat et à la réalisation d'un projet concret. - Création de liens intergénérationnels via la collaboration avec la police, les pompiers, les associations et les habitants. - Développement du sentiment d'appartenance à la commune et valorisation des jeunes en tant qu'acteurs de changement.

LOCALISATION ET STATUT

Le projet concerne l'ensemble du territoire communal.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	Commune
Partenaires	Patro, Hall Sportif, associations, jeunes, PCS, partenaires culturels, le CRAB (MJ de Sainte-Ode), CRECCIDE (projet : ça bouge dans ma commune)

ESTIMATION GLOBALE DU PROJET

Sources de financement	Budget communal
Projet rémunérateur	Non

Description	Q	P.U en € TVA	Prix Totale en € HTVA
Organisation de la journée annuelle	FF	4.500,00	4.500,00
Total en € HTVA			4.500,00
TVA 21%			945,00
Total en € TVAC			5.445,00

PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	Le besoin exprimé lors des diagnostics participatifs de mieux impliquer les jeunes dans la vie communale, l'importance de renforcer la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance des adolescents, l'opportunité de transmettre des compétences utiles (secourisme, sécurité, travail collectif) dès le plus jeune âge sont les éléments qui ont été retenus par la CLDR pour faire de ce projet une priorité.
État du dossier	Néant
Programme des travaux et planification	- Consultation d'acteurs en lien avec les jeunes pour définir le contenu de la journée - Mobilisation des animateurs - Communication personnalisée vers les jeunes - Organisation de la journée - Evaluation et préparation de l'édition suivante
Démarches administratives à réaliser	- Validation du projet et du budget par le Conseil communal. - Assurance pour les participants et intervenants.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	■ Constitution d'un comité de pilotage jeunesse incluant des représentants des jeunes, pour co-construire chaque édition. ■ Mise en place d'un dossier pédagogique réutilisable d'une année sur l'autre. ■ Suivi de la mise en œuvre des projets participatifs votés par les jeunes, avec retour sur résultats lors de l'édition suivante. ■ Création d'un fichier de contacts pour assurer une communication efficace vers les jeunes. ■ Évaluation annuelle avec questionnaire de satisfaction pour ajuster les contenus et méthodes.
--	---

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Journée citoyenne	1	Rapport communal
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux de satisfaction des jeunes participants	Min 85%	Questionnaire de satisfaction
Pourcentage de jeunes qui participent	Min 15%	Comptage

MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

Mesures pour répondre aux risques et contraintes	Sans objet
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	Sans objet
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Sans objet
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Le projet s'inscrit dans une logique de sobriété en optimisant les moyens humains, matériels et financiers mobilisés. Il privilégie l'utilisation d'espaces et d'équipements communaux déjà existants (salles, mobilier, matériel audiovisuel) afin de limiter les dépenses et l'empreinte environnementale. Les supports pédagogiques et de communication sont conçus de manière réutilisable ou numérique pour réduire la consommation de papier et éviter les impressions multiples. La mutualisation des ressources est encouragée par le partage de matériel entre services communaux, écoles et associations partenaires. Les activités sont concentrées sur une seule journée annuelle afin de limiter les déplacements des participants et des intervenants, tout en maximisant l'impact pédagogique. Les décorations et aménagements temporaires, comme pour la fresque, utilisent des matériaux durables ou recyclés afin de pouvoir servir lors des éditions suivantes.
Mesures en faveur de la biodiversité	Sans objet
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Le projet garantit l'accessibilité et l'inclusivité en veillant à ce que toutes les activités soient ouvertes à l'ensemble des jeunes de la commune, quels que soient leur âge, leur situation familiale, leur niveau scolaire ou leurs capacités physiques. La communication autour de l'événement est diffusée via plusieurs canaux (écoles, réseaux sociaux, affichage communal, relais associatifs) afin de toucher tous les publics et d'éviter l'exclusion d'une partie des jeunes. Le contenu pédagogique est conçu dans un langage clair et compréhensible, avec l'appui de supports visuels et interactifs pour favoriser la participation active, y compris pour les jeunes moins à l'aise à l'oral ou avec la lecture. La diversité des formats (débat, atelier artistique, formation pratique) permet à chacun de s'impliquer selon ses préférences et aptitudes.
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Sans objet
Intégration du projet dans l'environnement	Sans objet

ANNEXES

Sans objet

1.8 COUP DE JEUNE À CHAMPLON

FICHE : 1.8

PRIORITÉ : Lot 1

VERSION : 16-03-26

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet concerne la **RÉNOVATION DE LA MAISON DE VILLAGE DE CHAMPLON**. Les travaux à mener concerneront :

- le traitement de l'humidité,
- le remplacement du système de chauffage,
- la modernisation de l'éclairage,
- la pose de nouveaux châssis,
- le réaménagement de la de la cuisine pour répondre aux besoins collectifs,
- des travaux de peinture et rafraîchissement intérieur pour améliorer l'accueil et le confort.
- la fermeture de la terrasse à l'étage afin de créer un local de rangement fonctionnel pour le matériel des associations.

Les abords seront également valorisés afin de participer à l'attractivité de la Maison de village : aménagement de sol, plantation, éclairage...

À travers ces interventions, la Maison de village de Champlon retrouvera toute sa place en tant qu'espace de référence pour les activités associatives, intergénérationnelles et citoyennes, garantissant ainsi la continuité et le développement de la vie communautaire.

JUSTIFICATION DU PROJET

La Maison de village de Champlon est un lieu central de la vie sociale et associative du village. Elle accueille notamment les activités du Patro et des Tchampions, structures essentielles à la cohésion et à la vitalité locale. C'est d'ailleurs à leur initiative qu'a émergé la demande de rénovation, afin que la salle continue à répondre aux besoins actuels et futurs des habitants.

En effet, le bâtiment présente aujourd'hui plusieurs limites qui nuisent à son bon fonctionnement et à l'accueil des usagers. Le bâtiment souffre de problèmes d'humidité et de vétusté générale : le chauffage est peu performant, l'éclairage obsolète et les châssis doivent être remplacés.

La terrasse attenante n'est pas utilisée à son plein potentiel, alors que les associations manquent cruellement d'espaces de rangement.

Les citoyens ont proposé de retenir ce projet de remise à niveau de la Maison de village afin que celle-ci reste un lieu convivial et adapté aux besoins des habitants. Ce projet répond donc à un double enjeu : assurer la pérennité et le confort du bâtiment par une rénovation énergétique et fonctionnelle et renforcer le rôle fédérateur de la Maison de village en offrant aux associations, aux jeunes et aux habitants des espaces adaptés à leurs activités.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeux	■ Consolider et entretenir les liens
Objectifs	■ Encourager les activités qui créent du lien social et favorisent l'entraide
Interactions avec d'autres projets	■ Rendez-vous à Laneuville ■ Cœur d'Erneuville, ■ Génération T (T comme Tenneville) ■ Nos jeunes, nos citoyens
Liens avec les autres outils communaux	■ PST « <i>développer une vie culturelle et associative dynamique et attractive</i> ■ PCS ■ PAEDC

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	- Amélioration de la performance énergétique du bâtiment (remplacement des châssis, isolation, chauffage plus performant). - Possibilité d'intégrer des matériaux durables et des systèmes d'éclairage LED afin de réduire l'empreinte écologique de la Maison de village.
Economie	Réduction des coûts de fonctionnement grâce aux économies d'énergie et à la diminution des frais d'entretien (châssis, chauffage).
Social/culturel	- Lieu fédérateur permettant d'organiser des réunions, des animations, des fêtes et des services, favorisant la cohésion de la communauté villageoise. - Mise à disposition d'un lieu convivial, fonctionnel et accessible à tous, renforçant le lien social et intergénérationnel.

LOCALISATION ET STATUT

La Maison de village se situe rue Grignamont à Champlon. Elle est localisée entre le terrain de football et l'école. Située en zone d'habitat à caractère rural, la Maison de village est propriété de la commune de Tenneville.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	Commune de Tenneville
Partenaires	Jeunes (Patro et les Tchimpions), associations locales, citoyens

ESTIMATION GLOBALE DU PROJET

Sources de financement	Opération de Développement Rural – Bâtiments de services : 80% avec une subvention max de 680.000 €
Projet rémunérateur	Location des espaces

Description	Q	P.U en € TVA	Prix Totale en € HTVA
Traitement humidité	340	200,00	68.000,00
Isolation toiture	270	130,00	35.100,00
Chauffage	FF	87.000,00	87.000,00
Electricité et éclairage	FF	26.000,00	26.000,00
Peintures	FF	9.000,00	9.000,00
Cuisine	FF	25.000,00	25.000,00
Fermeture de la terrasse et aménagement local de rangement	20	1.100,00	22.000,00
Aménagements extérieurs et extension de la plaine de jeux	FF	90.000,00	90.000,00
Imprévus	8%	19.074,40	19.074,40
Honoraires	10%		38.117,44
Total en € HTVA			419.291,84
TVA 21%			88.051,29
Total en € TVAC			507.343,13

PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	La CLDR a décidé de retenir ce projet en Lot 1 compte tenu que l'état du bâtiment nécessite d'agir afin de maintenir un équipement à destination des villageois. La présence des jeunes via notamment le Patro et le nouveau comité des jeunes "les Tchampions" vient renforcer la décision de la CLDR : volonté de soutenir les associations de jeunes et leur présence dans les villages.
État du dossier	Les pathologies du bâtiment sont connues mais nécessitent une analyse précise lors de l'activation de la fiche-projet.
Programme des travaux et planification	- Phase 1 : études techniques (diagnostic humidité, avant-projet architectural, estimation budgétaire affinée). - Phase 2 : élaboration du projet (plans détaillés, cahier des charges, procédures de marché public). - Phase 3 : réalisation (travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle, aménagement terrasse en local de rangement, modernisation cuisine et peintures).
Démarches administratives à réaliser	- Dépôt de permis d'urbanisme si nécessaire (fermeture terrasse). - Marchés publics pour les études et pour les travaux selon la réglementation en vigueur.
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	- Implication des usagers dans la définition du projet et prise en compte de leurs besoins. - Plan d'entretien courant impliquant les usagers. - Communication auprès des habitants et associations sur les possibilités offertes par la Maison de village rénovée.

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

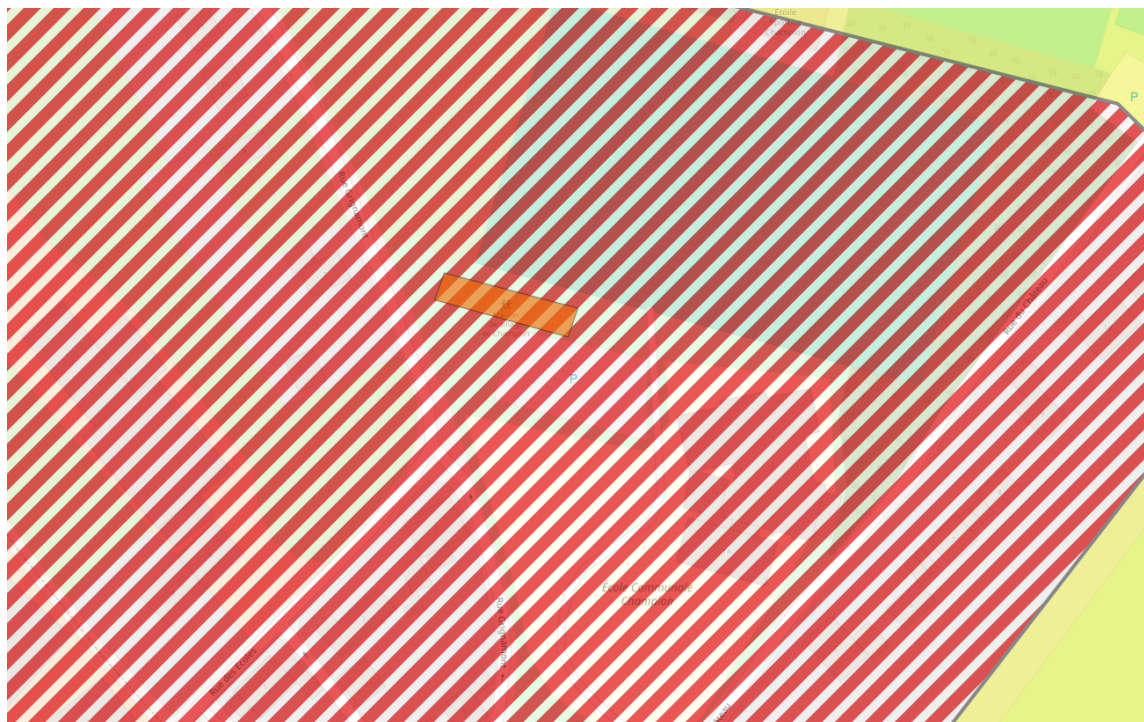
Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Maison de village rénovée	1	PV de réception
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux d'occupation hebdomadaire de la Maison de village	+15%	Calendrier d'occupation
Taux de satisfaction des usagers	Min 90%	Enquête

MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

Mesures pour répondre aux risques et contraintes	Le projet prévoit un diagnostic technique complet du bâtiment afin de traiter durablement les problèmes d'humidité, de renforcer la sécurité incendie et de mettre en conformité les installations électriques.
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	Le projet intégrera la mise en place d'un drainage périphérique pour protéger les murs, la récupération des eaux de pluie pour certains usages, ainsi que des dispositifs économiseurs d'eau. Les abords seront notamment aménagés avec des surfaces perméables afin de favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales.
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Le projet privilégiera des matériaux locaux et durables (bois certifié, peintures à faibles émissions, isolants performants). Il misera sur des solutions énergétiques sobres (isolation renforcée, éclairage LED, chauffage régulé par zones) afin de limiter la consommation de ressources naturelles.
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Le projet valorise le bâti existant au lieu d'une construction neuve, évitant l'artificialisation des sols. Il adapte la taille des espaces aux besoins réels des usagers et privilégie des équipements simples, efficaces et peu énergivores.
Mesures en faveur de la biodiversité	Le projet favorisera la plantation d'essences locales et mellifères dans les abords, contribuant à l'accueil de la biodiversité. Les espaces extérieurs conserveront des zones perméables et végétalisées, évitant une minéralisation excessive.
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Le projet a pour volonté d'offrir des espaces accueillants pour tous les publics : enfants, aînés, familles, personnes à mobilité réduite et associations locales.

Annexe 2 : Situation au plan de secteur (1-1300^{ème})

La Maison de village est située en zone d'habitat à caractère rural

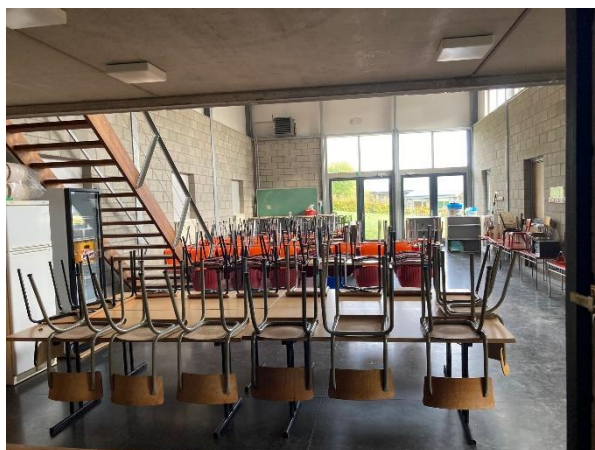


Annexe 2 : Situation cadastrale 1-1300^{ème})

La Maison de village et ses abords sont repris au cadastre sous les numéros 878L, 772H. La commune est propriétaire de l'ensemble du site.



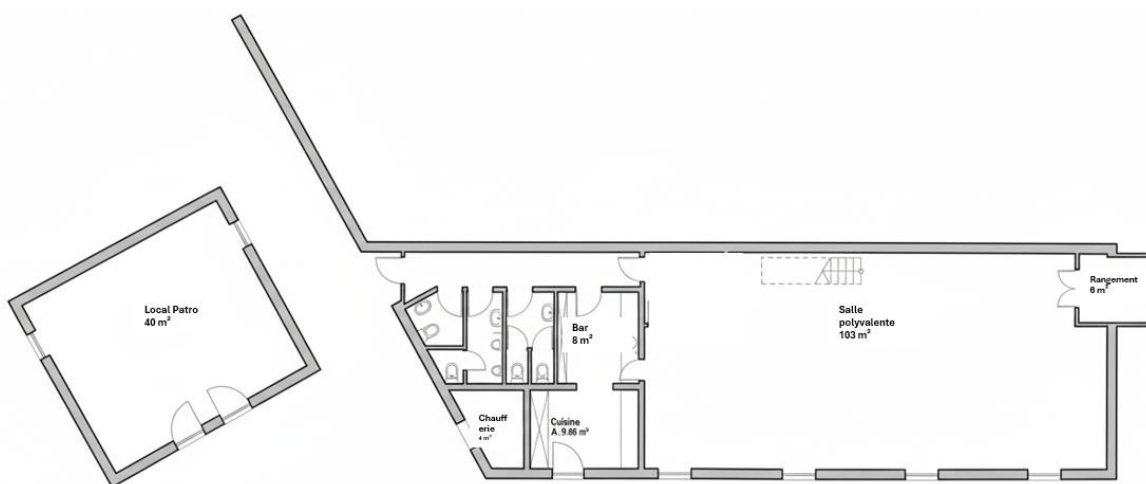
Annexe 3 : Dossier photographique



Annexe 4 : Etat des lieux

La Maison de village de Champlon est composée de deux espaces :

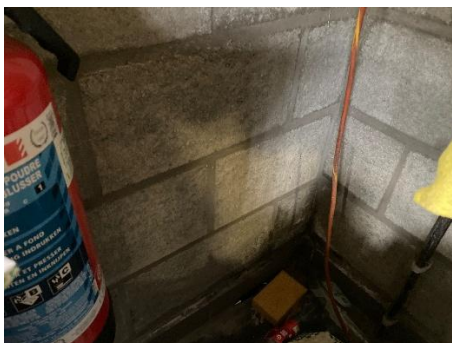
- Le bâtiment principal avec
 - Au rez-de-chaussée (+/-180 m²) :
 - la grande salle polyvalente de 103 m²,
 - les sanitaires,
 - la cuisine de 9 m²
 - le bar de 8m²
 - la chaufferie et un espace rangement.
 - A l'étage : un local polyvalent de 50 m² et un local de rangement de 8 m²
- Le bâtiment annexe de 40 m² avec :
 - Au rez-de-chaussée : le local pour le Patro
 - A l'étage : une terrasse couverte.



Plan du rez-de-chaussée

Aujourd'hui, le bâtiment ne répond plus aux attentes en matière énergétiques mais aussi de ses occupants. Au niveau des problèmes constatés, on peut lister :

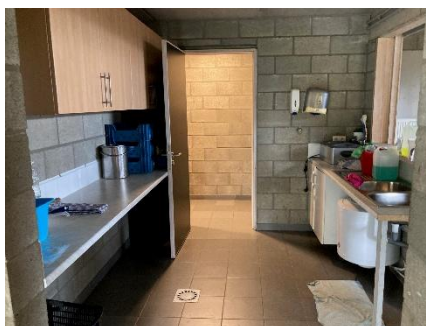
- Les problèmes d'humidité qui apparaissent à différents endroits



- La faible performance énergétique du bâtiment. Afin d'y remédier la commune vient de remplacer les châssis mais le bâtiment nécessite maintenant de plus gros travaux au niveau de la toiture, du chauffage et du traitement des façades.
- Le manque de places pour les associations et autres occupants des lieux. Le local de rangement n'est pas suffisant. Ainsi, le projet prévoit de fermer la terrasse supérieure afin de créer un nouveau local de rangement.



- La cuisine n'est plus adaptée aux besoins des occupants : manque de rangements, d'équipements pour cuisiner.... Le projet prévoit donc la rénovation de cet espace



- Les abords du bâtiment sont avant tout un espace de stationnement. Afin de soutenir la fonction du bâtiment, il est nécessaire de les aménager en un lieu convivial et agréable pouvant servir d'extension aux activités. Une plaine de jeux sera également prévue pour les petits et les jeunes.

Annexe 5 : Occupation du bâtiment

La Maison de village accueille de nombreuses activités durant l'année :

- Les réunions du Patro : un samedi sur deux plus les réunions des animateurs, ainsi que leurs activités telles que la Saint-Nicolas des enfants.
- La Chorale la Chantennerie: Répétitions une fois par semaine.
- Tenneville Culture: Réunions et organisation de stages durant les vacances.
- Les Tchimpions (Club des jeunes nouvellement formé de Champlon) y tient des activités diverses.

Le syndicat d'Initiative gère les locations de la salle. On compte en moyenne 25 locations / an, principalement pour des fêtes de famille.

Actuellement, la Maison de village accueille, les repas de midi des enfants de l'école (salle du bas) et les animations musicales (salle du haut).

Les aménagements vont permettre d'aider les Tchimpions et le Patro à développer leurs activités et à sécuriser leur matériel.

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction existant sur la commune

A Tenneville, chaque village dispose d'une Maison de village (réalisées dans le cadre du PCDR 2000-2006). Celles-ci jouent un rôle central dans la vie sociale et communautaire de la commune. Elles accueillent des événements variés et sont souvent le cœur de la dynamique locale et contribuent à maintenir la convivialité dans les villages ruraux. Dans le cadre du précédent PCDR (2013-2023), la salle « aux 4 vents » à Cens a été rénovée et aménagée en maison rurale. Les abords de la Maison de village de Journal ont aussi été améliorés. La commune reste attentive à la qualité des équipements communautaires et met en place un programme d'entretien des différentes maisons d villages. Ainsi, dernièrement, la commune a réalisé des travaux de sécurisation « gaz » au niveau de la salle du Foyer à Tenneville. D'autres aménagements sont notamment prévus au niveau des salles de Journal et d'Erneuville.

LOT 2

2

2.1 UN QUARTIER QUI RASSEMBLE AUTOUR DES ÂÎNÉS

FICHE : 2.1

PRIORITÉ : Lot 2

VERSION : 16-03-26

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la **CRÉATION, AU SEIN DU FUTUR NOUVEAU QUARTIER RÉSIDENTIEL DE CHAMPLON, DE 3 À 5 LOGEMENTS DESTINÉS À FAVORISER LE MAINTIEN DES ÂÎNÉS DANS LA COMMUNE** tout en les inscrivant dans une approche de mixité sociale et générationnelle.

La diversité des formes de logement envisagées permettra de répondre en priorité aux besoins des aînés mais également à ceux d'un public varié tels que jeunes ménages, familles, personnes seules.

Afin de garantir la mixité sociale et générationnelle du projet, différents types de logements seront envisagés tels que :

- des pavillons indépendants de plain-pied adaptés aux personnes âgées ou en situation de handicap ;
- des logements intergénérationnels de type "kangourou" (rez-de-chaussée pour seniors, étage pour jeunes couples), accompagnés d'une charte d'entraide ;
- des studios et appartements avec espaces communs partagés (cuisine, salle polyvalente, buanderie, jardin collectif) favorisant la convivialité et l'entraide entre résidents ;
- des logements avec services mutualisés (repas, aide-ménagère, assistance administrative), permettant aux habitants de conserver leur autonomie tout en bénéficiant d'un accompagnement à la carte ;
- quelques logements familiaux classiques destinés aux jeunes ménages afin d'assurer la mixité et de dynamiser la centralité.

Une mixité de fonctions sera également prévue avec l'installation de services et de commerces de proximité.

Le projet intégrera également une approche durable et qualitative :

- gestion des eaux par bassins d'orage et dispositifs de rétention ;
- mobilité douce avec cheminements sécurisés et connexion à l'arrêt de bus (lignes vers Marche, Bastogne, Namur, Arlon) ;
- performance énergétique via des constructions basse énergie et l'usage de matériaux locaux et durables ;
- espaces de rencontre et de verdure (salle commune, potager collectif, aire de jeux).

La mise en œuvre de l'ensemble du projet de quartier et de la phase 1 (dans un premier temps) reposera sur un partenariat public/privé, avec une diversification des modes d'accès au logement (locatif, acquisitif, partenariats type bail emphytéotique).

La commune activera la présente fiche projet afin d'intégrer dans le projet, la création de plusieurs logements publics tels que proposés ci-avant.

JUSTIFICATION DU PROJET

La commune mène actuellement un projet de densification du village de Champlon, avec la création d'un nouveau quartier. Une première phase est en cours de mise en œuvre via un appel à projets auprès de promoteurs privés. Ce projet vise à répondre aux enjeux de développement territorial et à renforcer l'attractivité résidentielle de Champlon.

Au fil des réflexions menées dans ce cadre, de nouvelles attentes ont émergé, notamment celles exprimées par les habitants en matière de logements adaptés aux aînés. Ces demandes se sont faites entendre à travers différents canaux participatifs, en particulier lors des réunions de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA).

Dans le cadre de ces consultations, plusieurs constats ont été mis en avant :

- Un fort attachement au « vieillir localement » : de nombreux aînés souhaitent rester dans leur village, au plus près de leurs repères, de leurs proches et des services, plutôt que de devoir déménager vers l'extérieur de la commune.
- Une offre de logements peu diversifiée : le parc actuel est majoritairement composé de maisons unifamiliales, souvent devenues trop grandes ou inadaptées pour les personnes âgées (escaliers, entretien, charges énergétiques).

- Un déficit de solutions évolutives : peu d'alternatives existent entre le maintien à domicile parfois difficile et le passage en maison de repos. Cela laisse un vide dans la chaîne résidentielle, alors que des formules intermédiaires (petits appartements adaptés, habitats groupés, logements intergénérationnels) répondraient mieux aux besoins des seniors autonomes ou semi-autonomes.
- Un enjeu de mixité et de solidarité : la diversification de l'offre ne profite pas uniquement aux aînés. Elle permet aussi de libérer des logements familiaux pour de jeunes ménages, de maintenir une dynamique démographique équilibrée et de renforcer la cohésion sociale au sein du village.

En intégrant la question du logement des aînés au projet de densification de Champlon, la commune se donne les moyens de construire une offre résidentielle équilibrée et adaptée, qui réponde à la fois aux attentes des seniors et aux besoins des jeunes ménages. Cette démarche permet de consolider l'identité villageoise tout en préparant l'avenir démographique et social de la commune.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeux	■ Construire une commune où chacun peut s'ancrer
Objectifs	■ Oser l'innovation dans les formules de logement
Interactions avec d'autres projets	■ Schéma de Développement Communal ■ Un logement pour demain ■ Un logement tremplin
Liens avec les autres outils communaux	■ PST : « <i>La mise en place de logements ou d'espaces à bâtir accessibles à tous est une volonté communale</i> »

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	■ Conception de bâtiments basse énergie/passifs, recours à des matériaux locaux et durables (bois, isolants biosourcés). ■ Soutien à la mobilité douce ; cheminements piétons et cyclables, accès aisé au bus (réduction de la dépendance à la voiture). ■ Préservation et aménagement d'espaces verts, création de potagers collectifs, plantation d'arbres.
Economie	■ Valorisation foncière par la mise en valeur de la plaque de terrains à Champlon, avec effet structurant pour la centralité. ■ Arrivée de nouveaux habitants stimulant les commerces et services de proximité (épicerie/café à développer). ■ Diversification de l'offre immobilière : mix entre locatif et acquisitif, favorisant l'accessibilité au logement pour différents publics. ■ Renforcement de l'offre de services et de commerces à Champlon et donc de la consommation locale.
Social/culturel	■ Mixité générationnelle et sociale : coexistence de seniors, familles, jeunes couples et personnes seules dans un même quartier. ■ Lien social et entraide : espaces partagés et logements intergénérationnels favorisant la solidarité (entraide quotidienne, convivialité). ■ Bien vieillir localement : permettre aux aînés de rester dans leur commune, dans des logements adaptés et modulables selon l'évolution de leurs besoins. ■ Qualité de vie : cadre de vie apaisé, verdoyant et sécurisé, avec une offre de services de proximité et de mobilité facilitée. ■ Participation citoyenne : implication des habitants dans la conception (concours d'architecture, questionnaires, conférences) et dans la gestion (coopérative ou associative pour les espaces partagés).

LOCALISATION ET STATUT

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

PROGRAMME DE RÉALISATION

Programme Communal de Tenneville- Partie 5- Fiches-projets

Programme des travaux et planification	■ Phase de cadrage stratégique : Finaliser la réflexion globale sur le futur quartier (vision d'ensemble, intégration urbanistique, mobilité, espaces publics, durabilité) et définir les grands principes : typologies de logements, équilibre locatif/accédant, intégration sociale et environnementale. ■ Études préparatoires Réalisation d'une étude urbanistique et architecturale (schéma directeur, masterplan), étude de faisabilité technique et financière., analyse de la demande et des besoins en logement (avec données locales actualisées). ■ Concertation et co-construction : Organisation d'ateliers participatifs avec citoyens et acteurs locaux, recueil des attentes des futurs habitants et partenaires potentiels, ajustement du projet sur base des retours. ■ Mise en œuvre opérationnelle : lancement des travaux d'aménagement (voiries, réseaux, espaces publics), réalisation des premiers logements pilotes, suivi de chantier et contrôle qualité.
Démarches administratives à réaliser	■ Réalisation du RUE (existant mais périmé). ■ Procédures urbanistiques : permis d'urbanisme, d'environnement. ■ Appels d'offres pour les travaux selon les réglementations en vigueur.
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	■ Prise en compte des besoins et attentes des publics cibles ■ Implication des citoyens dans le développement du projet

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de logements publics spécifiques créés et intégrés dans le quartier	Entre 3 et 5	PV de réceptions
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Niveau de satisfaction des habitants	Au moins 95%	Sondage
Evolution de la population communale	Augmentation des jeunes actifs et maintien des séniors à domicile	Analyse annuelle sur base des données de la population

2.2 UN LOGEMENT TREMLIN

FICHE : 2.2

PRIORITÉ : Lot 2

VERSION : 16-03-26

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet porte sur la **CREATION D'UN OU PLUSIEURS LOGEMENTS TREMLINS** sur le territoire communal.

Le logement tremplin est « un logement locatif mis à la disposition de jeunes ménages par une commune moyennant un loyer modéré ».

L'objectif de ces logements est de favoriser l'installation des jeunes couples dans la commune et leur accès à la propriété.

Concrètement, ce principe se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous forme de ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal »¹.

L'objectif est donc de garder les jeunes de la commune et ce tout en générant un impact positif sur la dynamique locale en offrant, même pour une durée limitée, un logement locatif financièrement accessible à des jeunes ménages.

En ce qui concerne la réalisation du projet proprement dit, généralement deux choix principaux s'offrent à la commune :

- réhabiliter un bâtiment existant désaffecté ou inoccupé ;
- construire de nouveaux bâtiments.

A l'heure actuelle, les disponibilités en bâti et foncières n'ont pas encore été analysées et la localisation de ces logements n'est pas définie.

Cependant, plusieurs éléments peuvent déjà être identifiés :

- Il conviendra de privilégier des localisations proches des services, des commerces et des transports en commun.
- Ce projet pourra être intégré dans le projet « Un quartier qui rassemble autour des aînés » afin de soutenir le développement d'espaces intergénérationnels.

Au niveau des aménagements et/ou des constructions, une attention particulière sera accordée à l'intégration des logements dans l'environnement tennevilleois avec la prise en compte des questions liées à l'isolation du bâtiment, à la production et à la consommation de l'énergie et de l'eau, à la végétalisation des abords...

JUSTIFICATION DU PROJET

Dans le cadre de la Partie 1 « Analyse socio-économique de Tenneville », le constat suivant a été posé : Tenneville est une commune à la population vieillissante. Elle est même la commune qui vieillit le plus par rapport à ses communes voisines. En effet, depuis 1992, les moins de 18 ans ont diminué de 7,23 %, les 25-49 ans de 4,44 % tandis que les plus de 50 ans ont progressé de 13,1 %. La population vieillit donc bien et le phénomène est rapide. Force est de constater que, dans la tranche 25-49 ans, ce sont les jeunes actifs (25-34 ans) qui diminuent dans la population tennevilleoise. L'accès à l'emploi, au logement, l'éloignement de grands pôles urbains sont certainement quelques-unes des causes de cette situation.

Les difficultés de l'accès au logement ont été très souvent citées par la population dans le cadre des moments de concertation. L'augmentation des prix immobiliers nuit à l'accessibilité immobilière. Ces difficultés sont accentuées par la pression touristique, engendrant une concurrence entre les logements principaux et les logements touristiques.

Conscients de la situation, les citoyens ont souhaité intégrer dans le PCDR un projet destiné à l'accès au logement pour les jeunes.

La création de logements tremplins sur le territoire communal répond à ce besoin et à l'enjeu lié à l'attractivité du territoire et au maintien des jeunes ; maintien essentiel pour le développement de la commune.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeu	■ Construire une commune où chacun peut s'ancrer
Objectif	■ Oser l'innovation dans les formules de logement
Interactions avec d'autres projets	■ Schéma de Développement Communal ■ Un logement pour demain ■ Un quartier qui rassemble autour des aînés

¹ Les Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, N°2 – Le logement « tremplin », 2006

Liens avec les autres outils communaux	■ PST : « <i>La mise en place de logements ou d'espaces à bâtir accessibles à tous est une volonté communale</i> »
--	--

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	■ Intégration de critères de performance énergétique (isolation, ventilation, chauffage performant), ce qui participera à l'amélioration du bilan énergétique du parc immobilier communal.
Economie	■ Soutien de l'économie des jeunes ménages avec des loyers modérés et la ristourne. ■ Maintien des jeunes actifs qui contribue à soutenir l'économie locale.
Social/culturel	■ Maintien de la population active sur le territoire, ce qui permet de conserver écoles, commerces, services, etc. ■ Incitation des jeunes à s'engager dans la vie locale et à s'y projeter à long terme.

LOCALISATION ET STATUT

A ce stade du projet, aucune localisation précise n'a encore été identifiée.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	Commune de Tenneville
Partenaires	CPAS, PCS, CCATM, CLDR
Budget	Plus de 500.000 €
Source de financement	Opération de Développement rural – Logement : 60% avec une subvention max de 510.000 € Opération de Développement Rural – Acquisition de terrain : 60% avec une subvention max de 300.000 € pour un terrain bâti et 150.000 € pour un terrain nu

PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	La volonté de soutenir au cours des prochaines années l'accès au logement pour les jeunes. L'absence de localisation potentielle fait que le projet n'a pas été retenu en Lot 1.
État du dossier	Sans objet
Programme des travaux et planification	■ Identifier les bâtiments à réhabiliter ou les terrains à bâtir (et éventuellement à acquérir) ■ Déterminer les aménagements en fonction des besoins ■ Réaliser les plans en concertation avec la CLDR ■ Réaliser les travaux ■ Mettre en location
Démarches administratives à réaliser	■ Démarche d'acquisition éventuelle de terrains ou de bâtiments ■ Demande de permis d'urbanisme ■ Attribution des marchés d'architecture et de travaux selon les règles de la réglementation « marchés publics » ■ Définition des conditions d'accès à la location et rédaction du contrat de bail
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	■ Mise en place d'une charte de location avec des critères à respecter.

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de logements créés	Au moins 1	PV de réception des travaux
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Pourcentage de ménages qui s'installent ensuite dans la commune	50%	Registre de la population

2.3 A TENNEVILLE, ON CIRCULE MALIN

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet concerne la création d'une **AIRE DE CONNEXION DES MOBILITÉS** à savoir, un parking de covoiturage connecté aux lignes de bus express et au réseau de mobilité douce.

Un parking de covoiturage est un espace de stationnement aménagé et sécurisé situé à proximité d'un axe routier important (autoroute, nationale, carrefour structurant), qui permet aux automobilistes de se retrouver pour partager un trajet en voiture.

Il sert principalement à :

- Faciliter la rencontre entre conducteurs et passagers,
- Réduire le nombre de véhicules individuels en circulation,
- Favoriser une mobilité plus économique, écologique et solidaire.

Pour atteindre ces objectifs, cette infrastructure devra être étudiée en intégrant les critères suivants :

- Accessibilité gratuite ;
- Equipements de sécurisation : éclairage, espace d'attente couvert pour les personnes, passages sécurisés...
- Intégration dans l'environnement : végétalisation...

Si la localisation n'est pas encore déterminée, il est évident que cette nouvelle infrastructure devra se situer :

- à proximité immédiate de la Nationale 4 et dans les environs de la N89 ;
- sur le parcours de la ligne express Arlon-Namur avec un arrêt à proximité du parking et ce, dans les deux sens de circulation du bus ;
- sur le maillage doux et plus spécifiquement les itinéraires vélos. Un parking vélo sécurisé sera également prévu sur le site.

En ce qui concerne la capacité, celle-ci sera définie sur base d'une analyse des besoins. A noter que la capacité moyenne des parkings de ce type en Wallonie est de 20 à 30 places.

JUSTIFICATION DU PROJET

A Tenneville, on dénombre 1.612 voitures privées, soit 1,3 véhicule par ménage (la moyenne wallonne est de 1,1 véhicule par ménage). Comme dans beaucoup d'autres communes rurales, les habitants sont effectivement fortement dépendants de la voiture pour les déplacements du quotidien. Que ce soit pour se rendre au travail, accéder aux services, faire ses courses ou rejoindre les pôles scolaires et de santé, les habitants n'ont souvent d'autre choix que de prendre leur véhicule personnel. Cette situation engendre des coûts importants pour les ménages, une pression sur les infrastructures routières et un impact environnemental non négligeable.

A ceci, s'ajoute le flux important de véhicules qui traversent tous les jours la commune via la N4 et la N89. Certains des automobilistes tennevillois ou d'ailleurs pratiquent déjà le covoiturage de manière spontanée notamment sur le parking près de l'église de Tenneville, alors que celui-ci est avant tout dédié à d'autres fonctions liées à l'école, l'église, les commerces...

Dans ce contexte, le soutien à la mobilité partagée et multimodale apparaît comme une réponse utile et nécessaire. La création d'une aire de covoiturage, connectée aux transports en communs et à la mobilité douce, permettra aux automobilistes de se retrouver à un point précis pour partager un trajet, d'organiser leurs déplacements de manière différente et ainsi de réduire le nombre de véhicules en circulation. Implanté à un endroit pertinent du territoire cette nouvelle infrastructure permettra d'encourager la pratique du covoiturage quotidien, notamment pour les navetteurs qui travaillent à Bastogne, Marche-en-Famenne ou même plus loin.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeu	■ Construire une commune où chacun peut s'ancrer
Objectif	■ Favoriser la mobilité douce, partagée et accessible à tous
Interactions avec d'autres projets	■ Une commune qui se relie ■ Une N4 qui relie encore plus ■ Objectif sécurité ■ On se recharge

Liens avec les autres outils communaux	■ Schéma de mobilité douce communale ■ Sécurisation de la N4 dans la traversée de Tenneville
--	---

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	■ Réduction du nombre de véhicules en circulation sur la N4 et les axes secondaires qui permettra d'enclencher une baisse des émissions de gaz à effet de serre (CO₂), des particules fines, et du bruit.
Economie	■ Réduction des coûts de transport pour les habitants. ■ Attractivité territoriale renforcée : les nouveaux habitants sont sensibles aux solutions de mobilité partagée, surtout les jeunes générations.
Social/culturel	■ Création de liens entre habitants grâce aux trajets partagés : entraide, échanges intergénérationnels, solidarité locale. ■ Meilleure image de la commune en tant que territoire engagé dans des solutions pratiques et collaboratives.

LOCALISATION ET STATUT

La localisation du projet n'a pas encore été définie.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	Commune de Tenneville
Partenaires	SPW, communes voisines
Budget	Plus de 500.000 €
Source de financement	Opération de Développement rural – Mobilité douce (pour la connexion du site au réseau de mobilité) : 80% avec une subvention max de 680.000 € Opération de Développement rural – Projets communaux d'aménagement d'espaces publics (catégories 5) : 60% avec une subvention max de 300.000 €

PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	La volonté des citoyens et de la commune de soutenir d'autres formes de mobilités que la voiture individuelle. L'absence de localisation précise fait que ce projet est en Lot 2.
État du dossier	Ce projet était déjà repris dans le précédent PCDR mais n'a pas été mis en œuvre. La CLDR a donc souhaité l'intégrer à nouveau dans leur nouvelle programmation.
Programme des travaux et planification	■ Etude de faisabilité du projet ■ Elaborer les plans d'aménagement ■ Réaliser les travaux ;
Démarches administratives à réaliser	■ Démarche d'acquisition éventuelle de terrains ■ Demande de permis d'urbanisme ■ Attribution des marchés d'architecture et de travaux selon les règles de la réglementation « marchés publics »
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	■ Mise en place d'une communication à destination des habitants de Tenneville, des communes voisines et des usagers des routes régionales. ■ Mise en place d'une signalétique spécifique. ■ Définition et mise en place des conditions de stationnement dans les autres espaces le long de la N4 et de la N89 afin d'éviter des voitures ventouses en dehors du parking de covoiturage.

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réalisation de l'aire de connexion des mobilités	1	PV de réception des travaux
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux d'occupation du parking	90%	Comptages réalisés par la commune
Nombre de passagers pour le bus express depuis l'aire de connexion des mobilités	5 à 10 personnes / JO	Informations TEC

2.4 UNE COMMUNE QUI SE RELIE

DESCRIPTION DU PROJET

Dans la continuité du schéma de mobilité douce communal, ce projet vise à poursuivre et intensifier la **MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE DU RÉSEAU CYCLO-PIÉTON**.

Aussi, les actions suivantes sont envisagées :

- Aménagement des liaisons vers les villages avec notamment l'extension du chemin des Fourmis entre Laneuville et Tenneville.
- Identification, relevé et restauration de chemins disparus ou abandonnés, notamment ceux offrant des connexions inter-villages ou intercommunales.
- Travail en collaboration avec les communes voisines pour assurer la continuité du réseau.
- Intégration dans les documents de planification (SDC, plans de mobilité) pour garantir la pérennité du maillage.

Les aménagements seront de plusieurs types :

- La mise en place de zones cyclables où la priorité est accordée aux cyclistes
- Le marquage au sol de pistes cyclables suggérées
- La création de voies cyclables marquées ou séparées ;
- L'aménagement de voiries agricoles ou de chemins en chemins réservés.

La création des liaisons et des connexions permettra de proposer un large maillage de cheminements doux vers les lieux de vie et de services.

JUSTIFICATION DU PROJET

En 2022, la Commune et le Groupe de travail mobilité (groupe mis en place dans le cadre du précédent PCDR) ont défini les lignes de conduite en matière de mobilité douce sur le territoire de Tenneville. Ce plan est construit autour des deux axes qui structurent la mobilité dans les villages : la Nationale 4 et la Chaussée Marie-Thérèse. Cette dernière fait actuellement l'objet d'un projet d'aménagement en voie verte (projet du précédent PCDR). L'idée est de faire de cet axe une « N4 douce » qui permettra à tous les villages d'être connectés par un réseau de mobilité douce. Des liaisons inter-villages mais aussi extra-communales sont prévues afin de connecter les lieux de vie aux deux axes structurants et les pôles d'activités et de services de la commune. Conscients de l'importance de ce type de projet et afin de poursuivre la dynamique initiée dans leur précédente Opération de Développement Rural, les habitants ont émis le souhait de poursuivre la mise en œuvre du schéma de mobilité douce.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeu	■ Construire une commune où chacun peut s'ancrer
Objectif	■ Favoriser la mobilité douce, partagée et accessible à tous
Interactions avec d'autres projets	■ A Tenneville, on circule malin ■ Une N4 qui relie encore plus ■ Objectif sécurité ■ On se recharge
Liens avec les autres outils communaux	■ Schéma de mobilité douce communale

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	■ Impacts positifs sur le territoire tels que la réduction des émissions de CO². ■ Réduction des nuisances sonores et du stress lié au trafic routier.
Economie	■ Limitation des dépenses de carburant, d'entretien automobile, voire d'achat de second véhicule.

Programme des travaux et planification	■ Définir les ajustements nécessaires au schéma compte tenu des projets en cours et à venir dans la commune ■ Identifier les chemins et sentiers à aménager, rouvrir... ■ Réaliser les travaux selon le phasage
Démarches administratives à réaliser	■ Demande de permis d'urbanisme si nécessaire ■ Attribution des marchés selon les règles de la réglementation « marchés publics »
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	■ Mise en place d'une communication à destination des habitants de Tenneville et des communes voisines ■ Mise en place d'une signalétique spécifique.

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Pourcentage des liaisons et connexions aménagées	Au moins 60% à 10 ans	PV de réception
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Fréquentation piétonne ou cycliste des itinéraires créés	+ 30%	Comptages réalisés par la commune
Taux de satisfaction des usagers	80%	Enquête auprès des habitants

2.5 PARTAGEONS L'ÉNERGIE

FICHE : 2.5

PRIORITÉ : Lot 2

VERSION : 16-03-26

DESCRIPTION DU PROJET

La CLDR propose de soutenir la **CREATION DE COMMUNAUTES D'ENERGIE RENOUEVELABLE**.

L'Europe a adopté la directive "marché" 2019/944 et la directive "renouvelable" 2018/2001. Celles-ci introduisent de nouveaux concepts dont notamment la possibilité de développer de nouvelles formes de partage d'énergie, que ce soit en participant à une communauté d'énergie citoyenne (CEC) ou renouvelable (CER), ou en partageant de l'énergie renouvelable produite collectivement au sein d'un même bâtiment (clients actifs agissant collectivement au sein d'un même bâtiment). Ces directives ont été transposées en droit wallon par le décret adopté par le Parlement wallon le 5 mai 2022.

La Communauté d'énergie renouvelable (CER) présente les caractéristiques suivantes :

- seules des personnes physiques, des autorités locales et des petites ou moyennes entreprises dont l'activité commerciale ou professionnelle principale n'est pas la participation dans une ou plusieurs communautés d'énergie peuvent en être membres ou actionnaires ;
- elle doit être effectivement contrôlée par des participants situés à proximité des installations de production dont elle est propriétaire ou sur lesquelles elle détient un droit de jouissance ;
- l'activité de partage d'énergie doit s'exercer au sein d'un périmètre de proximité ;
- l'électricité que la communauté produit, autoconsomme, stocke, partage et vend doit être produite à partir de sources d'énergie renouvelables.

La Communauté d'énergie citoyenne (CEC) présente les caractéristiques suivantes :

- Seules des personnes physiques, des autorités locales et des petites entreprises dont l'activité commerciale ou professionnelle principale n'est pas la participation dans une ou plusieurs communautés d'énergie et dont le principal domaine d'activité économique n'est pas le secteur de l'énergie, peuvent en avoir le contrôle effectif ;
- Elle est limitée au secteur de l'électricité.

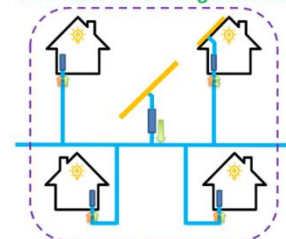
Ces communautés permettent différentes combinaisons :

- Soit un ménage produit plus qu'il n'en a besoin et s'associe avec d'autres ménages qui ne produisent pas afin de mutualiser leurs besoins énergétiques ;
- Soit un immeuble résidentiel installe de manière commune des panneaux sur son toit afin de répartir la production avec les habitants de l'immeuble ;
- Soit plusieurs entreprises s'associent afin de répartir leur production/consommation sur la journée afin de consommer au maximum lors des pics de production d'énergie et moins le reste du temps ;
- Et bien d'autres combinaisons sont encore possibles comme la pose de panneaux sur des toitures agricoles.

Pour réaliser soutenir la création de ces Communautés d'Energie, les étapes suivantes seront organisées :

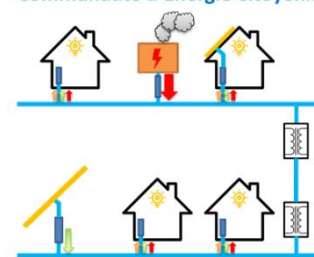
- Identification des possibilités de communauté d'énergies public/privé (installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux et partage avec les habitants voisins)
- Organisation (en collaboration avec les Facilitateurs Energie du SPW) d'une campagne d'information des citoyens, agriculteurs et entreprises avec présentation de différentes situations possibles dans la communes et de projets réalisés dans d'autres communes
- Accompagnement des projets : définition des besoins, informations sur les aides et les modalités de financement, sur la structure juridique à mettre en place

Communauté d'Énergies Renouvelables



Flux électrique provenant du réseau
Flux d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables

Communauté d'Énergie Citoyenne



Flux électrique provenant du réseau
Flux d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables
Flux d'électricité produite à partir de sources d'énergie non renouvelables

JUSTIFICATION DU PROJET

Depuis de nombreuses années, la commune de Tenneville se distingue par son engagement constant et cohérent en faveur de la transition énergétique et de la protection de l'environnement. Bien avant que ces enjeux ne s'imposent dans l'agenda régional ou national, Tenneville a fait le choix d'agir concrètement, localement, pour réduire son empreinte carbone, valoriser ses ressources naturelles et inspirer un changement durable des comportements.

Parmi les actions pionnières menées, on peut citer la mise en place d'une chaudière au bois déchiqueté, qui alimente en chaleur plusieurs bâtiments communaux. La commune a également été proactive dans l'installation de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments publics, l'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine bâti.

Fort de cette expérience et de cette vision de long terme, Tenneville souhaite aujourd'hui franchir une nouvelle étape en s'engageant dans la création de communautés d'énergie renouvelable (CER). Ces communautés permettront de produire, partager et consommer localement de l'énergie verte, en plaçant les citoyens, les agriculteurs, les entreprises et les institutions locales au cœur du système énergétique.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique cohérente avec les valeurs portées par la commune : autonomie, sobriété, coopération et responsabilité. Il s'appuie sur un territoire qui dispose à la fois :

- de ressources naturelles favorables (ensoleillement, surfaces disponibles, forêt, potentiel agricole),
- d'une expérience concrète de la production et de la gestion d'énergie durable,
- et d'un réseau d'acteurs locaux engagés, déjà sensibilisés aux enjeux climatiques.

En devenant l'une des premières communes rurales wallonnes à structurer une ou plusieurs CER, Tenneville confirmera son rôle pionnier en matière d'énergie durable, tout en posant un geste fort : celui d'une transition énergétique maîtrisée, collective et ancrée dans le territoire.

Ce projet est aussi une manière de partager les bénéfices de cette transition avec les habitants : en leur permettant de réduire leurs factures, de produire leur propre énergie, et de s'impliquer dans des projets porteurs de sens. Il ouvre la voie à une énergie plus locale, plus équitable, plus citoyenne.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeu	■ Révéler les atouts de Tenneville
Objectif	■ Accroître la résilience du territoire et de ses habitants
Interactions avec d'autres projets	■ Energie plus propre ■ Schéma de Développement Communal
Liens avec les autres outils communaux	■ POLLEC et PAEDC ■ PST : « <i>Intégration de la dimension du développement durable dans les projets</i> ».

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	■ En produisant localement une électricité ou une chaleur issue de sources renouvelables (solaire, bois, biomasse...), les communautés d'énergie participent directement à la décarbonation du territoire. ■ En réduisant la dépendance à des sources fossiles extérieures, ces communautés favorisent un modèle plus résilient, en particulier face aux crises énergétiques mondiales. ■ En impliquant les habitants dans la gouvernance énergétique, le projet renforce la conscience écologique et favorise l'adoption de comportements sobres (réduction, partage, efficacité).
Economie	■ Les communautés permettent à leurs membres de bénéficier d'un prix de l'énergie plus stable, moins soumis aux hausses du marché international. ■ En limitant les dépenses énergétiques, notamment pour les ménages modestes, ces projets contribuent à lutter contre la précarité énergétique.
Social/culturel	■ Ce projet collectif mobilise les citoyens autour d'un objectif commun, renforçant les liens. ■ Les citoyens ne sont plus de simples "consommateurs" mais des acteurs du système énergétique local, avec une vraie capacité de décision et d'organisation.

LOCALISATION ET STATUT

Le projet sera mené sur l'ensemble du territoire.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	Commune / Agent POLLEC
Partenaires	Citoyens, entreprises, agriculteurs
Budget	De 20.000 à 100.000 €
Source de financement	Opération de Développement Rural -Energie (projets publics) : 60% avec une subvention max de 510.000 €

PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	Le projet de création de communautés d'énergie renouvelable est classé en priorité 2 du PCDR de Tenneville car il répond à des enjeux fondamentaux pour l'avenir du territoire, tout en nécessitant un temps de maturation collective , des étapes techniques préparatoires et une progressive montée en compétences locales .
État du dossier	La commune a établi son 3 ^{ème} PAEDC. Des actions de sensibilisation des citoyens sont déjà menées depuis plusieurs années.
Programme des travaux et planification	■ Identifier les bâtiments pouvant répondre aux conditions du projet. ■ Sensibiliser les propriétaires et les citoyens ■ Accompagner à la mise en œuvre des projets ■ Faire le bilan avec les communautés
Démarches administratives à réaliser	■ Réunion avec les services régionaux en charge du suivi des CER ■ Réunions avec le gestionnaire du réseau de distribution ■ Préparation de conventions type et des éventuelles procédures communales à mettre en place
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	■ Mise en place d'une campagne de communication ■ Accompagnement des projets par la commune et le facilitateur régional

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de communautés mises en place	3	Nombre de conventions
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Augmentation de la production d'énergie verte sur le territoire communal	+40%	Statistiques de WALSTAT relatives à la production d' électricité SER

2.6 BIENVENUE À NOS NOUVEAUX VOISINS

FICHE : 2.6

PRIORITÉ : Lot 2

VERSION : 16-03-26

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet « Bienvenue à nos nouveaux voisins » vise à mettre en place un **DISPOSITIF D'ACCUEIL STRUCTURE, CHALEUREUX ET COLLECTIF POUR LES NOUVEAUX HABITANTS** de la commune de Tenneville. Il s'adresse aux personnes ou familles qui s'installent dans l'une des localités du territoire.

L'objectif est de favoriser leur intégration rapide dans la vie communale, de leur faire découvrir les services, les initiatives, les acteurs locaux... et de créer du lien entre nouveaux arrivants et habitants de plus longue date, dans un esprit d'ouverture et de convivialité.

Le projet repose sur plusieurs actions complémentaires :

- La remise d'un Welcome pack composé de :
 - un petit document reprenant les informations essentielles selon les questions récurrentes (du style FAQ) à remettre dès l'arrivée des nouveaux habitants.
 - un support, tel un bulletin communal spécial, annuel qui reprendrait toutes les infos utiles (et à conserver toute l'année). - la brochure de l'ADL reprenant les indépendants
 - une petite plaquette de présentation par village qui aborde :
 - Un peu d'histoire (le village d'hier à aujourd'hui) : nombre d'habitants, origine du nom, son histoire, son évolution socio-économique, le patrimoine, les "hommes et femmes célèbres" ou qui ont laissé une empreinte au village, monument emblématique du village ;
 - L'originalité du village (ce qui le différencie des autres villages) : fierté locale, coups de cœur, ses traits de caractères ;
 - Les coordonnées du groupement d'animation du village et d'autres comités d'animation (ex : comité des fleurs à Laneuville-au-Bois);
 - La date des kermesses et des principales manifestations ;
 - Quelques photos des endroits publics intéressants du village (plaine de jeux, balades, Maison de village) ;
 - Infos pratiques : le jour de passage des poubelles, le code postal, l'adresse de l'administration communale et son numéro de téléphone, les horaires de bus ;
 - Les commerces, les boulangeries les plus proches.
- Les ambassadeurs des villages : chaque nouveau ménage est mis en relation avec un ambassadeur local afin de faciliter l'intégration, de créer du lien, d'aider dans les démarches administratives...L'ambassadeur recevra les nouveaux habitants pour partager « un verre de l'amitié », parler de la commune et du village et pourquoi pas aussi, faire le tour du village et présenter d'autres habitants.
- Organisation d'un "salon des associations" convivial au cours duquel les associations locales présentent leurs projets et invitent les nouveaux habitants à s'y impliquer.

JUSTIFICATION DU PROJET

Tenneville accueille chaque année de nouveaux habitants venus s'installer pour des raisons professionnelles, familiales, ou par envie d'un cadre de vie plus calme et naturel. Ainsi, en 2024, 212 personnes sont venues s'installer dans la commune. Si cette dynamique est positive pour le territoire, elle pose aussi des défis : les nouveaux venus peuvent se sentir isolés, mal informés ou peu intégrés, surtout lorsqu'ils arrivent dans des villages où les liens communautaires sont déjà bien établis. De même, les « anciens » habitants peuvent avoir l'impression que les nouveaux ne s'intègrent pas, ne participent pas à la vie locale. La CLDR a donc estimé qu'il était nécessaire de soutenir la rencontre et le dialogue entre les habitants. Elle a bien entendu pris en compte l'accueil organisé annuellement par la commune. Cependant, la CLDR estime que celle-ci n'est peut-être pas suffisante ou optimale pour soutenir l'intégration des habitants et pour créer des liens avec leurs voisins. La CLDR a donc proposé ce projet qui contribue à entretenir un climat de bienveillance, à lutter contre l'isolement et à faire de Tenneville une commune où l'on se sent attendu, reconnu et accueilli.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeu	Consolider et entretenir les liens
Objectifs	- Encourager les activités qui créent du lien social et favorisent l'entraide - Renforcer l'image et la communication de Tenneville
Interactions avec d'autres projets	- Savoir tout ce qu'il se passe à Tenneville - Les complices de Tenneville - Nos Jeunes, nos citoyens - Tenneville s'amuse - Génération T
Liens avec les autres outils communaux	Plan de Cohésion Sociale

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	En découvrant rapidement les balades, circuits vélos, coins de nature, etc., les nouveaux habitants sont plus enclins à adopter une mobilité douce ou à s'approprier le territoire.
Economie	Un habitant bien informé découvre plus rapidement les commerces de proximité, les producteurs locaux, les marchés, les services et a donc plus de chances de consommer localement.
Social/culturel	- Le projet favorise les rencontres, les échanges et la convivialité entre nouveaux arrivants et habitants de plus longue date. Il aide à briser l'anonymat, en particulier dans les hameaux ou quartiers éloignés. - Un nouvel habitant bien accueilli est plus enclin à s'impliquer : dans une association, un comité de village, un événement local, ou même un projet participatif comme une communauté d'énergie ou un chantier collectif.

LOCALISATION ET STATUT

Le projet sera mené sur l'ensemble du territoire.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	Commune
Partenaires	Associations, citoyens, CLDR, CPAS, PCS, GT « accueil des nouveaux habitants »
Budget	De 0 à 20.000 €
Source de financement	Budget communal

PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	Le projet a été retenu en Lot 2 compte tenu que la commune est déjà active sur ce sujet. La volonté de la CLDR est de faire évoluer à moyen terme l'accueil des nouveaux habitants.
État du dossier	La commune organise un accueil institutionnel des nouveaux habitants une fois par an lors des vœux. Le GT "accueil des nouveaux habitants et seconds résidents" de l'ancienne CLDR a avancé sur la création d'un "welcome pack" (dont la création de fiches par village).
Programme des travaux et planification	Sans objet
Démarches administratives à réaliser	Sans objet
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	Sans objet

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de kits d'accueil distribués	100 kits/an	Rapport communal
Nombre d'ambassadeurs	Au moins 3/ village	Rapport CLDR
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Pourcentage des nouveaux ménages qui participent aux actions	50%	Rapport communal

2.7 RENDEZ-VOUS À LANEUVILLE

FICHE : 2.7

PRIORITÉ : Lot 2

VERSION : 16-03-26

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à aménager un véritable espace de rencontre intergénérationnel et convivial au cœur de Laneuville-au-Bois, en s'appuyant sur un équipement existant : le terrain de pétanque et les abords de la salle de village. Le terrain offre un bon point de départ pour créer un lieu de vie accessible à tous les habitants, jeunes et moins jeunes.

Concrètement, le projet prévoit deux axes d'intervention complémentaires :

- Aménagement des terrains de pétanque.

Le terrain de pétanque sera couvert par un abri de type carport, qui permettra aux usagers de jouer ou de se retrouver à l'abri du soleil ou des intempéries. Il s'agira d'une structure légère, esthétique et intégrée dans le paysage rural du village.

- Aménagement d'une aire de jeux pour les enfants et adolescents

A proximité de la salle et de l'espace pétanque, une aire de jeux sécurisée sera aménagée. Elle comprendra des modules adaptés aux jeunes enfants et un ou plusieurs équipements plus dynamiques pour les adolescents. L'aménagement sera pensé pour favoriser l'autonomie des jeunes, tout en permettant une surveillance facile par les parents présents sur place. L'aire sera installée sur un sol sécurisé, avec mobilier urbain pour le confort de tous.

Le projet pourra être conçu en concertation avec les habitants pour choisir les équipements les plus adaptés à leurs attentes.

JUSTIFICATION DU PROJET

Avec moins de 200 habitants, Laneuville-au-Bois est le plus petit village de l'entité mais aussi le plus isolé, vu sa situation au cœur du massif forestier. Cela n'en fait pas pour autant le village le moins vivant. Le restaurant, le sentier didactique ou encore la Maison de village à La Fontaine sont autant de lieux de rencontre où les habitants du village aiment se retrouver. Lors des différentes consultations et rencontres, ceux-ci ont émis le souhait de bénéficier d'aménagements destinés à renforcer la convivialité de leur village.

Situé à l'arrière de la salle « La Fontaine », le terrain de pétanque existant est un lieu apprécié de certains habitants, mais son potentiel est actuellement limité par le manque de confort, de protection contre les intempéries et l'absence d'aménagements pour d'autres publics, notamment les jeunes enfants et les adolescents. Ainsi, les citoyens et la CLDR ont proposé un projet visant à valoriser cet espace public et de créer un espace plus polyvalent. En associant jeux pour enfants, coin détente couvert et terrain de pétanque, le projet répond aux besoins des familles, des seniors, des adolescents et des promeneurs, dans un lieu unique. Il devient un point de convergence social au sein du village. A noter encore, que la localisation du projet à proximité du sentier didactique permettra de renforcer ce produit de découverte et de détente. Après la balade le long du sentier didactique, les familles pourront venir se détendre près de la Maison de village.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeu	■ Consolider et entretenir les liens
Objectif	■ Encourager les activités qui créent du lien social et favorisent l'entraide
Interactions avec d'autres projets	■ Tenneville s'amuse
Liens avec les autres outils communaux	■ PST : « <i>Développer une vie locale dynamique et attractive</i> », « Maintenir des espaces publics propres et naturels ».

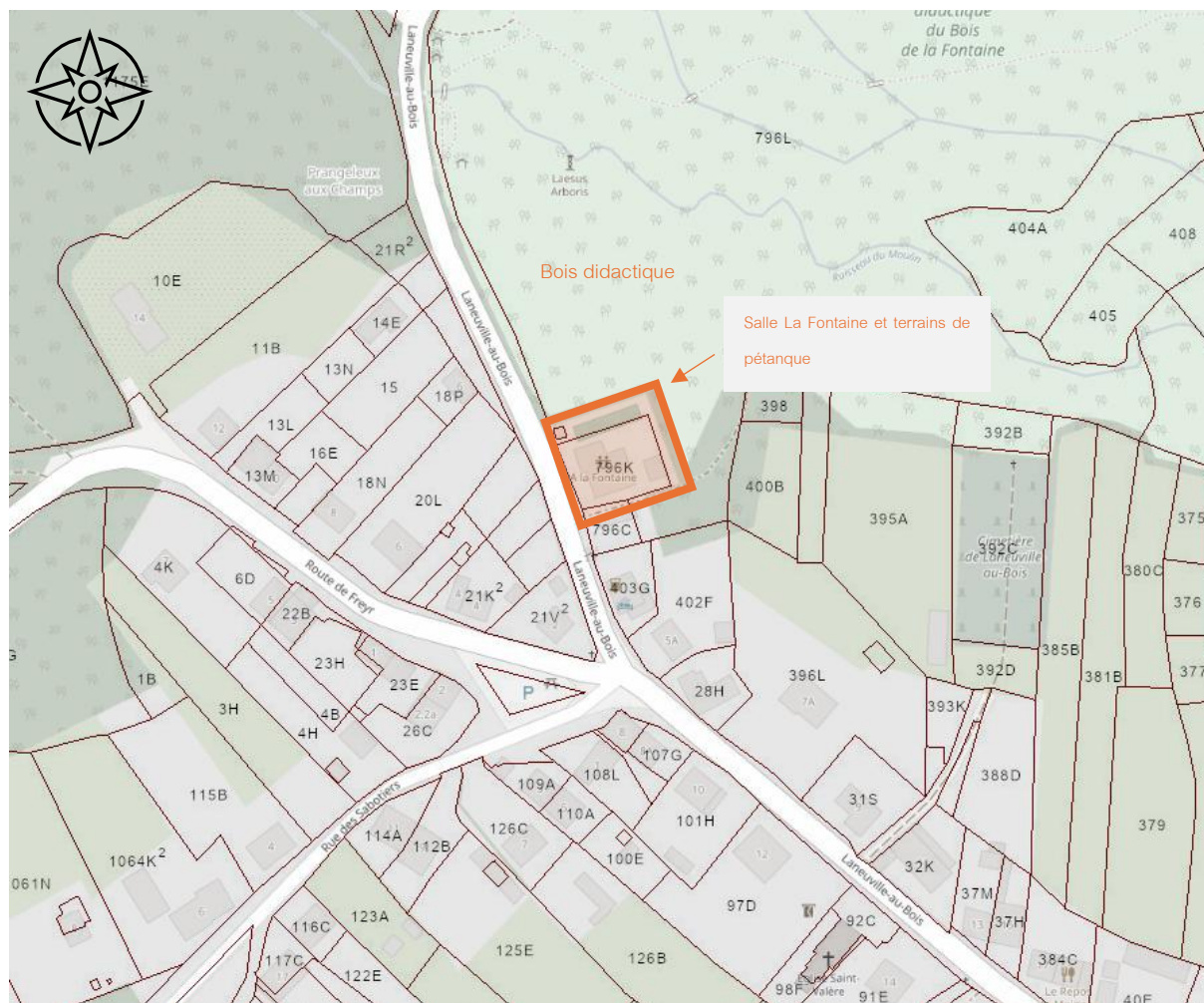
IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	■ En s'appuyant sur un espace déjà aménagé, le projet n'artificialise pas de nouveaux sols et valorise l'existant, dans une logique de frugalité territoriale.
Economie	■ Le projet valorise un espace déjà présent dans le village, ce qui limite les coûts d'acquisition ou de viabilisation. Il s'agit donc d'un investissement raisonnable avec un impact fort.

Social/culturel	Le projet crée un espace commun où différentes générations peuvent se rencontrer, cohabiter et échanger. Les enfants jouent, les parents discutent, les aînés jouent à la pétanque ou simplement observent. Ce lieu devient un point de rencontre naturel du village.
-----------------	---

LOCALISATION ET STATUT

Le projet est prévu aux abords de la salle la Fontaine à Laneuville-au-Bois. La parcelle cadastrée 796 K est propriété communale. L'ensemble est situé en zone d'habitat à caractère rural.



Localisation du projet « Rendez-vous à Laneuville » - Echelle 1/2750 -ème

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	Commune
Partenaires	Habitants , associations
Budget	De 20.000 à 100.000 €
Source de financement	Opération de Développement Rural – Espaces publics dédiés à la convivialité : 80% avec une subvention max de 400.000 €

PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	La CLDR a retenu ce projet en Lot 2 compte tenu du fait que des équipements de rencontre et de convivialité existent déjà dans le village de Laneuville-au-Bois.
État du dossier	Sans objet
Programme des travaux et planification	■ Identifier les besoins ■ Définir le plan d'aménagement ■ Réaliser les aménagements
Démarches administratives à réaliser	■ Demande de permis d'urbanisme si nécessaire ■ Attribution des marchés selon les règles de la réglementation « marchés publics »
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	■ La prise en compte des attentes de citoyens et des différentes catégories d'âge ■ L'implication des citoyens dans l'aménagement et l'entretien des lieux

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Aménagement de terrains de pétanque	1	PV de réception
Aménagement de l'espace de jeux	1	PV de réception
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Augmentation des personnes qui fréquentent l'endroit	+25%	Comptage
Taux de satisfaction des habitants	Au moins 85%	Enquête

2.8 PARC MULTISERVICES

FICHE : 2.8

PRIORITÉ : Lot 2

VERSION : 16-03-26

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet d'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA FUTURE MAISON MULTISERVICES DE TENNEVILLE s'inscrit dans une volonté de créer un véritable pôle de vie accueillant, ouvert et accessible à tous les publics. En complément des services qui seront proposés à l'intérieur du bâtiment, ce projet vise à valoriser les espaces extérieurs en les transformant en un lieu de rencontre, de détente et de bien-être, au cœur du village.

Ainsi, les aménagements suivants seront réalisés :

- Aménagement d'un espace parc public :
 - Cheminements piétons accessibles (revêtements adaptés aux PMR),
 - Connexions avec la forêt nourricière,
 - Mobiliers urbains : bancs, chaises, transats, tables,
 - Plantations d'arbres ou d'arbustes à vocation paysagère et écologique,
 - Création de zones ombragées, de petits espaces couverts,
 - Éclairage doux et sécurisé,
- Installation de modules sportifs adaptés aux aînés :
 - Agrès de plein air pour l'entretien physique en douceur : équilibre, mobilité, coordination, musculation légère,
 - Modules disposés en boucle ou parcours santé, avec explications claires,
 - Cohabitation de ce parcours avec des éléments destinés aux plus jeunes afin de favoriser les liens intergénérationnels.

Ce projet sera pensé pour favoriser les rencontres informelles, les pauses partagées, les moments de respiration pour les usagers des différents services présents dans ce quartier.

Les aînés mais aussi les enfants de l'école voisine seront impliqués dans la définition du projet.

JUSTIFICATION DU PROJET

Un des projets majeurs de la troisième Opération de Développement Rural de Tenneville est la création d'une Maison Multiservices où seront regroupés divers services tels que la bibliothèque, l'espace public numérique, le syndicat d'initiative, un cabinet médical, la maison d'accueil communautaire des aînés, etc.

La commune a fait l'acquisition d'un bâtiment (ancien bâtiment de la poste) et des terrains situés aux abords de celui-ci. Située à proximité du CPAS, de l'église, de la Maison de village « Le Foyer », de l'école et de la forêt comestible, la crèche, la Maison Multiservices va venir compléter ce quartier de services à Tenneville.

Ce projet est aujourd'hui sur les rails. Il va permettre la construction du bâtiment et ses aménagements intérieurs. Afin que ce nouvel espace public soit de qualité, la CLDR a proposé d'apporter une attention particulière aux abords du bâtiment. Plus précisément, il s'agira d'aménager un espace paysager de type parc mais aussi d'y intégrer des modules d'activités physiques adaptées aux personnes âgées. Ces équipements, pensés pour l'entretien de la mobilité, de l'équilibre et de la souplesse, seront utilisables par les aînés dans une logique de prévention santé, mais également par d'autres publics dans un esprit intergénérationnel.

Ce projet répond à plusieurs enjeux identifiés sur le territoire de Tenneville. D'une part, il tient compte du vieillissement de la population et du besoin croissant d'infrastructures accessibles favorisant le maintien de l'autonomie, la santé physique et le lien social des aînés. D'autre part, il valorise un espace public central et le met en cohérence avec les fonctions de la maison multiservices, en prolongeant à l'extérieur les valeurs de soin, d'accueil et de convivialité.

Enfin, ce projet contribue à renforcer l'attractivité du centre de Tenneville, en lui donnant un visage plus végétal, plus humain et plus apaisé, et en soutenant une approche intégrée du cadre de vie.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

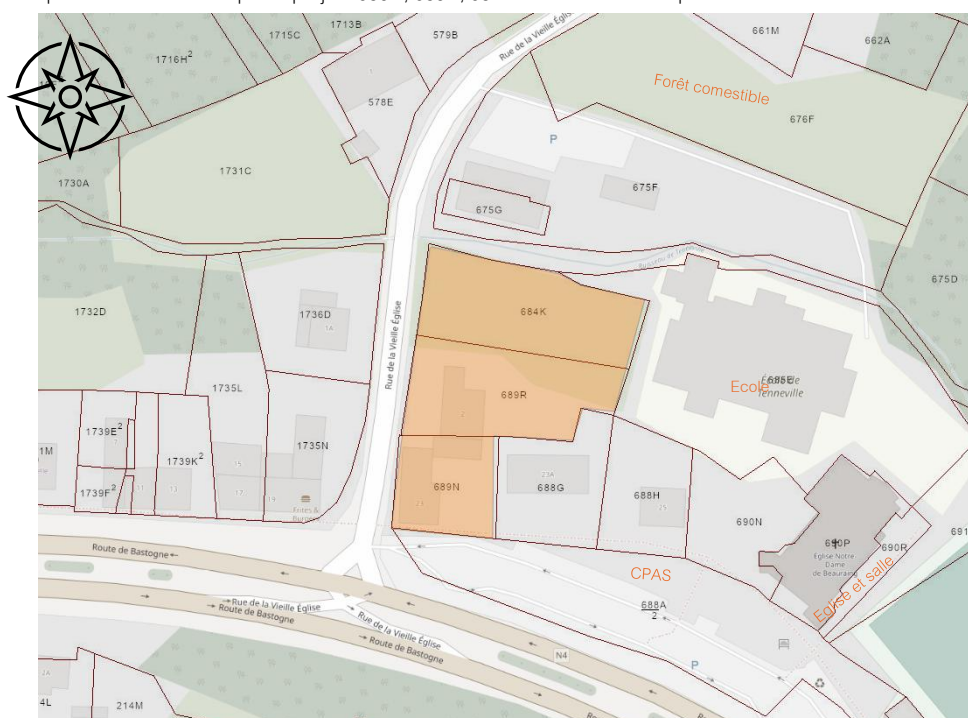
Enjeu	Consolider et entretenir les liens
Objectif	Encourager les activités qui créent du lien social et favorisent l'entraide
Interactions avec d'autres projets	- Pour tous les sportifs - Les complices de Tenneville
Liens avec les autres outils communaux	- PST : « <i>Maintenir des espaces publics propres et naturels</i> », « <i>Développer l'accès au sport pour tous</i> » - PCDR précédent : Création de la Maison Multiservices

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	- L'espace parc contribue à renforcer la présence de la nature en cœur du village, avec des plantations, du mobilier en bois, des surfaces perméables, etc. - Le projet renforce l'accessibilité piétonne du site, incite les habitants à se déplacer à pied pour leurs rendez-vous ou pour une promenade et donc à réduire les petits trajets en voiture. - Le projet sera conçu dans une logique de sobriété : matériaux durables, peu d'entretien, mobilier local, éclairage LED, récupération d'eau pour l'arrosage, etc.
Economie	Le projet renforce la cohérence du site de la maison multiservices, en l'ancrant dans son environnement immédiat et en le rendant plus fonctionnel et attractif.
Social/culturel	- L'aménagement permet aux personnes âgées de rester actives, de sortir de chez elles, et de pratiquer une activité physique adaptée, contribuant ainsi à préserver leur autonomie et leur santé. - Ce type de lieu devient un espace de rencontre informel, permettant aux habitants, et notamment aux aînés, de rompre avec la solitude et de maintenir un lien avec la vie sociale. - Le parc est pensé pour accueillir tous les publics : enfants, adultes, seniors, personnes accompagnant un proche à un rendez-vous, promeneurs... Cela favorise les échanges entre générations.

LOCALISATION ET STATUT

La Maison Multiservices sera située au croisement entre la Route de Bastogne (N4) et la rue de la Vieille Eglise, à Tenneville. La commune est propriétaire des parcelles concernées par le projet : 689N, 689R, 684K. L'ensemble est repris en zone d'Habitat à caractère rural.



Localisation du projet « Tenneville Multiservices » - Echelle 1/1375ème

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	Commune
Partenaires	Associations, CCCA , école, citoyens, GT Nature
Budget	Plus de 500.000 €
Source de financement	Opération de Développement Rural- Espaces publics : 80% avec une subvention max de 400.000 €

PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	Ce projet est repris en Lot 2 car sa mise en œuvre implique que les travaux de constructions et d'aménagement de la Maison Multiservices soient terminés.
État du dossier	■ Activation de la fiche-projet relative à la création de la Maison Multiservices ■ Acquisition des terrains et des bâtiments ■ Projet de création de la Maison Multiservices dont les travaux sont en cours (août 2025).
Programme des travaux et planification	■ Analyser le site et des attentes des usagers, ■ Définir le plan d'aménagement, ■ Réaliser les travaux.
Démarches administratives à réaliser	■ Demande de permis d'urbanisme si nécessaire ■ Attribution des marchés selon les règles de la réglementation « marchés publics »
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	■ Implication des citoyens et plus spécifiquement des aînés au travers du CCCA. ■ La mise en place d'un plan d'entretien du site afin de veiller à la qualité des lieux.

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Aménagement du parc	1	PV de réception
Parcours aînés	1	PV de réception
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre moyens d'usagers par semaine	+/-50 personnes	Comptage
Nombre de personnes utilisant les modules par semaine	+/-20 personnes	Comptage
Taux de satisfaction des usagers du parc	Min 80%	Enquête

2.9 DE LA CAMPAGNE À LA FORÊT

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet consiste à organiser, et à intégrer dans le calendrier annuel des activités, des **VISITES GUIDEES DE FORETS COMMUNALES OU PRIVEES ET D'EXPLOITATIONS AGRICOLES SITUEES SUR LE TERRITOIRE DE TENNEVILLE**.

L'objectif est de permettre aux enfants, familles, aînés, nouveaux venus, touristes ou curieux de découvrir la manière dont la nature est gérée au quotidien par ceux qui y travaillent : forestiers, agriculteurs, éleveurs, bûcherons, naturalistes...

Les visites seraient animées par des professionnels de terrain qui partagent leurs pratiques, leurs outils, leurs réalités et les enjeux auxquels ils font face. Les sujets suivants pourraient être abordés :

- La gestion durable des forêts,
- La cohabitation entre productivité et biodiversité,
- L'adaptation au climat,
- Les circuits courts, etc.

Les visites pourraient être organisées :

- lors de journées thématiques (ex : journées fermes ouvertes),
- sous forme de balades grand public accompagnées, avec possibilité d'intégrer des dégustations, des démonstrations ou des temps de discussion.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le territoire de Tenneville est composé à plus de 60 % de forêts et à 30 % de surfaces agricoles. Ces deux secteurs représentent une part importante du paysage, de l'économie et de l'identité locale. Pourtant, les pratiques de gestion forestière et agricole restent souvent peu connues ou mal perçues par une partie de la population, en particulier les nouveaux habitants, les jeunes générations ou les publics urbains. Dans ce contexte, le projet vise à améliorer la connaissance et la compréhension des modes de gestion de la nature par les professionnels locaux, en organisant des visites guidées sur le terrain. Les citoyens ont proposé d'organiser des occasions de rencontre directe entre habitants, visiteurs et gestionnaires. La mise en place de visites guidées a été vue comme une opportunité pour vulgariser des notions clés comme la multifonctionnalité de la forêt, l'adaptation au changement climatique, la biodiversité, la qualité des sols, ou encore l'équilibre entre production et protection. En comprenant mieux les pratiques locales, les citoyens seront mieux outillés pour participer à des débats publics, soutenir des circuits courts, ou s'engager dans des projets liés à la transition écologique.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeu	■ Révéler les atouts de Tenneville
Objectifs	■ Accroître la résilience du territoire et de ses habitants ■ Privilégier un tourisme intégré, respectueux et porteur de sens
Interactions avec d'autres projets	■ Début et fin de saison touristique ■ Ouvrons nos sens ■ Tenneville, Bain de forêt
Liens avec les autres outils communaux	■ Stratégie touristique « Tenneville, Bain de forêt » ■ PST : valorisation de la forêt et de l'agriculture ■ Le plan d'aménagement forestier pour la commune de Tenneville"

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	■ Un citoyen qui comprend mieux le fonctionnement des milieux naturels est plus attentif à sa propre empreinte écologique (gestion des déchets, respect de la nature, consommation locale...).

	En valorisant les acteurs engagés dans des pratiques agricoles ou sylvicoles responsables, le projet légitime et encourage la gestion durable des ressources locales.
Economie	- Le projet donne de la visibilité à des acteurs souvent peu connus du grand public. Cela peut renforcer leur légitimité et créer des opportunités futures (partenariats, circuits courts, visites scolaires payantes, etc.). - Une commune qui valorise ses ressources naturelles et humaines gagne en attractivité résidentielle et touristique. Ces visites peuvent s'inscrire dans le positionnement « Tenneville, bain de forêt ». - Les exploitants agricoles et forestiers engagés dans des pratiques durables peuvent bénéficier d'un regard plus positif, d'un soutien citoyen accru, voire d'une participation à des projets coopératifs ou territoriaux.
Social/culturel	- Le projet permet une rencontre directe avec les gestionnaires de la nature (forestiers, agriculteurs, éleveurs), favorisant la reconnaissance mutuelle, la compréhension et la confiance. - Les visites peuvent accueillir des publics variés (enfants, familles, aînés), permettant une transmission de savoirs et un partage d'expériences entre générations. - En découvrant les ressources, les métiers et les pratiques locales, les habitants se sentent plus connectés à leur territoire et sont encouragés à y rester ou à s'y investir davantage.

LOCALISATION ET STATUT

Le projet sera mené sur l'ensemble du territoire.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	SI Tenneville-Champlon
Partenaires	DNF, gestionnaires forestiers privés, agriculteurs, GT Nature, Contrat de rivière, Nourrir Tenneville
Budget	De 0 à 20.000 €
Source de financement	Budget communal

PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	Le projet de visites guidées de la forêt et des exploitations agricoles constitue une initiative pertinente, porteuse de sens et à forte valeur pédagogique, mais il est classé en priorité 2 car il nécessite une dynamique de mobilisation, des partenariats locaux à structurer et une progressive montée en puissance avant une mise en œuvre durable.
État du dossier	Néant
Programme des travaux et planification	- Rencontrer et écouter les acteurs agricoles et forestiers pour prendre en compte leurs envies, attentes, possibilités, - Identifier les sujets possibles et du rythme des activités, - Mettre en place des visites guidées, - Organiser un test des visites afin de réajuster le temps, le contenu - Promouvoir les visites
Démarches administratives à réaliser	Sans objet
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	- Définir les conditions optimales du partenariat avec les acteurs concernés. - Définir des visites qui s'adressent aux tennevillois mais aussi aux visiteurs. - Tenir un rythme régulier pour créer une dynamique mais sans « épuiser » les acteurs. - Donner du sens aux visites dans le cadre de « Tenneville, bain de forêt ».

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de visites organisées par an	2	Agenda culturel, communication
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux de satisfaction des participants	Min 80%	Evaluation courte en fin de visite
Nombre de participants par visite	Min 20 pers	Comptage

2.10 MANGEONS LOCAL

FICHE : 2.10

PRIORITÉ : Lot 2

VERSION : 16-03-26

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet regroupe plusieurs actions concrètes, conviviales et progressives, destinées à **RENFORCER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES HABITANTS DE TENNEVILLE**, tout en valorisant les productions locales, les circuits courts et les savoir-faire culinaires.

Il s'appuie sur un partenariat entre la commune, le Plan de Cohésion Sociale (PCS), des producteurs locaux, des associations et des habitants volontaires.

Les actions prévues incluent notamment :

- Des rencontres avec les producteurs locaux
 - Organisation de moments conviviaux où les producteurs viennent présenter leurs produits, leur manière de travailler, leurs pratiques agricoles et partager leurs conseils pour les préparer ou les conserver.
 - Ces rencontres peuvent se faire dans des lieux communaux, en milieu scolaire, ou dans le cadre d'événements locaux tels que les marchés d'été.
- La recette du mois
 - Publication mensuelle d'une recette simple, de saison et locale, via le bulletin communal, la page Facebook ou le site web de la commune.
 - La recette sera conçue pour être accessible, économique et adaptable, avec des produits locaux disponibles dans la commune ou ses environs.
- Organisation d'ateliers cuisine
 - Organisation d'ateliers collectifs de cuisine participative, ouverts à tous.
 - Ceux-ci seront l'occasion d'apprendre à préparer des plats simples et équilibrés, à lutter contre le gaspillage alimentaire ou à valoriser les légumes de saison.
 - Ces ateliers sont aussi des moments de lien social et de transmission intergénérationnelle.
- Jardin partagé
 - Mise à disposition d'un espace de jardinage collectif, cultivé en commun par des habitants volontaires.
 - Le jardin devient un lieu d'apprentissage, de production alimentaire, d'échange de savoirs, et renforce la solidarité locale.
 - Il peut servir à fournir les ateliers de cuisine ou des distributions ponctuelles de légumes.
 - Mise en place de binômes jardinier – apprenant : des personnes expérimentées accompagnent des débutants dans leur potager.

JUSTIFICATION DU PROJET

La dynamique de valorisation des circuits courts et du bien manger est déjà présente sur le territoire communal. Chaque année, durant l'été, le marché de terroir des deux Ourthes est organisé. Celui-ci se tient en alternance à Amberloup (Saint-Ode) et Champlon (Tenneville). Une trentaine de producteurs, artisans... participent à cet événement. Le marché fermier des 3 communes, mis en place par l'ADL, a lieu chaque premier vendredi du mois à Tenneville. Une dizaine de producteurs locaux sont présents. Le GACoeur de l'Ourthe permet d'acheter des produits directement chez le producteur. On recense également plusieurs lieux de vente directe sur le territoire. Les tennevillois ont donc facilement accès à des produits locaux et de qualité. Il convient encore de signaler que la commune de Tenneville participe, avec les communes de Bastogne-Bertogne, Fauvillers, Sainte-Ode et Vaux-sur-Sûre, à la création d'un hall relais agricole. Celui-ci permettra aux agriculteurs de travailler leurs productions. Un atelier de découpe de viande et un espace dédié à la transformation du lait seront prévus, en conformité avec les normes de l'AFSCA.

L'accès à une alimentation locale ne garantit pas nécessairement l'usage et un travail de sensibilisation, de transmission et d'accompagnement reste essentiel pour que ces ressources soient pleinement intégrées dans les habitudes alimentaires des habitants. Si les circuits courts sont bien installés, les citoyens ont proposé la mise en place d'actions destinées à renforcer les capacités à cuisiner, transformer, conserver et partager ces produits au quotidien. L'objectif est de donner à chacun les moyens de mieux manger, avec les ressources de proximité, dans une optique à la fois éducative, économique, écologique et sociale.

C'est notamment dans ce sens qu'un collectif « Nourrir Tenneville (NT) » s'est développé et organise des démarches et initiatives notamment en collaboration étroite avec l'ADL. Ce projet viendra donc s'appuyer sur cette initiative tout en développant de nouvelles actions spécifiques.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeux	■ Révéler les atouts de Tenneville
Objectifs	■ Accroître la résilience du territoire et de ses habitants
Interactions avec d'autres projets	■ Les complices de Tenneville
Liens avec les autres outils communaux	■ POLLEC et PAEDC

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	■ En favorisant les produits locaux, de saison et non transformés, le projet contribue à réduire les transports, les emballages et la consommation énergétique liée à l'alimentation. ■ Le projet sensibilise aux enjeux de saisonnalité, de lutte contre le gaspillage et de sobriété alimentaire.
Economie	■ En diffusant des recettes simples, en valorisant les produits de saison, etc., le projet aide à mieux manger à moindre coût. ■ En mettant en lumière les producteurs locaux, en renforçant les achats directs et les groupements citoyens, le projet stimule la demande locale.
Social/culturel	■ Les ateliers cuisine, les jardins partagés et les événements autour des produits locaux offrent des occasions concrètes de rencontres et d'échanges entre habitants de tous âges et milieux. ■ Le projet permet à chacun d'apprendre à cuisiner, transformer, conserver et même cultiver des produits locaux, contribuant à l'émancipation alimentaire des ménages.

LOCALISATION ET STATUT

Le projet sera mené sur l'ensemble du territoire.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	ADL et PCS
Partenaires	Citoyens, producteurs, écoles, commune, ADL (marchés du terroir), GAC, Nourrir Tenneville, GAL, Parc Naturel
Budget	De 0 à 20.000 €
Source de financement	Budget communal

PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	Tenneville bénéficie déjà d'une offre structurée en circuits courts Le projet vise à renforcer l'existant. Les actions prévues sont peu coûteuses, flexibles et adaptables selon les opportunités. Elles peuvent être lancées rapidement dès qu'un portage local est disponible. Le classement en priorité 2 ne freine donc pas sa mise en œuvre, mais permet de le mobiliser à mesure des envies et des ressources locales.
État du dossier	■ Dynamique de circuits courts existante sur le territoire ■ Organisation de conférence et de réflexions sur la résilience alimentaire
Programme des travaux et planification	■ Définir un premier plan d'actions ■ Mettre en place des actions et des actions de communication ■ Evaluer et ajuster pour l'année suivante
Démarches administratives à réaliser	Sans objet

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	■ Impliquer les habitants et les producteurs ■ Proposer des actions simples et impliquantes
--	--

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'actions organisées sur l'année	2 à 3	Rapport du Groupe de travail, communication
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de participants cumulés sur l'année	De 50 à 100 selon les actions	Comptage et rapport du Groupe de travail
Pourcentage d'habitants disant avoir changé une habitude alimentaire	20%	Enquête

2.11 COUP DE FRAIS À ORTHEUVILLE

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet porte sur la rénovation intérieure et des aménagements extérieurs de la Maison de village d'Ortheuville.

En ce qui concerne la rénovation intérieure, elle portera notamment :

- La réfection des peintures, revêtements, cuisine, sanitaires, rangements...
- La mise aux normes de certains éléments techniques si nécessaire : chauffage, éclairage, réchauds à gaz...
- L'installation d'équipements tels que Wifi.

Au niveau des aménagements extérieurs, il s'agira notamment :

- d'aménager le talus afin de créer un espace de convivialité extérieur où des petites activités peuvent être organisées ;
- de créer deux places de stationnement pour PMR ;
- de sécuriser les abords et l'accès ;
- de canaliser les eaux de ruissellement, etc.

JUSTIFICATION DU PROJET

Construite début des années 2000, la Maison de village d'Ortheuville est située à l'extrémité du village. Gérée par l'association « A mon les Grevis », la salle permet d'accueillir diverses activités locales, dont la Ludothèque réalisée par le comité de village grâce au budget participatif. Si le bâtiment construit il y a plus de 20 ans répondait bien aux attentes, les citoyens constatent aujourd'hui, qu'un certain nombre d'équipements ont vieilli et ne sont plus adaptés aux besoins actuels. De plus, les citoyens regrettent le fait que les abords n'aient pas été aménagés dans un esprit d'espace de convivialité et de détente. Il est vrai que la situation de la salle sur un terrain en pente ne facilite pas son aménagement. Ainsi, une petite terrasse avait été aménagée en contrebas du bâtiment. Aujourd'hui, les habitants souhaitent qu'en plus d'une rénovation de l'intérieur, les extérieurs puissent être valorisés et ce, afin de renforcer le rôle de la Maison de village, de cœur du lien social à Ortheuville.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeux	■ Consolider et entretenir les liens
Objectifs	■ Encourager les activités qui créent du lien social et favorisent l'entraide
Interactions avec d'autres projets	■ Tenneville d'amuse
Liens avec les autres outils communaux	■ PST

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	■ La rénovation permettra de réduire l'empreinte énergétique du bâtiment. ■ Le réaménagement extérieur (revêtements perméables, plantations locales, éclairage LED...) devra être pensé dans une logique de sobriété et d'intégration paysagère.
Economie	■ La rénovation permet de moderniser les équipements et de diminuer les coûts liés à des réparations répétées ou à des consommations énergétiques élevées.
Social/culturel	■ Un espace de rencontre fonctionnel et chaleureux favorise l'organisation d'activités intergénérationnelles, contribuant à rompre l'isolement des aînés ou des personnes peu mobiles. ■ Le projet contribue à renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à leur village, et leur implication dans la vie locale.

La Maison de village se situe à Ortheuville. La parcelle concernée est reprise au cadastre sous le numéro 112D. Elle est propriété communale et est située en zone d'habitat à caractère rural.



PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	Commune
Partenaires	Associations, citoyens
Budget	De 100.000 à 500.000 €
Source de financement	Opération de Développement Rural – Bâtiments de services : 80% avec une subvention max de 680.000 € Opération de Développement Rural – Espaces publics : 80% avec une subvention max de 400.000 €

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	Le projet a été repris en Lot 2 étant donné que la Maison de village, bien que vieillissante, reste fonctionnelle. Les citoyens souhaitent donc qu'une attention lui soit accordée à moyen terme.
État du dossier	Néant
Programme des travaux et planification	■ Analyser la situation du bâtiment sur base des constats et demandes des associations et citoyens. ■ Définir le projet de rénovation et d'aménagement des abords en concertation avec les partenaires. ■ Réaliser les travaux
Démarches administratives à réaliser	■ Demande de permis d'urbanisme si nécessaire ■ Attribution des marchés selon les règles de la réglementation « marchés publics »
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	■ Impliquer les usagers de la Maison de village dans les aménagements et l'entretien des lieux

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Maison de village rénovée et aux extérieurs aménagés	1	PV de réception
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Taux de satisfaction des usagers après rénovation	Min 85%	Enquête
Nombre d'activités ou événements organisés dans l'année suivant la fin des travaux	1/mois en moyenne	Calendrier d'occupation

2.12 POUR TOUS LES SPORTIFS

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à acquérir un terrain à proximité immédiate du centre sportif communal afin d'y développer un lieu de convivialité à vocation récréative, familiale et intergénérationnelle.

Le site sera aménagé avec divers équipements attractifs et complémentaires :

- Terrains de tennis extérieurs : destinés à la pratique libre ou encadrée, permettant de diversifier l'offre sportive.
- Plaine de jeux sécurisée : adaptée aux enfants de différents âges pour favoriser les sorties familiales.
- Parcours trampoline : structure permanente ou saisonnière (été), pour une pratique ludique et sportive ouverte aux enfants et adolescents.
- Pumptrack : piste en boucle avec bosses et virages pour VTT, BMX, trottinettes et rollers, attirant un public jeune et dynamique.

L'ensemble de ces aménagements sera pensé pour :

- Encourager les activités de plein air,
- Créer un espace récréatif et convivial favorisant les rencontres,
- Renforcer l'attractivité du centre sportif et de la commune.

Le projet intégrera des espaces de repos, de pique-nique et de verdure, créant ainsi une zone de détente pour les familles et les sportifs.

Cet aménagement pourra également servir de support aux activités durant l'année (stages, animations sportives ou familiales, journées découvertes).

JUSTIFICATION DU PROJET

Inauguré en 2012, le centre sportif de Tenneville s'est imposé au fil des années, comme un acteur central de la vie locale. Composé d'un plateau multisports principal, de deux salles sportives annexes, de vestiaires, d'une cafétéria avec salle de réunion, d'un espace multisports extérieur et d'un terrain de padel, le centre peut accueillir de nombreuses activités de sports collectifs en salle, d'arts martiaux, de danse et fitness, de sport santé... Toutes les générations peuvent y pratiquer une activité pendant toute l'année. Le Centre sportif propose aussi des stages et animations durant les vacances scolaires. Fiers de cet équipement, les Tennevillois voudraient que celui-ci voit d'une part sa fonction de lieu de convivialité renforcée et d'autre part, puisse aussi proposer des équipements libres d'accès. Ainsi, les citoyens ont proposé de créer un espace de rencontre et d'activités à proximité du centre sportif. Dans un esprit de place de village, ce lieu permettrait de créer un petit « quartier de vie » entre les villages de Tenneville et de Champlon où les petits et les plus grands pourront se retrouver et pratiquer des activités sportives et récréatives. Par ce projet, la CLDR entend également d'une part soutenir les demandes formulées par les jeunes (CCE et ados) ; à savoir la création d'un pumptrack et d'autre part, soutenir la consultations et la participation des jeunes en les impliquant dans la mise en œuvre.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeu	■ Consolider et entretenir les liens
Objectif	■ Encourager les activités qui créent du lien social et favorisent l'entraide
Interactions avec d'autres projets	■ Génération T (T comme Tenneville)
Liens avec les autres outils communaux	■ PST : « développer l'accès au sport pour tous »

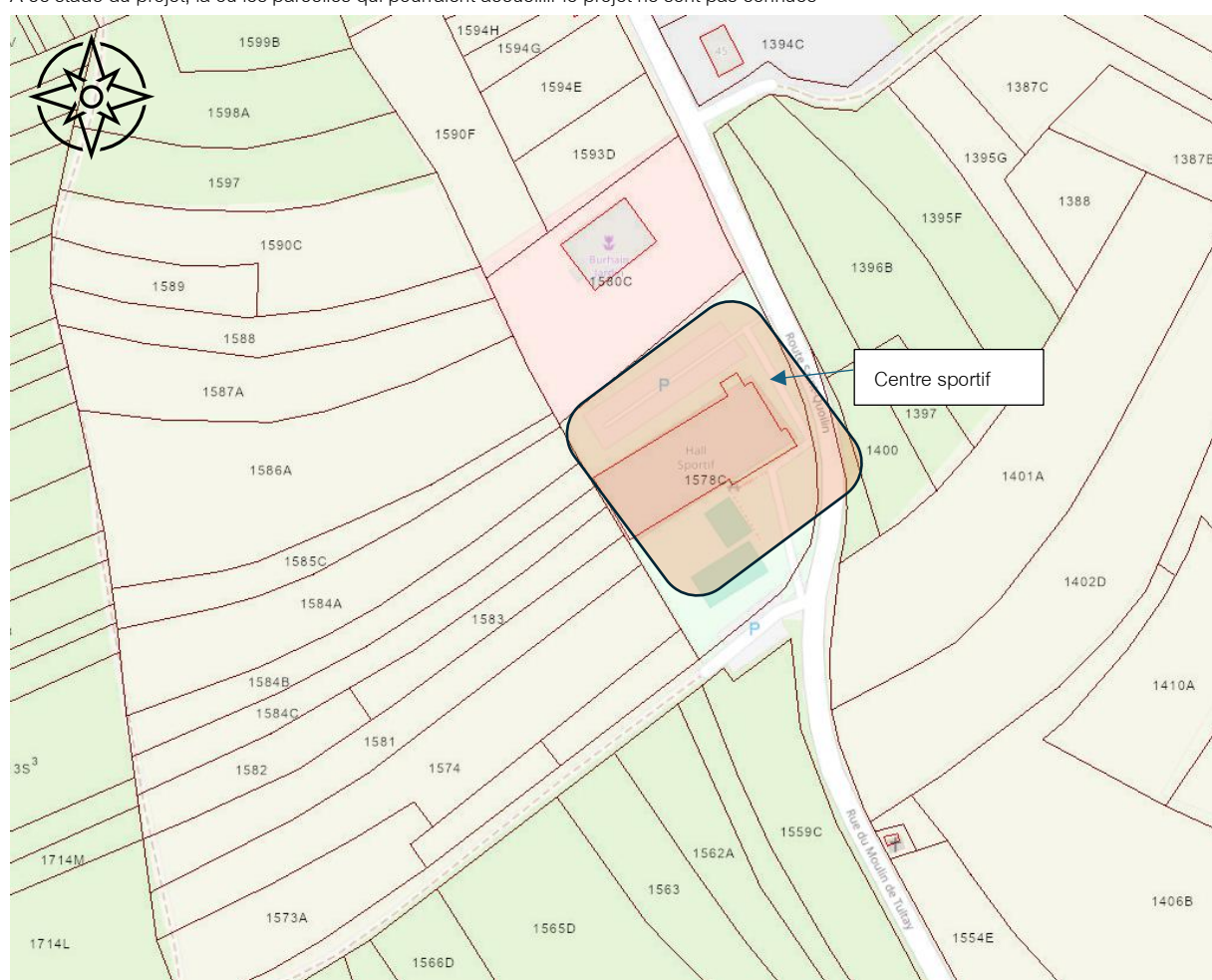
IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	Les aménagements privilégieront des matériaux durables et perméables pour les surfaces afin de limiter l'imperméabilisation des sols
Economie	L'aménagement d'un espace récréatif bien intégré renforce l'image positive de Tenneville.
Social/culturel	- Un site qui favorise les interactions, les activités partagées et la cohésion villageoise contribue au renforcement du lien social: - Le développement d'activités participe à la promotion d'un mode de vie actif et sain, accessible à tous.

LOCALISATION ET STATUT

Le projet sera développé à proximité du Centre sportif. Celui-ci est situé Route Saint-Quolin à Tenneville. Le hall se situe sur la parcelle 1578C. Le centre sportif est en zone d'habitat à caractère rural. Les terrains aux alentours sont en zone agricole.

A ce stade du projet, la ou les parcelles qui pourraient accueillir le projet ne sont pas connues



Localisation du projet « Pour tous les sportifs » - Echelle 1/2500ème

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	Commune
Partenaires	Clubs sportifs, citoyens, CCE, Jeunes (Patro...)
Budget	Plus de 500.000 €
Source de financement	Opération de Développement Rural – Espaces publics : 80% avec une subvention max de 400.000 € Opération de développement rural – Acquisition de terrain: taux de subvention de 60% avec une subvention max de 300.000 € pour un terrain bâti ou 150.000 € pour un terrain nu.

PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	■ Le projet permettant de répondre à une demande sociale forte de besoins de lieux de rencontre, de loisirs et d'activités, le projet a été repris en priorité à moyen terme. ■ Compte tenu que le projet n'a pas de localisation précise, il a été repris en Lot 2.
État du dossier	Néant
Programme des travaux et planification	■ Phase 1 : Préparation et études ○ Sélectionner et acquérir le terrain. ○ Réaliser une étude d'aménagement intégrant le paysage, la mobilité douce et la sécurité. ○ Définir précisément les équipements à installer. ■ Phase 2 : Aménager le site ■ Phase 3 : Mise en service et animation ○ Inauguration et communication à la population. ○ Organiser un premier événement fédérateur pour lancer la dynamique (tournoi, fête du sport, journée familles).
Démarches administratives à réaliser	■ Acquisition du terrain (négociation ou procédure d'achat communal). ■ Demande de permis d'urbanisme pour l'aménagement du site et l'installation des équipements. ■ Lancement des marchés publics selon la réglementation en vigueur.
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	■ La mise en place d'un plan de gestion et d'entretien régulier du site et des équipements (sécurité, propreté, vérifications techniques). ■ La définition d'un règlement d'utilisation des infrastructures (horaires, comportements attendus, sécurité). ■ L'implication des clubs sportifs et des associations pour organiser des activités et des événements réguliers afin de faire vivre le lieu. ■ La mise en place d'une communication et de la sensibilisation auprès des habitants pour encourager la fréquentation et le respect des lieux.

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
La création du lieux avec différents équipements	1	PV de réception
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'utilisateurs du site	En moyenne 20 pers par jour	Comptage et observation
Taux de satisfaction des Tennevillois	Min 85%	Enquête

2.13 LES COMPLICES DE TENNEVILLE

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à renforcer les liens sociaux et intergénérationnels sur le territoire de Tenneville à travers une série d'actions créatives et conviviales, destinées à différents publics : enfants, jeunes, seniors et personnes isolées.

Les actions proposées sont les suivantes :

- Organisation d'ateliers créatifs
 - Ateliers de dessin, peinture, bricolage ou artisanat.
 - Ciblés sur différents publics (enfants, adolescents, adultes, seniors).
- Mise en place de moments de convivialité
 - Goûters-papote : rencontres conviviales permettant aux habitants de discuter autour d'une collation, avec une attention particulière pour les seniors et les personnes seules.
 - Création d'un espace papote-café : espace régulier dans un lieu communal (ex : Maison Multiservices) où chacun peut venir échanger, lire, tricoter ou simplement passer un moment convivial.
- Actions spécifiques pour les seniors
 - Action "carte" : envoi d'une carte d'anniversaire ou de vœux à chaque habitant de plus de 75 ans (environ 200 personnes). Les cartes pourront être illustrées par les enfants de la commune, créant un lien symbolique intergénérationnel.
 - Visites à domicile : mise en place d'un réseau de bénévoles pour rendre visite aux personnes isolées et partager un moment autour de la lecture, du tricot ou simplement d'une conversation.

JUSTIFICATION DU PROJET

Au 1er janvier 2025, 7,51 % de la population de Tenneville a plus de 75 ans, soit 216 personnes. Au cours des 25 dernières années, ce chiffre a augmenté de 30 %, confirmant que le vieillissement de la population est une réalité communale. Cette évolution démographique s'accompagne de nouveaux besoins sociaux, en particulier pour prévenir l'isolement et favoriser le maintien du lien social.

Les personnes âgées vivant seules sont particulièrement vulnérables à l'isolement et leur implication dans des activités collectives permet de préserver leur bien-être tout en renforçant la cohésion sociale locale. Les citoyens ont vu leur nouveau PCDR commune une opportunité pour renforcer la dynamique entre les générations et à destination des aînés de la commune. La future Maison Multiservices sera une véritable opportunité pour accueillir ces activités et les dynamiques citoyennes.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeu	■ Consolider et entretenir les liens
Objectifs	■ Encourager les activités qui créent du lien social et favorisent l'entraide
Interactions avec d'autres projets	■ Bienvenue à nos nouveaux voisins ■ Tenneville s'amuse ■ Génération T (T comme Tenneville)
Liens avec les autres outils communaux	■ PCS

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	Sans objet
Economie	Le projet s'inscrit dans une optimisation des fonctions et de l'utilisation de la Maison Multiservices.
Social/culturel	Les visites à domicile et moments conviviaux créent un réseau de soutien humain et permettent de réduire l'isolement des personnes âgées. Des interactions régulières et des activités stimulantes renforcent l'estime de soi et le moral des participants.

	Le projet crée des ponts intergénérationnels et soutient le renforcement de la cohésion sociale en mobilisant différentes générations (enfants, jeunes, adultes, seniors), le projet crée des ponts intergénérationnels. Le projet va permettre de valoriser le rôle social des seniors du fait de leur participation active à des activités collectives qui favorise le sentiment d'utilité et d'appartenance à la vie communale.
--	--

LOCALISATION ET STATUT

Les activités seront développées principalement dans la Maison Multiservices mais aussi dans d'autres équipements communaux (ex : Maison de village).

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	Commune, CPAS, PCS
Partenaires	CCCA, Amicale des seniors, Maison de repos, CLDR, écoles, CCE
Budget	De 0 à 20.000 € selon les activités développées
Source de financement	Budget communal

PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	L'existence d'activités à destination des seniors fait que ce projet est repris en Lot 2. Néanmoins par ce classement en priorité à moyen terme, les citoyens souhaitent que les liens intergénérationnels et les activités pour les aînés soient renforcés dans les prochaines années.
État du dossier	Une dynamique « seniors » est déjà présente sur le territoire avec un CCCA, une amicale des seniors, activités spécifiques
Programme des travaux et planification	■ Créer un groupe de pilotage avec le PCS et des représentants citoyens. ■ Elaborer un planning annuel des activités : ateliers créatifs, goûters-papote, visites à domicile, action "carte". ■ Communiquer pour recruter des bénévoles et animateurs. ■ Démarrer les premiers ateliers et goûters-papote. ■ Envoyer les premières cartes d'anniversaire aux +75 ans. ■ Tester une première série de visites à domicile. ■ Ajustements selon le retour d'expérience des participants et bénévoles. ■ Évaluation annuelle pour suivi et adaptation du projet.
Démarches administratives à réaliser	■ Sans objet
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	■ Nommer un coordinateur local pour centraliser la gestion des activités. ■ Impliquer un réseau de bénévoles pour animer les ateliers, accompagner les visites et préparer les goûters. ■ Mettre en place un suivi régulier : ■ Évaluer annuellement les résultats ■ Assurer une communication régulière auprès des habitants via le bulletin communal, le site internet et les associations locales.

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'activités organisées chaque année	Min 4	Calendrier communal, communication
Nombre de bénévoles impliqués	Min 10	Rapport communal et CLDR
Nombre de cartes envoyées chaque année	Min 200	Rapport communal et CLDR
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux de participation des plus de 75 ans aux activités	20%	Rapport communal et CLDR

2.14 TENNEVILLE S'AMUSE

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet porte sur le **SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT DES CITOYENS ET ASSOCIATIONS DANS L'ORGANISATION DE NOUVEAUX ÉVÉNEMENTS FÉDÉRATEURS**.

Parmi les événements possibles, les citoyens ont déjà suggéré :

- des animations inter villages en hiver,
- des spectacles en plein air durant l'été,
- soirées dansantes "nostalgie",
- etc.

Pour organiser ce projet, les étapes suivantes pourront être envisagées :

- Création d'un dispositif de soutien financier de type budget participatif :
 - Appel à projets pour inciter citoyens et associations à proposer leurs idées.
 - Campagne de communication pour mobiliser habitants et associations.
 - Sélection des deux projets qui répondent le mieux à la notion de « fédérateur ».
 - Soutien financier pour aider aux frais de location, communication, assurances.
- Mise en place d'un soutien administratif
 - Mise à disposition d'outils : trame de budget, check-list technique, modèles d'affiches.
 - Aide à la gestion des démarches administratives (autorisations, police, sécurité).
- Mise en réseau des acteurs locaux
 - Réunions de coordination pour relier les porteurs d'initiatives entre villages.
 - Calendrier commun pour éviter les chevauchements d'événements.
- Communication et valorisation des événements

JUSTIFICATION DU PROJET

La commune de Tenneville bénéficie d'une vie associative active, mais celle-ci repose souvent sur quelques acteurs réguliers et des initiatives concentrées autour de certains villages. Le PCDR a révélé une attente forte des habitants pour multiplier les moments fédérateurs, permettant à la population de se rencontrer, de tisser des liens entre villages et de renforcer le sentiment d'appartenance à la commune.

Le soutien à l'organisation de nouveaux événements par les citoyens et associations constitue donc un levier concret pour stimuler la vie sociale et intergénérationnelle, mais également pour favoriser l'appropriation du territoire par ses habitants. La création d'un dispositif d'accompagnement et de mise en réseau permettra de structurer la dynamique locale et de faciliter l'émergence de projets novateurs, tout en allégeant les démarches pour les organisateurs.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeu	■ Consolider et entretenir les liens
Objectif	■ Encourager les activités qui créent du lien social et favorisent l'entraide
Interactions avec d'autres projets	■ Les complices de Tenneville ■ Nos jeunes, ces citoyens ■ Bienvenue à nos nouveaux voisins ■ Génération T (T comme Tenneville)
Liens avec les autres outils communaux	■ PST : soutenir la ville locale

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	Le projet sera également une opportunité d'intégrer une démarche écoresponsable dans l'organisation des manifestations (zéro déchet, circuits courts...).
Economie	Les activités permettront de valoriser des prestataires locaux pour l'organisation des événements.
Social/culturel	Les effets sociaux et culturels de ce projet sont importants : - Renforcement des liens inter-villages et intergénérationnels. - Augmentation du nombre de rencontres conviviales et de temps partagés. - Valorisation de l'implication citoyenne et de la créativité locale. - Réduction du sentiment d'isolement.

LOCALISATION ET STATUT

Le projet sera mené sur l'ensemble du territoire.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	Commune
Partenaires	Associations, CLDR, Citoyens, Tenneville Culture
Budget	De 0 à 20.000 €
Source de financement	Budget communal

PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	Si ce projet est important pour les habitants, ils ont considéré que celui-ci pouvait se trouver en Lot 2 compte tenu de la densité de la vie locale. Ils considèrent ce projet comme une opportunité, à moyen terme, de pérenniser l'offre et de lui donner une dimension « Tennevilloise » plus forte.
État du dossier	En matière de dispositif de soutien, la commune a déjà organisé un budget participatif mais destiné aux projets en matière de valorisation du cadre de vie et du bien vivre.
Programme des travaux et planification	- Élaboration du règlement et du dispositif de soutien. - Lancement du premier appel à projets. - Communication auprès des habitants et associations. - Organisation des premiers événements pilotes. - Mise en place des réunions de coordination et du calendrier commun. - Évaluation et ajustement du dispositif.
Démarches administratives à réaliser	- Validation du règlement et du budget de soutien par le Collège communal. - Mise en place d'une convention ou d'un règlement d'octroi de subsides. - Coordination avec la police et la commune pour les autorisations d'événements.
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	- Mise en place d'un coordinateur au sein de l'administration communale. - Mise à disposition d'outils pratiques pour les organisateurs (guides, check-lists, modèles). - Communication claire sur les critères et obligations des porteurs de projets. - Suivi et évaluation des événements (fréquentation, satisfaction). - Organisation d'un moment annuel de bilan et de partage d'expérience.

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'appels à projets lancés.	1 tous les deux ans	Rapport communal
Nombre d'événements organisés soutenu par appel à projets.	Au moins 2	Calendrier annuel

Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux de participation de la population	Au moins 15% de la population a participé à un événement	Comptage Enquête
Diversité des publics touchés (enfants, jeunes, familles, seniors).	Au moins 3 publics sur 4 sont présents lors des événements	Observation lors des événements

2.15 DE FONTAINE EN FONTAINE

FICHE : 2.15

PRIORITÉ : Lot 2

VERSION : 16-03-26

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet concerne la revalorisation de la balade « Fil de l'eau : circuit des fontaines » à savoir :

- Balisage officiel de l'itinéraire
 - Définition d'un parcours cohérent, en tenant compte du schéma de mobilité douce communal, des cheminements déjà aménagés et de la localisation des fontaines.
 - Mise en place d'un balisage conforme à la réglementation wallonne en vigueur pour assurer une signalisation claire et homogène.
 - Installation de nouveaux panneaux de départ reprenant le parcours, la localisation des fontaines...
- Mise en valeur et entretien des fontaines
 - Réalisation d'un état des lieux.
 - Intervention pour nettoyage, restauration légère, maçonnerie, peinture, ainsi que fleurissement et végétalisation des abords.
 - Organisation de chantiers participatifs pour impliquer la population et sensibiliser à la préservation du patrimoine.
- Création d'aménagements de convivialité
 - Quand c'est possible et nécessaire, installation de bancs, zones d'ombre ou espaces de repos à proximité de certaines fontaines (exemple : fontaine de Beaulieu) afin d'encourager la pause.
- Renouvellement de la signalétique d'interprétation
 - Remplacement des panneaux existants par des supports modernes et attractifs, illustrés et pédagogiques.
 - Contenus intégrant histoire, anecdotes locales.... Une dimension plus globale autour de l'eau sur le territoire communal sera également intégrée. Cela inclura notamment une présentation du réseau d'eau communal, ainsi que les autres éléments du patrimoine bleu de Tenneville.
- Création d'un jeu de découverte familial
 - Conception d'un parcours ludique pour enfants et familles (énigmes, observation, indices) permettant de découvrir les fontaines de manière interactive.
 - Intégration possible dans une application numérique ou sous forme de carnet papier illustré.



JUSTIFICATION DU PROJET

L'eau occupe une place particulière dans l'identité et l'histoire de Tenneville. Les nombreuses fontaines disséminées sur le territoire témoignent d'un passé où elles constituaient une ressource vitale pour les habitants, mais aussi des lieux de rencontre et de sociabilité. Aujourd'hui, elles représentent un patrimoine local de grande valeur, à la fois historique, esthétique et environnemental.

La balade « Fil de l'eau : circuit des fontaines » a été conçue pour mettre en lumière cette richesse. Toutefois, l'absence de balisage et la signalétique vieillissante limitent actuellement son attractivité et son utilisation, que ce soit par les habitants ou par les visiteurs.

La CLDR a souhaité revaloriser ce circuit afin de redonner vie à un itinéraire qui d'une part offre aux habitants comme aux touristes un parcours accessible, lisible et agréable et d'autre part, qui relie patrimoine bâti, paysages et biodiversité.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeu	■ Révéler les atouts de Tenneville
Objectifs	■ Accroître la résilience du territoire et de ses habitants ■ Privilégier un tourisme intégré, respectueux et porteur de sens
Interactions avec d'autres projets	■ L'Or bleu de Tenneville ■ Tenneville, bain de forêt

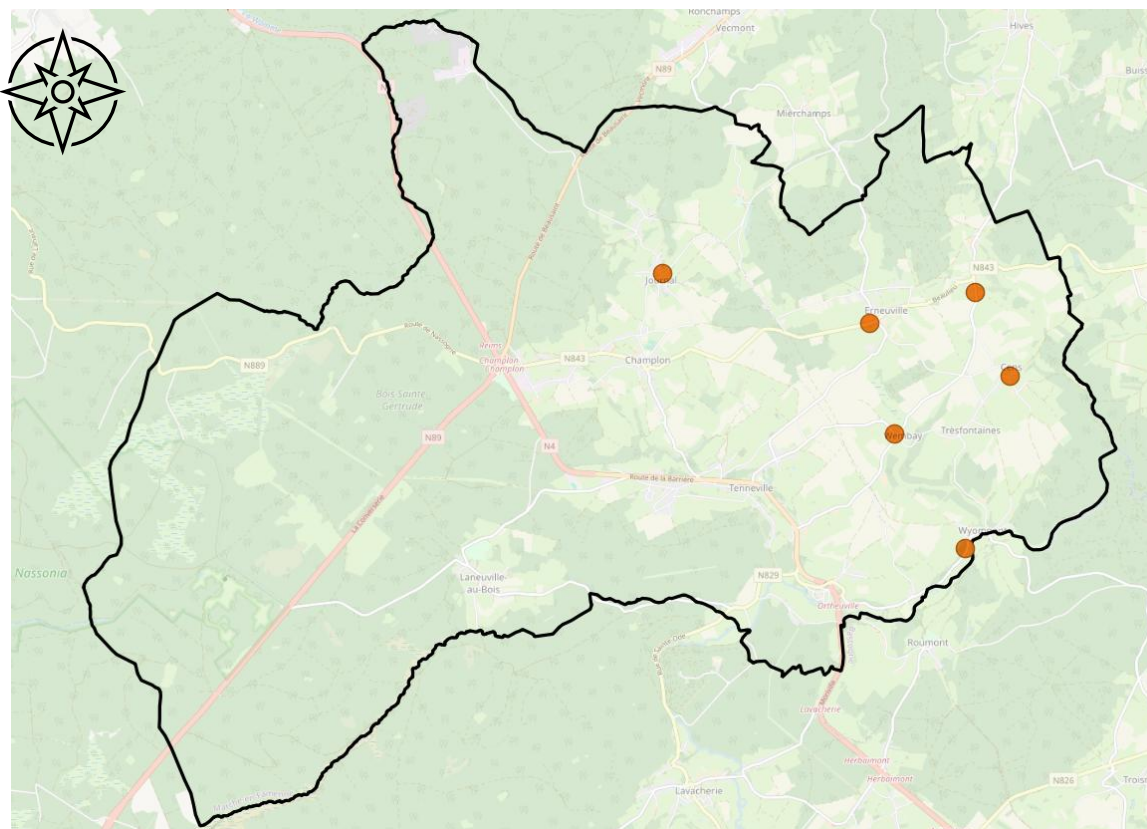
	■ Ouvrons nos sens
Liens avec les autres outils communaux	■ Schéma de mobilité douce communale ■ Stratégie touristique « Tenneville, Bain de forêt » et le développement d'une offre « nature » ■ La gestion de la distribution de l'eau

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	■ Préservation et entretien du patrimoine naturel et bâti (fontaines, abords végétalisés, cheminements). ■ Promotion de la mobilité douce en incitant à la découverte à pied ou à vélo, réduisant l'usage de la voiture. ■ Sensibilisation à la ressource en eau et à sa gestion durable, notamment via les panneaux d'interprétation et les animations.
Economie	■ Dynamisation du tourisme local par une offre de découverte attractive et unique. ■ Effet d'entraînement sur l'économie locale (commerces, HoReCa, hébergements).
Social/culturel	■ Renforcement de l'identité locale en valorisant un patrimoine commun et emblématique. ■ Amélioration de l'offre de loisirs de proximité accessible à tous les publics.

LOCALISATION ET STATUT

Le projet sera développé dans la partie Est de la commune. Le parcours suivra des routes et chemins communaux. Le balisage et les panneaux seront installés sur le domaine public.



Localisation des fontaines qui font partie de la balade actuelle - Echelle 1/84.000ème

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	Si Tenneville-Champlon
Partenaires	Commune, Contrat de rivière, CLDR, Associations locales, citoyens, patro
Budget	De 20.000 à 100.000 €
Source de financement	Tourisme Wallonie- Subvention à l'équipement touristique : Taux de subvention de 60%

PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	L'itinéraire existe déjà mais son absence de balisage et la signalétique vieillissante limitent son attractivité. La CLDR a donc proposé que la valorisation de la balade soit menée à moyen terme et a donc repris le projet en Lot 2. De plus, ce projet sera mené à la suite du développement de la fiche relative à « L'or Bleu de Tenneville » reprise en Lot 1.
État du dossier	Etude/Ebauche par le Patro d'un jeu familiale organisé en trois boucles avec énigmes, permettant aux enfants d'obtenir leur diplôme de jeune chef fontainier.
Programme des travaux et planification	■ Identification des éléments à intégrer dans la balade ■ Etat des lieux ■ Définition du tracé ■ Travaux de valorisation des fontaines... ■ Organisation d'un chantier participation ■ Rédaction et production des panneaux et du jeu de découverte ■ Balisage et installation des panneaux ■ Lancement du produit et du jeu.
Démarches administratives à réaliser	■ Déclaration ou demande d'autorisation pour la pose de panneaux selon la réglementation wallonne (balises et signalétique touristique). ■ Appels d'offres ou marchés publics pour la fourniture du balisage, de la signalétique et des équipements.
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	■ Mise en place d'un plan d'entretien régulier des fontaines, balisages et panneaux (au moins une fois/an). ■ Implication des associations locales ou d'un groupe de bénévoles pour assurer un suivi de terrain. ■ Intégration du circuit dans la communication touristique (site web communal, Maison du Tourisme, brochures).

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Balade restaurée et valorisée	1	Promotion touristique
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Satisfaction des visiteurs	Min 80%	Enquête
Nombre de jeux diffusés	Min 500/an	Rapport commune

2.16 UNE N4 QUI RELIE ENCORE PLUS

FICHE : 2.16

PRIORITÉ : Lot 2

VERSION : 16-03-26

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet porte sur la réalisation d'une étude et ensuite des aménagements nécessaires pour sécuriser la traversée de la N4 à des points stratégiques en lien avec la mobilité routière et douce.

Ce projet pourra être menée selon les étapes suivantes :

- **Analyse et diagnostic des points stratégiques**
 - Identifier et cartographier les zones de traversée existantes et les besoins prioritaires existants et futurs (ex : projet de zone de covoiturage, plan cyclable...).
 - Évaluer les traversées déjà aménagées : efficacité, signalisation, ressenti des usagers.
- **Hierarchisation et choix des solutions**
 - Déterminer les solutions adaptées selon le contexte local et les contraintes réglementaires :
 - ✓ Aménagements au sol tels que des passages piétons surélevés.
 - ✓ Signalisation : feux intelligents pour piétons/cyclistes (détection), panneaux lumineux avertisseurs.
 - ✓ Ouvrages spécifiques : envisager à long terme des passerelles ou trémies cyclo-piétonnes à des points névralgiques.
 - Connexion avec la mobilité douce
 - ✓ Relier les traversées sécurisées aux voies cyclables et cheminements piétons.
 - ✓ Prévoir des continuités confortables pour les poussettes, personnes âgées, PMR.
 - Concertation et sensibilisation
 - ✓ Associer les habitants, commerçants, écoles et usagers pour co-construire les solutions et identifier les usages quotidiens.
 - ✓ Organiser une concertation avec le gestionnaire de la voirie (SPW), les TEC, les services de police et d'urgence.
 - ✓ Sensibiliser les automobilistes à la prudence via une communication locale (panneaux pédagogiques, campagnes).
- **Planification, financement**
 - Programmer les aménagements par phases selon les priorités et les budgets disponibles.
 - Mobiliser des financements.
- **Organisation des aménagements :**
 - Aménagements légers et rapides :
 - ✓ Marquage au sol (passages piétons, pistes cyclables).
 - ✓ Signalisation verticale (panneaux de traversées piétons + panneaux lumineux si nécessaire).
 - Aménagements lourds :
 - ✓ Sécurisation des traversées et connexion avec le réseau doux.
 - ✓ Création d'ouvrages d'art si nécessaire aux endroits les plus problématiques.

JUSTIFICATION DU PROJET

Il est sans doute inutile de présenter la N4 : axe routier régional structurant entre Bruxelles et le Grand-duché de Luxembourg. Si avec la création de la E411, la N4 a perdu sa vocation de principal lien rapide entre la capitale et le sud du pays, son aménagement en deux fois deux voies mené depuis les années 80 lui assure une attractivité forte auprès des navetteurs, des transports routiers mais aussi de nombreux touristes. Il est vrai que son tracé, les traversées de villages et petites villes lui confèrent un certain caractère. Tenneville est une des 29 communes traversées par la N4. Si sa présence permet de contribuer à la préservation de commerces le long de son tracé, l'importance du trafic est également un véritable point noir pour les habitants en termes de sécurité routière. Consciente du problème, la commune de Tenneville avait, avec la Région Wallonne, déjà mené, dans la traversée du village de Tenneville, des aménagements temporaires de sécurisation, de réduction de la circulation sur une voie et de la vitesse à 70 km/h.

Le précédent PCDR de Tenneville a été vu par les citoyens et la commune comme une opportunité d'initier un vaste projet important pour le territoire : la sécurisation de la N4 dans la traversée de Tenneville. Ce projet a permis d'aménager la voirie sur 4 km et de créer un îlot central qui permet de mieux marquer la présence du village. Si les traversées par les voitures ont bien été prises en compte par rapport aux voiries perpendiculaires à la N4 et aux pôles de services, les citoyens regrettent que les traversées par les usagers des modes doux aient été si peu prises en compte. Ils ont donc souhaité intégrer dans leur nouveau programme la possibilité de poursuivre la sécurisation des différentes usagers. Ils ont alors proposé un projet qui a pour ambition de poursuivre la réduction de l'effet « coupure » de la N4 à Tenneville, de sécuriser les déplacements et renforcer les liens entre les zones de part et d'autre de l'axe routier, en articulant le trafic automobile et la mobilité douce.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

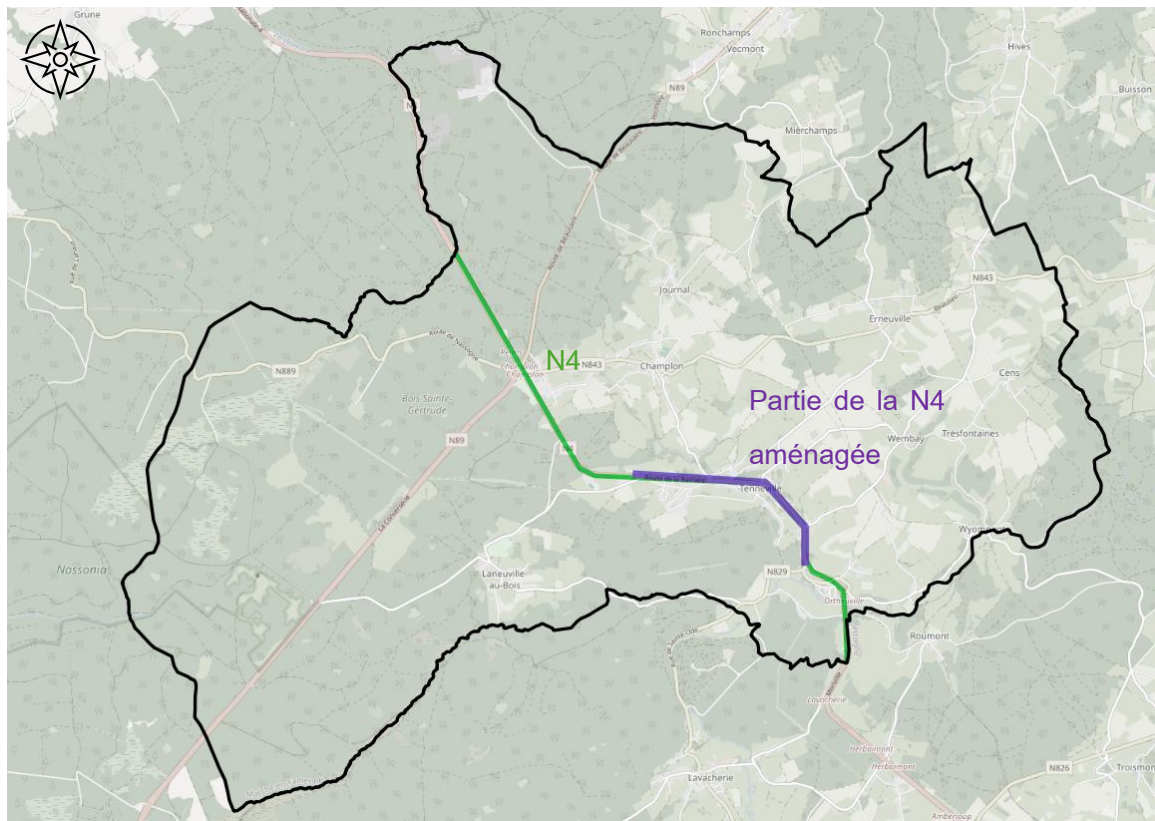
Enjeux	Construire une commune où chacun peut s'ancrer
Objectifs	Favoriser la mobilité douce, partagée et accessible à tous
Interactions avec d'autres projets	- À Tenneville on circule malin - Une commune qui se relie - Objectif sécurité
Liens avec les autres outils communaux	- Plan cyclable - Précédent PCDR et PST : aménagement de la N4

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	- Encouragement des mobilités douces : plus de trajets réalisés à pied ou à vélo pour des déplacements locaux et donc moins d'émission de CO². - Risque d'artificialisation et d'effets sur les paysages si de nouveaux aménagements lourds (passerelles, élargissements) sont réalisés.
Economie	- En facilitant l'accès aux commerces de proximité situés le long de la N4, et en sécurisant la fréquentation piétonne, le projet permettra de soutenir l'économie locale. - En intégrant la N4 dans un réseau de mobilité douce, cela permet d'attirer des randonneurs/cyclistes qui consomment localement.
Social/culturel	- La sécurisation permettra aux habitants de fréquenter plus facilement les pôles situés le long des axes et donc de renforcer le lien social. - Une route plus sûre et plus agréable améliore la qualité de la vie perçue. - Le risque de tensions avec les usagers motorisés si les aménagements sont mal acceptés.

LOCALISATION ET STATUT

Le projet se situe le long de la N4. Les lieux précis des aménagements devront être définis.



Localisation de la N4- Echelle 1/88.000 -ème

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	SPW
Partenaires	Commune de Tenneville, communes voisines en fonction des projets, TEC, zone de police.
Budget	Plus de 500.000 €
Source de financement	- Opération de développement rurale - SPW

PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	- La réalisation de travaux d'aménagements et de sécurisation de la N4 dans le cadre du précédent PCDR - La nécessité de coordonner ce projets avec d'autres relatifs à la mobilité : Mise en œuvre du schéma de mobilité (Une commune qui se relie), création d'une aire de connexion des mobilités (A Tenneville, on circule malin) ; projets qui sont également en Lot 2.
État du dossier	Réalisation d'aménagements afin de réduire la vitesse sur le N4 dans sa traversée du village de Tenneville.
Programme des travaux et planification	- Diagnostic et études - Concertation - Aménagements légers - Aménagements lourds
Démarches administratives à réaliser	- Coordination avec le SPW mobilité et infrastructures - Rédaction d'une convention de collaboration SPW/commune - Rédaction du cahier des charges : étude - Introduction des demandes de permis nécessaires et des demandes de subvention.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	■ Prise en compte des usages et besoins réels. ■ Concertation avec les citoyens, les commerçants et les usagers. ■ Suivi post mise en œuvre : bilan après 6 mois afin d'adapter si nécessaire les éléments tels que marquage, signalisation...
--	--

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de traversées créées ou améliorées		
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Respect des limitations de vitesse : réduction du nombre de véhicules en excès de vitesse	- 30%	Données zone de police
Fréquentation piétonne et cycliste : augmentation des flux aux points clés	+ 50%	Comptage par le SPW et la commune
L'amélioration perçue par les riverains	70% de satisfaction	Enquête auprès des habitants

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste **SÉCURISER LES POINTS SENSIBLES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET AMÉNAGER LES ENTRÉES DES VILLAGES**, afin de garantir une cohabitation harmonieuse entre automobilistes, cyclistes et piétons.

Ce travail sera organisé et réalisé sur base de l'inventaire réalisé dans le cadre du Lo 1.

Ce projet visera à renforcer la sécurité de l'ensemble des usagers de la route, en portant une attention particulière aux publics les plus vulnérables tels que les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite. Les actions envisagées pourront porter sur l'aménagement des voiries communales, la signalisation, la modération de la vitesse, la lisibilité des espaces publics ou encore l'amélioration des cheminements. Cette approche progressive et cohérente permettra d'inscrire les interventions dans une vision à long terme du territoire communal.

Ce programme constituera également un outil structurant au service des autres projets du Programme Communal de Développement Rural, en particulier ceux liés à la mobilité douce et aux déplacements du quotidien. En assurant une meilleure sécurité et une meilleure continuité des parcours, il favorisera les modes de déplacement actifs, encouragera les changements de pratiques et renforcera l'attractivité et la qualité de vie au sein des villages et des quartiers de la commune.

En ce qui concerne les entrées de village, les aménagements pourront se traduire sous diverses formes telles que des interventions au niveau de la voirie et de ses abords, plantations, signalétiques, etc.

Outre leur rôle en terme « d'image », les portes d'entrées revêtent également d'une importance capitale en ce qui concerne la mobilité et plus particulièrement en ce qui concerne la sécurité. En effet, la porte d'entrée doit être suffisamment visible et marquée que pour informer les automobilistes qu'ils entrent dans une zone résidentielle et pour les inciter à ralentir. En termes d'aménagement, les possibilités sont multiples : plateaux, dos d'ânes, coussins berlinois, îlot central, chicanes, marquage au sol, etc. Afin d'assurer une cohérence dans le traitement des différentes entrées, une charte d'aménagement sera établie.

A noter encore, qu'en fonction des choix posés au niveau des entrées de village, le projet pourra intégrer la fiche « Bienvenue à Tenneville » et l'installation de totems identitaires.

Au niveau des abords des écoles, divers aménagements seront réalisés tels que des zones de ralentissement, l'identification de la présence d'enfants et des écoles avec l'installation de totems spécifiques, etc.



JUSTIFICATION DU PROJET

À Tenneville, la sécurité routière est un enjeu récurrent. Les traversées de villages sont régulièrement signalées comme des zones de vitesse excessive par les habitants. La mixité croissante des usages de la voirie – circulation automobile, piétons, cyclistes, usagers agricoles ou touristiques – accentue les risques. Les problématiques les plus souvent relevées concernent la vitesse excessive dans les traversées, le manque d'aménagements piétons et cyclables, des points de visibilité réduite ou d'intersection complexe et des dégradations de voiries pouvant générer un risque pour les deux-roues.

Dans ce contexte, les entrées de village jouent un rôle fondamental. Elles constituent le premier signal adressé aux automobilistes : elles marquent la transition entre la route à caractère de transit et l'espace de vie résidentiel. Leur aménagement doit être suffisamment lisible et visible pour inciter immédiatement au ralentissement et rappeler que l'on pénètre dans un lieu habité, où la sécurité et le partage de la voirie priment. Des dispositifs tels que plateaux ralentisseurs, coussins berlinois, chicanes, marquages au sol renforcés, îlots centraux ou plantations contribuent non seulement à réduire la vitesse, mais aussi à améliorer l'esthétique et l'image des villages.

Ces aménagements répondent donc à un double objectif : sécuritaire et identitaire. En effet, au-delà de la sécurité, les portes d'entrée valorisent l'identité des villages en créant un effet de seuil, un signal d'accueil qui renforce la lisibilité et l'attractivité du territoire communal.

La mise en œuvre de ce projet permettra à la commune de disposer d'une vision globale et objectivée de ses points sensibles, d'établir un dialogue constructif avec les gestionnaires des voiries régionales, et de planifier des interventions cohérentes sur l'ensemble de son territoire.

Elle contribuera à améliorer la sécurité des habitants et des usagers, à renforcer l'attractivité et la convivialité des villages, et à réduire la perception d'insécurité routière, qui est aujourd'hui un frein au bien-être et au développement de la mobilité douce.

LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Enjeux	Construire une commune où chacun peut s'ancrer
Objectifs	Favoriser la mobilité douce, partagée et accessible à tous
Interactions avec d'autres projets	- Une commune qui se relie - A Tenneville, on circule malin - Une N4 qui relie encore plus - Bienvenue à Tenneville
Liens avec les autres outils communaux	PST : projets en matière de sécurisation routière

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

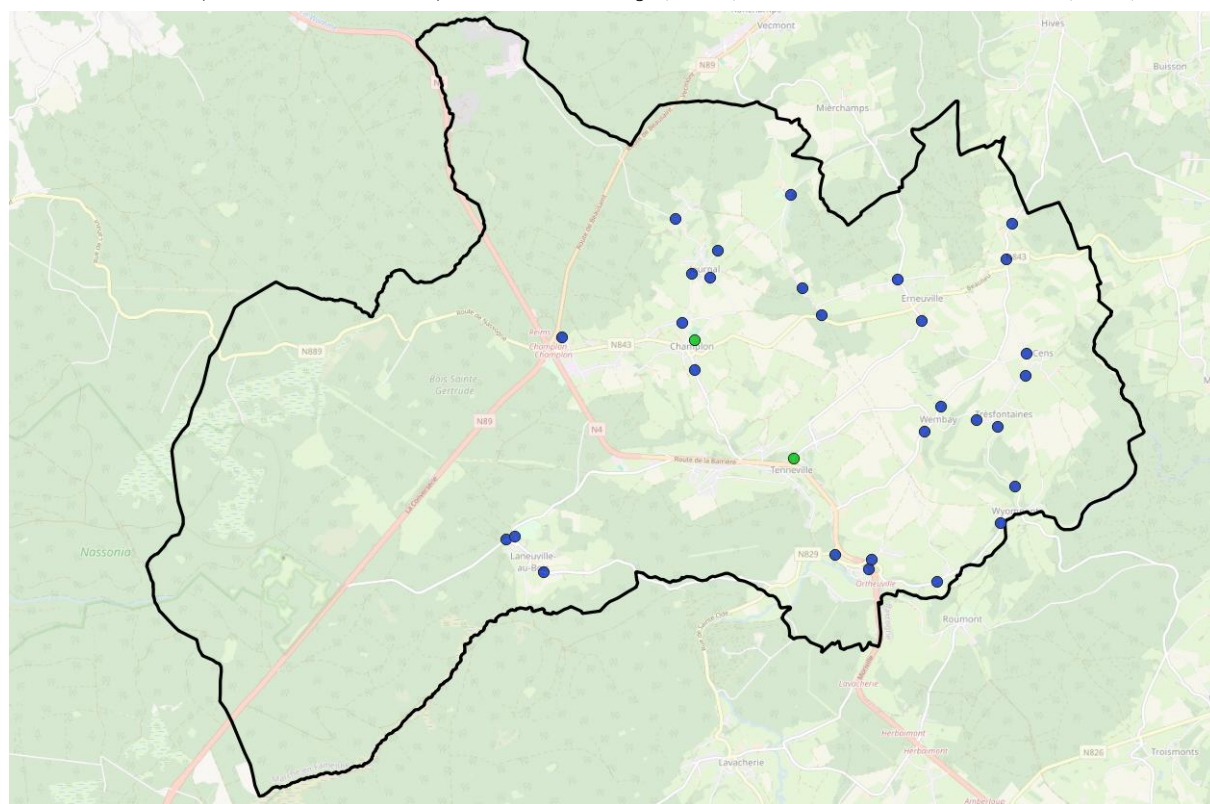
Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	
Environnement	Effets positifs sur le cadre de vie par la réduction de la vitesse et le renforcement de l'utilisation des modes doux (réduction du trafic et des pollutions, y compris des pollutions sonores).
Economie	Amélioration de l'attractivité résidentielle et touristique de la commune.
Social/culturel	Amélioration du bien-être des habitants par la réduction du sentiment d'insécurité.

LOCALISATION ET STATUT

Le projet concerne l'ensemble de la commune. Deux statuts de voiries doivent être distingués : les voiries communales et les voiries régionales.

La localisation des aménagements des points noirs sera précisée dans le cadre de l'étude réalisée préalablement. .

La carte ci-dessous reprend la localisation théorique des entrées de village (en bleu) et la situation des abords des écoles (en vert).



Localisation théorique des entrées de villages et des abords des écoles – 1-84.000 -ème

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet	Commune
Partenaires	SPW, police, habitants, CCATM
Budget	Plus de 500.000 €
Sources de financement	■ Commune : Plan d'Investissement Communal ■ Région Wallonne : budget annuel voiries régionales Opération de Développement Rural : Taux de subvention de 60% avec un maximum de 300.000 €

PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche	Ce projet est repris en Lot 2 car il nécessite au préalable la réalisation d'une étude de définition des lieux problématiques et une objectivation des situations.
État du dossier	■ Programme d'investissement communal afin d'améliorer les voiries ■ Les interventions urgentes réalisées par les services communaux en cas de problème important le long des voiries. ■ L'aménagement de l'axe routier majeur du territoire (N4), dans la traversée de Tenneville, a été réalisé dans le cadre du précédent PCDR.
Programme des travaux et planification	■ Définition des priorités et conception des premiers aménagements. ■ Réalisation progressive des aménagements selon le budget disponible et les autorisations.
Démarches administratives à réaliser	■ A préciser selon les situations à régler.
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé	■ Entretien régulier des aménagements (marquages, signalisation, état des trottoirs et pistes cyclables), ■ Suivi des vitesses et ajustement si nécessaire (radars pédagogiques mobiles), ■ Sensibilisation des habitants et communication lors de la mise en service des aménagements.

EVALUATION

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Le nombre d'aménagements réalisés sur les voiries communales	Levées d'au moins 60% des problèmes objectivés	Commune
Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Augmentation des déplacements doux	30%	Comptage
Réduction de l'utilisation de la voiture	15%	Comptage, études régionales

LOT 3

3

3.1 DÉBUT ET FIN DE SAISON TOURISTIQUE

DESCRIPTION DU PROJET

Cette action consiste à **ORGANISER DEUX RENDEZ-VOUS ANNUELS RASSEMBLANT LES ACTEURS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE** : hébergeurs, restaurateurs, gestionnaires d'activités, producteurs locaux, associations, etc. :

- En début de saison :
 - Présentation des nouvelles publications touristiques,
 - Diffusion des informations utiles (calendrier des événements, nouveautés, outils de promotion),
- En fin de saison :
 - Bilan collectif de la saison écoulée,
 - Partage des retours clients et des expériences des professionnels,
 - Réflexion commune sur de nouvelles idées ou améliorations pour la saison suivante.

Ces rencontres conviviales favoriseront les échanges informels et la création d'un réseau touristique local solide. Elles seront organisées chez des acteurs du territoire (ex : hébergements). Les citoyens pourront également être conviés afin de tisser des liens avec les acteurs économiques, mieux comprendre les enjeux du tourisme local et contribuer à la qualité de l'accueil à Tenneville.

La rencontre de début de saison pourra être enrichie par une découverte sur le terrain (nouvelle activité, balade, visite guidée).

JUSTIFICATION DU PROJET

Avec un hôtel, cinquante-deux hébergements de terroir, deux hébergements du tourisme social (dont une auberge de jeunesse), un camping et 9 établissements de restauration, Tenneville compte un nombre significatif d'entreprises touristiques. Comme ailleurs en Wallonie, ces professionnels travaillent souvent isolés, sans toujours avoir l'occasion de se rencontrer ou de collaborer au niveau local. Ainsi, dans la mesure où la dynamique collective n'est pas toujours spontanée, il est essentiel d'animer ce réseau pour qu'il devienne un véritable écosystème touristique intégré, capable de valoriser les atouts locaux, de renforcer la qualité de l'accueil et des services, et de faire de Tenneville une destination vivante et accueillante, tant pour les habitants que pour les visiteurs.. La CLDR a choisi de classer cette action en Lot 3, considérant que le Syndicat d'Initiative (sur base du nouveau code wallon du tourisme d'application depuis le 1/7/2025, le SI est appelé à devenir un Office du tourisme). est déjà très actif et que cette action, peu coûteuse et simple à mettre en œuvre, pourra être lancée facilement lorsque les conditions seront réunies.

ENJEUX, OBJECTIFS ET LIENS

Enjeux	■ Révéler les atouts de Tenneville ■ Consolider et entretenir les liens		
Objectifs	■ Privilégier un tourisme intégré, respectueux et porteur de sens ■ Renforcer l'image et la communication de Tenneville		
Développement durable	Environnement	Social/culturel	Economie
Liens avec les autres projets	■ Savoir tout ce qu'il se passe à Tenneville ■ Tenneville, bain de forêt ■ Ouvrons nos sens ■ Bienvenue à Tenneville		

ÉLÉMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE

Porteur de projet	SI Tenneville-Champlon (voir ci-dessus)
Partenaires	Commune, acteurs touristiques, ADL
Budget	De 0 à 20.000 €
Lieux	Ensemble du territoire
Pistes de financement	/

3.2 EDITION NATURE

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise **À TRANSFORMER LE TERRAIN SITUÉ À L'ARRIÈRE DE LA MAISON DE VILLAGE AU PRÉ DES AULNES À JOURNAL EN UN ESPACE DE BIODIVERSITÉ** ouvert aux habitants et aux associations locales. Cet aménagement favoriserait à la fois la préservation des milieux naturels, la sensibilisation à l'environnement et la convivialité intergénérationnelle.

Le site d'environ 700 m² pourrait accueillir :

- Une zone fleurie pour attirer insectes pollinisateurs et petits animaux,
- Des plantations d'arbustes indigènes et de vergers haute tige,
- Des nichoirs, hôtels à insectes et mares pédagogiques,
- Un petit espace convivial (bancs, tables) pour des animations ou des rencontres villageoises.

La conception et l'entretien seront réalisés par le GT Nature en partenariat avec des associations, les Gazettes et des bénévoles du village.

JUSTIFICATION DU PROJET

La Maison de village de Journal est un lieu central pour la vie sociale et culturelle du village et de l'entité, offrant un espace pour les rencontres, les loisirs et la participation citoyenne. Dans le cadre du précédent PCDR, les abords de la Maison de villages Au Pré des Aulnes ont été améliorés afin de rendre le lieu encore plus convivial et accueillant : aménagement des accès à la salle (trottoirs, escaliers, espace de stationnement), création d'une placette devant la salle avec un espace de jeux pour enfants et des plantations. Les citoyens ont émis le souhait de poursuivre ce projet de valorisation de cet espace villageois en créant à l'arrière du bâtiment un espace nature destiné tant à la préservation de la biodiversité qu'à la convivialité. Compte tenu des efforts déjà consentis au niveau du site, les citoyens ont estimé que si ce projet a toute sa place dans le PCDR, il n'est pas pour autant à mener en priorité.

ENJEUX, OBJECTIFS ET LIENS

Enjeu	■ Révéler les atouts de Tenneville		
Objectif	■ Accroître la résilience du territoire et de ses habitants		
Développement durable	Environnement	Social/culturel	Economie
Liens avec les autres projets	■ Mangeons local ■ L'or bleu de Tenneville		

ÉLÉMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE

Porteur de projet	GT Nature
Partenaires	Commune, citoyens, les Gazettes
Budget	De 0 à 20.000 €
Lieux	Journal
Pistes de financement	Opération de développement rural : espaces publics dédiés à la biodiversité – Taux de 80% avec un subvention maximale de 400.000 €

3.3 LA FABRIK LOCALE

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à **AMÉNAGER UN TIERS-LIEU MULTIFONCTIONNEL** destiné à soutenir l'économie locale et à renforcer l'attractivité du territoire. Ce lieu serait un catalyseur d'initiatives économiques et sociales où se croiseront habitants, producteurs, entrepreneurs et visiteurs.

Il pourra notamment comprendre :

- Un espace d'accueil pour travailleurs nomades et télétravailleurs (bureaux partagés, salles de réunion, connexion haut débit) pour attirer et retenir une population active dans la commune.
- Une "maternité commerciale" ou pop-up store pour permettre à de jeunes entrepreneurs, artisans ou producteurs locaux de tester leur activité avant de s'installer durablement.
- Un espace Horeca et de vente de produits locaux (concept "de la terre à l'assiette") pour valoriser les circuits courts et offrir un lieu de convivialité au cœur de Tenneville.

Ce tiers-lieu serait pensé comme un espace vivant et modulable, accueillant aussi des animations (ateliers, conférences, marchés thématiques) pour dynamiser la vie locale.

JUSTIFICATION DU PROJET

Dans le cadre du diagnostic partagé, les Tennevillois ont mis en avant la faible diversification de l'offre économique et commerciale. Ceux-ci ont bien conscience que la création d'activités économiques et commerciales dépend avant tout de la volonté de privés. L'ADL Tenneville-Sainte-Ode est un outil important pour informer les porteurs de projets et les accompagner dans leur projet. Cependant, les citoyens estiment qu'il est également intéressant d'envisager la création d'un espace multifonctions destiné à soutenir l'emploi et la création de nouvelles activités. Ainsi, ils ont émis l'idée de développer un tiers-lieu économique au sein de l'entité. Si la thématique de l'emploi et de l'économie est importante aux yeux des citoyens, ils ont néanmoins retenu ce projet en lot 3 estimant que celui-ci doit faire l'objet de réflexions préalables importantes tant au niveau du concept que du lieu potentiel.

ENJEUX, OBJECTIFS ET LIENS

Enjeu	■ Construire une commune où chacun peut s'ancrer		
Objectif	■ Soutenir l'emploi local et faciliter les dynamiques entrepreneuriales		
Développement durable	Environnement	Social/culturel	Economie
Liens avec les autres projets	■ Mangeons local ■ Terre agricole ■ L'atelier de Tenneville		

ÉLÉMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE

Porteur de projet	Commune
Partenaires	ADL, Idelux, CLDR
Budget	Plus de 500.000 €
Lieux	Tenneville ou Champlon
Pistes de financement	Opération de développement rural – Bâtiments de services : taux de subvention de 80% avec une subvention max de 680.000 €. Opération de développement rural – Acquisition de terrain: taux de subvention de 60% avec une subvention max de 300.000 € pour un terrain bâti ou 150.000 € pour un terrain nu.

3.4 AIRE DE FAULDE

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à réaménager une **ANCIENNE AIRE DE FAULDE À LANEUVILLE-AU-BOIS** en s'appuyant sur les traces encore visibles et l'histoire locale. L'objectif est de redonner vie à cet espace emblématique, à la fois comme lieu de mémoire, de découverte et de convivialité pour les habitants et les visiteurs.

Le projet pourra inclure :

- La restauration de l'emprise et des éléments paysagers caractéristiques des aires de faulde (bancs, enclos, végétation spécifique).
- L'installation de panneaux d'interprétation pour expliquer le rôle des aires de faulde dans la vie villageoise d'autrefois.
- L'aménagement d'un petit espace de repos et de rencontre (bancs, table) intégré dans le paysage.
- Des animations ponctuelles (ex : journées mémoire, ateliers pédagogiques avec l'école).

Ce projet valoriserait le patrimoine immatériel et paysager de Tenneville tout en renforçant l'attractivité de Laneuville-au-Bois.

JUSTIFICATION DU PROJET

Laneuville-au-Bois conserve encore des traces visibles d'une ancienne aire de faulde, témoin précieux des pratiques agricoles d'autrefois. Les aires de faulde (ou charbonnières) représentent les endroits où le charbon de bois était produit. L'origine du village de Laneuville est liée à l'installation de charbonniers afin de fournir en bois les forges environnantes. Pour les citoyens, il est important de pouvoir préserver ce patrimoine rural discret mais porteur de sens. Ainsi, ils ont émis le souhait de réaménager cet espace en le rendant lisible et accessible aux habitants et aux visiteurs. En y intégrant un aménagement paysager soigné et des éléments d'interprétation, le site pourra devenir un lieu de mémoire, de promenade et de sensibilisation à la richesse des savoir-faire locaux. A noter que ce projet sera complémentaire au sentier didactique du Bois de la Fontaine et viendra ainsi accroître l'attrait de celui-ci et du village. Contrairement à des projets qui répondent à des besoins quotidiens (mobilité, logement, services), le réaménagement d'une aire de faulde est perçu par la CLDR comme une action qui peut être réalisée dans un second temps. Elle a donc été reprise en Lot 3. Placer le projet en Lot 3 laisse aussi le temps d'associer davantage les habitants, de mobiliser des partenaires locaux (écoles, associations) et d'envisager des animations qui donneront vie à ce lieu.

ENJEUX, OBJECTIFS ET LIENS

Enjeu	■ Révéler les atouts de Tenneville		
Objectifs	■ Accroître la résilience du territoire et de ses habitants ■ Privilégier un tourisme intégré, respectueux et porteur de sens		
Développement durable	Environnement	Social/culturel	Economie
Liens avec les autres projets	■ Rendez-vous à Laneuville ■ Tenneville, Bain de Forêt ■ Ouvrons nos sens		

ÉLÉMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE

Porteur de projet	SI Tenneville-Champlon
Partenaires	Commune, Associations locales
Budget	De 0 à 20.000 €
Lieux	Laneuville-au-Bois
Pistes de financement	A définir en fonction du développement du projet (nature, patrimoine, tourisme...).

3.5 TERRE AGRICOLE

FICHE : 3.5

PRIORITÉ : Lot 3

VERSION : 16-03-26

DESCRIPTION DU PROJET

La commune de Tenneville mettra en place une réflexion approfondie visant à **FACILITER L'ACCÈS AU FONCIER POUR LES JEUNES AGRICULTEURS ET MARAÎCHERS**, sur base de l'inventaire communal des terrains déjà réalisé.

Cette démarche identifiera les parcelles communales ou privées susceptibles d'être mobilisées pour des projets agricoles à taille humaine, favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement et contribuant à l'économie locale. La commune travaillera en partenariat avec des acteurs spécialisés (ex. Terre-en-vue, GAL, Parc Naturel, associations agricoles, Nourrir Tenneville) pour définir des modalités adaptées (baux de courte durée, conventions d'occupation, mise à disposition progressive).

Elle sensibilisera également les propriétaires privés à la possibilité de valoriser leurs terrains non exploités en les louant ou en les confiant à des porteurs de projets agricoles. Enfin, un cadre d'accompagnement sera développé pour soutenir l'installation de jeunes agriculteurs et encourager des activités comme le maraîchage et la production en circuits courts.

JUSTIFICATION DU PROJET

Tenneville est une commune rurale dont l'identité, le paysage et l'économie sont intimement liés à l'agriculture. Pourtant, comme ailleurs en Wallonie, les jeunes agriculteurs et maraîchers rencontrent aujourd'hui de grandes difficultés pour accéder à la terre, en raison de la spéculation foncière, de la concurrence avec d'autres usages du sol et du coût d'installation élevé. La volonté des citoyens est d'encourager l'installation de maraîchers et d'agriculteurs en circuits courts et ce, afin de contribuer à une alimentation locale et durable, bénéfique pour les habitants et l'économie de proximité. Cette volonté est également à mettre en lien avec les actions menées par le collectif Nourrir Tenneville et l'enquête citoyenne qu'il a réalisé sur le sujet de la résilience alimentaire. Le projet a été placé en Lot 3 car sa mise en œuvre dépend aussi de la volonté des propriétaires privés, des politiques régionales et des porteurs de projets agricoles eux-mêmes. Placer le projet en Lot 3 laisse le temps de créer un cadre favorable et d'évaluer la faisabilité.

ENJEUX, OBJECTIFS ET LIENS

Enjeux	- Construire une commune où chacun peut s'ancrer - Révéler les atouts de Tenneville		
Objectifs	- Soutenir l'emploi local et faciliter les dynamiques entrepreneuriales - Accroître la résilience du territoire et de ses habitants		
Développement durable	Environnement	Social/culturel	Economie
Liens avec les autres projets	- Mangeons local - La Fabrik locale		

ELÉMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE

Porteur de projet	Commune
Partenaires	Agriculteurs, GAL, ADL, Terre en vue, association agricole, Nourrir Tenneville
Budget	De 0 à 20.000 €
Lieux	A définir
Pistes de financement	Commune

3.6 ÉNERGIE PLUS PROPRE

FICHE : 3.6

PRIORITÉ : Lot 3

VERSION : 16-03-26

DESCRIPTION DU PROJET

La commune de Tenneville lancera, en collaboration avec le Comité de pilotage POLLEC, une **ÉTUDE STRATÉGIQUE VISANT À IDENTIFIER LES POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES** sur son territoire. Cette étude analysera les ressources locales disponibles (solaire, éolien, biomasse, bois-énergie...), la faisabilité technique et financière de projets, ainsi que leur acceptabilité sociale et environnementale.

Elle évaluera également les possibilités de production collective (communautés d'énergie, projets citoyens) afin de favoriser une réappropriation locale de l'énergie et de réduire la dépendance aux énergies fossiles. L'étude proposera des scénarios d'action concrets (zones d'implantation, partenariats possibles, outils de financement) et identifiera les freins réglementaires ou logistiques à lever pour accompagner la transition énergétique.

La mise en œuvre des possibilités sera ensuite planifiée et organisée.

JUSTIFICATION DU PROJET

Avec l'installation d'une chaudière à bois en 2008, Tenneville était pionnière en matière de développement d'alternatives aux énergies fossiles. Au fil des années, la commune a élargi son réseau de chaleur et également intégré une partie de ses bâtiments publics dans la production d'électricité solaire. On constate cependant que certaines énergies durables telles que l'énergie éolienne se développent difficilement sur le territoire. Afin de poursuivre sa politique d'énergie durable, la commune et les citoyens souhaitent disposer, à terme, d'une feuille de route en la matière. Ainsi, la CLDR a proposé d'intégrer dans le PCDR la réalisation d'une étude spécifique et de l'envisager à moyen terme lorsque que le contexte énergétique et réglementaire tant belge qu'européen sera plus stable. Ce délai permettra également de mobiliser les acteurs locaux et de développer les partenariats nécessaires pour garantir la pertinence et la mise en œuvre effective des recommandations issues de l'étude.

ENJEUX, OBJECTIFS ET LIENS

Enjeu	■ Révéler les atouts de Tenneville		
Objectif	■ Accroître la résilience du territoire et de ses habitants		
Développement durable	Environnement	Social/culturel	Economie
Liens avec les autres projets	■ L'or bleu de Tenneville ■ Partageons l'énergie		

ÉLÉMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE

Porteur de projet	Commune / agent POLLEC
Partenaires	Citoyens, entreprises tous secteurs
Budget	Plus de 500.000 €
Lieux	Ensemble de la commune
Pistes de financement	Opération de Développement Rural- Energie : Taux de 60% avec une subvention de max de 510.000 €.

3.7 TENNEVILLE, BAIN DE FORÊT

FICHE : 3.7

PRIORITÉ : Lot 3

VERSION : 16-03-26

DESCRIPTION DU PROJET

Au cours des prochaines années, La commune de Tenneville se dotera d'une **STRATÉGIE GLOBALE DESTINÉE À RENFORCER ET FAIRE ÉVOLUER SON POSITIONNEMENT TOURISTIQUE AUTOUR DE LA MARQUE "TENNEVILLE, BAIN DE FORÊT"**. Cette stratégie visera à :

- Élargir et réinventer la notion de "bain" de manière créative, pour proposer une expérience unique et différenciante qui s'adresse à divers publics.
- Adapter les activités existantes, comme le ski de fond, afin de prendre en compte les effets du changement climatique et d'assurer une offre quatre saisons qui s'intègre dans le positionnement touristique.

La commune explorera de nouvelles interprétations du bain (sensoriel, émotionnel, culturel, créatif) pour diversifier l'offre : Bains sonores, Bains de lumière, Bains d'odeurs, Bains d'histoires, Bains actifs, etc.

Face aux hivers plus doux et moins enneigés, la commune proposera une réflexion pour adapter l'activité de ski de fond et de développer des activités « sans neige ». Ces nouvelles activités seront innovantes, concurrentielles et permettront d'ajouter une autre dimension au positionnement « Tenneville, Bain de Forêts ».

JUSTIFICATION DU PROJET

En développant le concept « Tenneville, Bain de forêt », la commune de Tenneville et son Syndicat d'Initiative ont réussi à positionner la commune dans un environnement touristique toujours plus concurrentiel. Ces bains de forêt "Tenneville" visent à dynamiser l'image touristique de la commune en proposant une expérience de bien-être en pleine nature. Ce positionnement est d'autant plus pertinent qu'il repose sur le développement d'un tourisme qualitatif et intégré dans le territoire. Mis en place en 2019, le concept s'est développé au fil des années et en 2025 un nouveau parcours a été inauguré. Si les bains de forêt rencontrent les attentes des touristes, un autre produit du territoire connaît quant à lui des difficultés : le ski de fond. Les hivers de plus en plus doux impactent fortement cette activité.

Les acteurs du territoire ont conscience que leur économie touristique évolue dans un contexte mouvant et connaissant de nombreux bouleversements. Il est donc essentiel, à terme, de réinventer certaines activités et d'imaginer de nouvelles expériences quatre saisons, cohérentes avec l'identité "Bain de Forêts" et les attentes des visiteurs.

ENJEUX, OBJECTIFS ET LIENS

Enjeu	■ Révéler les atouts de Tenneville		
Objectif	■ Privilégier un tourisme intégré, respectueux et porteur de sens		
Développement durable	Environnement	Social/culturel	Economie
Liens avec les autres projets	■ Ouvrons-nos sens ■ Début et fin de saison ■ Aire de Faulde ■ Bienvenue à Tenneville		

ÉLÉMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE

Porteur de projet	SI Tenneville-Champlon
Partenaires	Commune, acteurs touristiques
Budget	De 20.000 à 100.000 €
Lieux	Ensemble du territoire
Pistes de financement	Commune

3.8 L'ATELIER DE TENNEVILLE

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en **LA CRÉATION D'UNE INFRASTRUCTURE DESTINÉE À ACCUEILLIR DES PETITES ENTREPRISES ET DES INDÉPENDANTS**, à savoir un atelier rural. Un atelier rural est un bâtiment communal généralement localisé en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur, spécialement aménagé pour accueillir une ou plusieurs petites entreprises. Il est mis provisoirement à leur disposition par la Commune pour un loyer modéré. Si l'entreprise locataire décide in fine d'acheter le bâtiment, l'argent doit être réinvesti par la Commune dans les projets du PCDR, par exemple en construisant un second atelier. L'atelier rural a donc pour objectif de soutenir le lancement ou le développement d'entreprises en leur évitant de lourds investissements de départ pour l'achat d'un bâtiment. Il constitue donc un soutien non négligeable dans un projet d'entreprise. Il s'agit donc de développer ce type d'infrastructure soit via la construction d'un nouveau bâtiment soit par l'acquisition ou encore l'aménagement d'un bâtiment existant, pour ensuite le louer pour une durée limitée aux TPE et PME. Le ou les sites les plus appropriés pour accueillir cette nouvelle infrastructure seront définis en prenant en considération les points suivants :

- L'atelier rural doit se trouver dans une zone urbanisable au plan de secteur telle qu'une zone d'activité économique, une zone d'habitat, une zone d'habitat à caractère rural ou une ZACC.
- L'atelier devra être facilement accessible, en ce compris pour des gros charrois. Le type de voirie qui permet de rejoindre l'atelier est à prendre en compte.
- Le lieu retenu doit proposer des espaces extérieurs suffisants pour permettre un accès facile pour les livraisons et des emplacements de stationnement en suffisance et adaptés.
- La cohabitation et la compatibilité des activités avec la vocation résidentielle du lieu.

JUSTIFICATION DU PROJET

En 2022, la commune de Tenneville comptait 284 entreprises actives, soit 29,7% de plus qu'en 2008. De même, le ratio d'emploi intérieur de la commune a progressé de 10,2%. L'économie tennevilloise semble donc bien se porter. Toutefois, le diagnostic a aussi démontré que seulement 1 entreprise sur 4 propose au moins 1 poste salarié. Si la présence d'entreprise importante comme Marcassou et Picard Construct sont des atouts pour l'économie locale, les citoyens estiment aussi qu'il est nécessaire de soutenir aussi les petites entreprises et de doter le territoire d'une infrastructure pouvant répondre aux demandes formulées par des petites entreprises qui veulent s'installer facilement sur le territoire. L'atelier rural a été retenu comme une des solutions les plus adaptées aux besoins des entreprises. De plus, si l'atelier s'installe dans un village, celui-ci permettra de soutenir une mixité habitat-activités économiques. La CLDR a décidé de retenir ce projet en Lot 3 car selon eux, il est d'abord nécessaire de renforcer l'attractivité du Parc d'activités économiques.

ENJEUX, OBJECTIFS ET LIENS

Enjeu	■ Construire une commune où chacun peut s'ancrer		
Objectif	■ Soutenir l'emploi local et faciliter les dynamiques entrepreneuriales		
Développement durable	Environnement	Social/culturel	Economie
Liens avec les autres projets	■ La Fabrik locale ■ Terre agricole		

ÉLÉMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE

Porteur de projet	Commune
Partenaires	ADL, Idelux, CLDR
Budget	Plus de 500.000 €
Lieux	A définir
Pistes de financement	Opération de Développement Rural -Atelier Rural : Taux de 60% avec une subvention max de 510.000 €

3.9 OUVRONS NOS SENS

FICHE : 3.9

PRIORITÉ : Lot 3

VERSION : 16-03-26

DESCRIPTION DU PROJET

La commune de Tenneville aménagera des boucles sensorielles immersives, directement inspirées du concept “Bain de Forêts”, pour proposer une expérience unique de reconnexion à la nature. Ces parcours inviteront les visiteurs à mobiliser leurs sens – l’ouïe, le toucher, l’odorat, la vue – et à se laisser envelopper par l’atmosphère des bois.

Le projet portera notamment des installations spécifiques en bois local, parfaitement intégrées dans le paysage, pour transformer une simple promenade en véritable immersion sensorielle, telles que :

- Modules sonores (xylophones géants, carillons à vent, bancs musicaux) pour écouter la forêt et ses résonances.
- Jeux tactiles (parcours pieds nus, textures d’écorces, totems à toucher) pour redécouvrir la richesse des matières naturelles.
- Stations olfactives (bouquets d’essences forestières, herbes aromatiques) pour éveiller l’odorat.
- Installations visuelles (cadres naturels, jeux d’ombres et de lumières) pour inviter à porter un autre regard sur le paysage.

Ces boucles permettront de vivre pleinement l’esprit “Bain de Forêts” : ralentir, ressentir, s’ancrer dans le présent et (re)découvrir la forêt comme un lieu d’apaisement et de bien-être.

JUSTIFICATION DU PROJET

« *A pas de loup* » est le parcours découverte « bain de forêt » mis en place à Tenneville en 2025. Il s’agit d’un itinéraire permanent, jalonné de haltes, qui sont autant d’invitations à « *s’éveiller à cette autre manière d’être parmi les arbres, d’habiter le silence, de ralentir dans un quotidien effréné, de ressentir ce lien au vivant et de respirer l’instant présent* ». Ce nouveau produit vient renforcer le positionnement « Bain de forêt » mis en place à Tenneville depuis 2019. Pour les acteurs et citoyens du territoire, ce type de projet doit pouvoir être étendu à d’autres motions « de bains » et d’immersion dans la nature. Ainsi, ils ont proposé la création de nouvelles boucles où les sens des visiteurs sont sollicités. Compte tenu que ce projet est en lien étroit avec le projet de développement d’une nouvelle stratégie « Bain de forêt », ce projet a également été retenu en Lot 3.

ENJEUX, OBJECTIFS ET LIENS

Enjeu	■ Révéler les atouts de Tenneville		
Objectif	■ Privilégier un tourisme intégré, respectueux et porteur de sens		
Développement durable	Environnement	Social/culturel	Economie
Liens avec les autres projets	■ Tenneville, Bain de Forêt ■ Début et fin de saison		

ÉLÉMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE

Porteur de projet	SI Tenneville-Champlon (sur base du nouveau code wallon du tourisme d’application depuis le 1/7/2025, le SI est appelé à devenir un Office du tourisme)
Partenaire	Commune
Budget	De 20.000 à 100.000 €
Lieux	Ensemble de la commune
Pistes de financement	Tourisme Wallonie- Subvention à l’équipement touristique : Taux de subvention de 60%

3.10 ON SE RECHARGE

DESCRIPTION DU PROJET

La commune de Tenneville élaborera et mettra en œuvre un **PLAN D'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**, afin de répondre aux besoins croissants de mobilité durable et d'accompagner la transition énergétique.

Cette démarche sera construite en concertation avec les acteurs privés et publics déjà actifs dans ce domaine, afin de :

- Identifier les zones qui permettront de renforcer le maillage de bornes déjà existantes.
- Éviter les doublons avec les initiatives privées et veiller à une couverture harmonieuse du territoire.
- Prendre en compte les spécificités rurales (distance entre les villages, attractivité touristique, zones de services et d'activités).

La commune priorisera l'installation sur ses sites communaux ou à proximité des lieux stratégiques et étudiera la possibilité de partenariats pour la mise en œuvre et la gestion des bornes.

JUSTIFICATION DU PROJET

Tenneville, comme toute commune rurale, est fortement dépendante de la voiture individuelle. En favorisant le développement de solutions plus durables, la commune participera activement à la réduction des émissions de CO₂ et aux objectifs climatiques. Plusieurs entreprises privées ont déjà installé des bornes de recharge électrique sur le territoire. L'intercommunale Idelux a également mis en place un projet « Electromobilité » destiné à soutenir l'installation de points de recharge en Province de Luxembourg. Pour les citoyens, il sera nécessaire au fil des années, de veiller à développer un maillage de bornes cohérent par rapport aux pôles d'activités et de services du territoire. Ce projet permettra donc de compléter le réseau.

ENJEUX, OBJECTIFS ET LIENS

Enjeu	■ Construire une commune où chacun peut s'ancrer		
Objectif	■ Favoriser la mobilité douce, partagée et accessible à tous		
Développement durable	Environnement	Social/culturel	Economie
Liens avec les autres projets	■ A Tenneville, on circule malin		

ÉLÉMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE

Porteur de projet	Commune
Partenaires	SPW, entreprises spécialisées, Idelux
Budget	De 20.000 à 100.000 €
Lieux	A définir
Pistes de financement	Budget communal

3.11 GÉNÉRATION T (T COMME TENNEVILLE)

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet porte sur la **CRÉATION D'UN ESPACE POUR LES JEUNES** et ce, afin d'offrir à ceux-ci un lieu d'accueil, d'échanges et d'expression adapté à leurs besoins. Ce projet répond à la volonté de renforcer la cohésion sociale et de proposer aux jeunes des activités attractives et encadrées dans un espace convivial.

Le projet comprendra :

- L'aménagement d'un lieu d'accueil : L'installation de cet espace sera envisagée dans l'un des équipements communaux existants tels que la Maison Multiservices pour mutualiser les espaces et équipements.
- La mise en place d'un encadrement professionnel : La commune engagera un animateur qui accompagnera les jeunes dans la création et l'organisation d'activités.
- Le développement d'activités conçues par et pour les jeunes : Ateliers créatifs, événements festifs, projets citoyens, sorties culturelles et sportives, et aménagements du lieu selon leurs envies.

Ce lieu sera un espace d'expérimentation et de responsabilisation, où les adolescents pourront développer leur créativité, leur autonomie et leur engagement dans la vie locale. Ainsi, ce lieu pourra être un "laboratoire de citoyenneté" où les jeunes seraient accompagnés dans des projets environnementaux (potager, clean walks) et culturels (concerts, expos).

JUSTIFICATION DU PROJET

Les jeunes de 12 à 17 ans représentent 7,78 % de la population tennevilleoise, soit 224 personnes. Cette tranche d'âge occupe une place particulière : elle est à la fois en quête d'autonomie et en besoin d'un cadre structurant pour s'exprimer, se rencontrer et participer à la vie collective. Actuellement, les adolescents de l'entité bénéficient d'une offre sportive dense et diversifiée, d'une unité Patro et de diverses activités culturelles. Cependant, dans le cadre du diagnostic partagé, les habitants ont clairement exprimé le manque d'un lieu spécifiquement pensé pour les jeunes. Un espace où ils pourraient se retrouver librement, échanger, s'impliquer dans des projets collectifs et développer leur créativité. Ce lieu est vu comme pertinent vu l'éparpillement scolaire des jeunes. En effet, les jeunes Tenneillois fréquentent des écoles supérieures des communes voisines et donc les possibilités de se rencontrer et de se connaître sont donc plus limitées. Cependant, vu la présence d'une offre sportive et culturelle qui répond en partie aux attentes de cette tranche d'âge. La création d'un lieu dédié aux jeunes est perçue, par la CLDR comme complémentaire, mais pas urgente. Cela est également justifié par l'absence actuellement de piste facilement activable au niveau de la localisation.

ENJEUX, OBJECTIFS ET LIENS

Enjeu	■ Consolider et entretenir les liens		
Objectif	■ Encourager les activités qui créent du lien social et favorisent l'entraide		
Développement durable	Environnement	Social/culturel	Economie
Liens avec les autres projets	■ Nos jeunes, ces citoyens ■ Tenneville s'amuse ■ Bienvenue à nos nouveaux voisins ■ Les complices de Tenneville		

ÉLÉMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE

Porteur de projet	Commune
Partenaires	CPAS, PCS, jeunes
Budget	De 20.000 à 100.000 €
Lieux	A définir
Pistes de financement	Fédération Wallonie-Bruxelles : Projets jeunes

3.12 BIENVENUE À TENNEVILLE

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet concerne la **MISE EN PLACE D'ÉLÉMENTS VISUELS ET IDENTITAIRES PERMETTANT DE MARQUER L'ENTRÉE DANS LE TERRITOIRE DE TENNEVILLE ET DANS LES DIFFÉRENTS VILLAGES** afin de renforcer l'identité collective et d'affirmer la singularité de la commune.

Dans un premier temps, la commune de Tenneville développera ses valeurs identitaires et définira le symbole ou emblème représentatif de son territoire et de ses villages.

Ensuite, le projet se matérialisera au travers de totems ou d'œuvres d'art symboliques et esthétiques qui seront installés aux abords de la N4 pour créer un effet de porte d'entrée dans la commune et affirmer son identité aux yeux des habitants et des visiteurs.

Ces éléments joueront un rôle de signal visuel fort et seront conçus en lien avec les ressources locales (ex : bois, pierre, motifs forestiers).

Une déclinaison sera ensuite organisée au niveau des villages avec :

- Un embellissement des entrées de villages par des aménagements paysagers (fleurissement) et des panneaux accueillants reprenant une déclinaison du symbole, le nom du village en français et en wallon, le sobriquet des habitants (tout en respectant la signalisation officielle).
- L'installation dans les villages d'un mobilier urbain créatif où se figure le symbole identitaire tels que des bancs décorés par les enfants ou des panneaux décoratifs.

Ce projet sera développé dans le cadre d'une démarche participative. Les habitants, et en particulier les jeunes et les écoles, seront impliqués dans le choix du symbole et la création des éléments décoratifs pour favoriser l'appropriation collective du projet.

JUSTIFICATION DU PROJET

Dans le cadre de la définition de la stratégie de développement rural, la volonté de « renforcer l'image et la communication de Tenneville » a très rapidement été formulée et déclinée en objectif. Il est vrai que pour beaucoup de personnes, Tenneville souffre d'un déficit d'image territoriale claire : peu de symboles communs et une identité parfois réduite à sa situation géographique. La N4 et la barrière de Champlon sont souvent plus connues que la commune en tant que telle. Les citoyens ont donc émis l'idée de doter le territoire d'une identité forte. Compte tenu que ce travail pourrait être mené de manière conjointe avec le développement de la stratégie touristique, celui-ci a été repris en Lot 3.

ENJEUX, OBJECTIFS ET LIENS

Enjeu	■ Consolider et entretenir les liens		
Objectif	■ Renforcer l'image et la communication de Tenneville		
Développement durable	Environnement	Social/culturel	Economie
Liens avec les autres projets	■ Savoir tout ce qu'il se passe à Tenneville ■ Tenneville, Bain de Forêt		

ÉLÉMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE

Porteur de projet	Commune
Partenaires	Citoyens, CLDR, CCCA, Associations historiques, Tenneville culture
Budget	De 100.000 à 500.000 €
Lieux	Ensemble de la commune
Pistes de financement	Opération de Développement Rural-Taux de 60% avec une subvention max de 300.000 €

3.13 LA DONNERIE

FICHE : 3.13

PRIORITÉ : Lot 3

VERSION 16-03-26

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à **CRÉER UNE DONNERIE**, un espace dédié au don, au dépôt et à la récupération gratuite d'objets en bon état (vêtements, jouets, petit électroménager, livres, etc.). Accessible à tous les habitants, cet espace permettrait de prolonger la durée de vie des biens, de limiter les déchets et de favoriser une économie locale fondée sur le partage.

La localisation reste à définir, mais il est envisagé d'aménager :

- une zone d'échange de 40 à 60 m² (avec étagères, bacs...),
- et un local de tri de 15 à 25 m².

La donnerie serait ouverte au moins deux jours par semaine. L'intégration de bénévoles dans la gestion et l'animation du lieu sera prévue.

Des événements ponctuels pourront être organisés autour de la donnerie (journée "vide-commune", bourse aux jouets, sensibilisation au zéro déchet).

JUSTIFICATION DU PROJET

Lors des ateliers citoyens et des échanges autour du PCDR, le besoin de renforcer le lien social et la solidarité a été exprimé à plusieurs reprises. Le fil conducteur "Construire ensemble une commune vivante et accueillante" et l'enjeu "Consolider et entretenir les liens" traduisent cette volonté collective d'encourager les échanges et de mieux vivre ensemble.

La création d'une donnerie répond à ce besoin en proposant un lieu d'accueil et de partage, favorisant les rencontres entre habitants et les solidarités de proximité. Elle s'inscrit également dans une démarche d'efficience (optimisation des ressources existantes) et de suffisance (consommation raisonnée et prolongation de l'usage des biens). Compte tenu de l'absence actuelle de lieu identifié pour l'implanter, la CLDR a choisi de classer ce projet en Lot 3.

ENJEUX, OBJECTIFS ET LIENS

Enjeu	■ Consolider et entretenir les liens ■ Révéler les atouts de Tenneville		
Objectif	■ Encourager les activités qui créent du lien social et favorisent l'entraide ■ Accroître la résilience du territoire et de ses habitants		
Développement durable	Environnement	Social/culturel	Economie
Liens avec les autres projets			

ÉLÉMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE

Porteur de projet	Commune - PCS CPAS
Partenaires	Associations, citoyens, CLDR
Budget	De 100.000 € à 500.000 €
Lieux	A définir
Pistes de financement	Opération de Développement rural – Bâtiments de service : Taux de 80% avec une subvention max de 680.000 €

3.14 CAMPING-CAR

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à **AMÉNAGER UNE AIRE D'ACCUEIL POUR CAMPING-CARS SUR LE TERRITOIRE DE TENNEVILLE**, afin de répondre aux besoins des visiteurs itinérants tout en maîtrisant leur impact sur l'environnement et la vie locale. L'aire offrira des infrastructures de base (stationnement, borne de recharge, point d'eau, vidange) et sera intégrée dans un cadre paysager soigné.

La localisation sera choisie en tenant compte des recommandations de la boîte à outils d'optimisation économique et touristique du marché du motor-home (camping-car), qui souligne l'importance de ²:

- un accès aisé aux commerces et restaurants (moins de 10 min à pied),
- la proximité de services touristiques d'information,
- la connexion à des sites et attractions touristiques,
- un environnement favorable au repos (tranquillité, vue agréable, sentiment de sécurité).

À noter que cette boîte à outils classe Tenneville en zone 4 en matière de priorité pour le développement d'aires d'accueil. La pertinence et la viabilité du projet devront donc être analysées avec attention, notamment en cohérence avec les infrastructures similaires existantes ou prévues dans les communes voisines.

JUSTIFICATION DU PROJET

Chaque année, de nombreux camping-caristes s'arrêtent pour une nuit ou plus sur le territoire de Tenneville, attirés par la N4, la localisation en Ardenne et l'attractivité touristique du territoire. Actuellement, il n'existe cependant aucune aire permettant d'accueillir ces visiteurs dans de bonnes conditions. La CLDR a décidé d'intégrer dans l'objectif « privilégier un tourisme intégré, respectueux et porteur de sens », le projet de création d'aire d'accueil des camping-cars et ce, afin d'une part d'améliorer la qualité de l'accueil vis-à-vis de ces touristes et d'autre part, de veiller à limiter les impacts environnementaux liés à cette pratique touristique. La CLDR a décidé de retenir ce projet dans le lot 3, en raison d'une fréquentation encore modeste des camping-cars, tout en laissant la possibilité de le développer si les besoins se confirment et si la cohérence régionale le permet.

ENJEUX, OBJECTIFS ET LIENS

Enjeu	■ Révéler les atouts de Tenneville		
Objectif	■ Privilégier un tourisme intégré, respectueux et porteur de sens		
Développement durable	Environnement	Social/culturel	Economie
Liens avec les autres projets	■ Tenneville, Bain de Forêt ■ Ouvrons nos sens		

ÉLÉMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE

Porteur de projet	Commune
Partenaire	SI Tenneville-Champlon (sur base du nouveau code wallon du tourisme d'application depuis le 1/7/2025, le SI est appelé à devenir un Office du tourisme)
Budget	Plus de 500.000 €
Lieux	A définir
Pistes de financement	Tourisme Wallonie- Subvention à l'équipement touristique : Taux de subvention de 60%

² <https://owt.tourismewallonie.be/telechargement/laccueil-des-motor-homes-en-wallonie/>

3.15 BALADE AU BORD DE L'EAU

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet porte sur la création d'un **PARCOURS DIDACTIQUE LE LONG D'UN RUISSEAU**. L'objectif est d'informer et de sensibiliser la population – enfants, familles, promeneurs, associations locales, visiteurs – au rôle essentiel de l'eau dans notre quotidien et dans l'équilibre des écosystèmes, ainsi qu'à la nécessité de la préserver.

Ce parcours se veut à la fois pédagogique, ludique et immersif. Il permettra de découvrir l'eau sous toutes ses dimensions : naturelle, utilitaire, patrimoniale et symbolique.

Ce parcours se concrétisera via un itinéraire balisé de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres, selon le tracé retenu, longeant un ruisseau représentatif du territoire communal, des panneaux didactiques accessibles à tous, intégrant textes, photos, schémas et QR codes pour approfondir l'information via supports numériques et des dispositifs interactifs : bancs pédagogiques, jeux d'observation, mesure du débit, petites expériences à réaliser, découverte sensorielle (sons de l'eau, faune aquatique).

Des thématiques abordées pourront être, par exemple :

- le cycle naturel de l'eau et son infiltration dans les sols,
- les effets du changement climatique sur la ressource en eau,
- la qualité de l'eau et ses usages domestiques, agricoles et touristiques,
- la gestion communale de l'eau potable et la digitalisation du réseau,
- les gestes simples pour réduire sa consommation et respecter les cours d'eau.

JUSTIFICATION DU PROJET

À Tenneville, l'eau occupe une place particulière : la commune gère son propre réseau de distribution et fait face à des enjeux importants liés au changement climatique. Lors des consultations citoyennes, les habitants ont exprimé à plusieurs reprises la volonté d'être mieux informés et sensibilisés sur la gestion durable de cette ressource vitale. La création d'un parcours didactique le long d'un ruisseau répond à cette attente en offrant un support concret, accessible et attractif pour découvrir l'eau dans toutes ses dimensions. Il permet de rendre visible un élément naturel du territoire souvent méconnu et de montrer son rôle dans l'équilibre écologique local, de sensibiliser les habitants, les touristes et les jeunes générations à l'importance de préserver la ressource, en lien avec la gestion communale de l'eau potable et le projet de digitalisation du réseau.

ENJEUX, OBJECTIFS ET LIENS

Enjeu	■ Révéler les atouts de Tenneville		
Objectif	■ Accroître la résilience du territoire et de ses habitants ■ Privilégier un tourisme intégré, respectueux et porteur de sens		
Développement durable	Environnement	Social/culturel	Economie
Liens avec les autres projets	■ L'or bleu de Tenneville ■ De fontaine en fontaine ■ Tenneville, Bain de Forêt ■ Ouvrons nos sens		

ÉLÉMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE

Porteur de projet	Commune
Partenaire	SI Tenneville-Champlon (sur base du nouveau code wallon du tourisme d'application depuis le 1/7/2025, le SI est appelé à devenir un Office du tourisme)
Budget	De 100.000 € à 500.000 €
Lieux	A définir
Pistes de financement	Tourisme Wallonie- Subvention à l'équipement touristique : Taux de subvention de 60%

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL – COMMUNE DE TENNEVILLE

Partie 5 : Fiches-projets

Version

Version – 16-03-26

Maître d'œuvre

Commune de Tenneville

Auteur de projet

Un Tour d'Avance